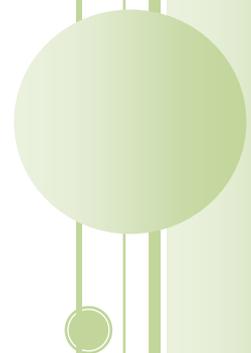


PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU EN SEINE-ET-MARNE 2012-2016

Bilan 2015

ANNEXE



SOMMAIRE

Axe 1 : SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

FICHE ACTION 1 :	Garantir la qualité de l'eau distribuée	1
FICHE ACTION 2 :	Résorber les déficits quantitatifs	9

Axe 2 : RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

FICHE ACTION 3 :	Réduire les pollutions liées à l'assainissement	13
FICHE ACTION 4 :	Réduire les pollutions liées aux industries	22
FICHE ACTION 5 :	Développer les actions préventives en zone non agricole - Vers le « zéro phyto » pour les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures et les golfs	25
FICHE ACTION 6 :	Développer les actions préventives en zone non agricole - Vers une réduction des pesticides par le grand public.....	32
FICHE ACTION 7 :	Développer les actions préventives en zone agricole	34

Axe 3 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES SEINE-ET-MARNAIS

FICHE ACTION 8 :	Préserver les rivières	41
FICHE ACTION 9 :	Préserver les zones humides - Créer la Trame Verte et Bleue	46

Axe 4 : FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

FICHE ACTION 10 :	Moyens mis en œuvre	49
-------------------	----------------------------------	----

ANNEXES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	61
CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE	62

Axe 1 SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 1 Garantir la qualité de l'eau distribuée		Bilan 2015
Principaux acteurs concernés : ARS / DDT / CG / AESN / Région IdF / DRIEE / Collectivités	Zone d'action : Ensemble du département	

Intitulé et description détaillée de l'action

Amélioration de la qualité et sécurisation de l'alimentation en eau potable

Enjeux autour de l'action

- Enjeux sanitaires nationaux (Grenelle, PRSE 2) et départementaux : en fin d'année 2011, dans 142 communes de Seine-et-Marne représentant 126 356 habitants (environ 11% de la population totale), l'eau potable distribuée était non conforme à la réglementation, dont 41 avec restrictions d'usages représentant 31 285 habitants
- Enjeux d'ordre sécuritaire :
 - vulnérabilité des ressources vis à vis des pollutions diffuses, et/ou accidentelles (seuls 35,9 % des captages sont actuellement protégés par une procédure de DUP)
 - faible sécurisation des réseaux, sauf sur la partie ouest du département

Objectifs des actions / Effets attendus

Assurer et maintenir la distribution d'une eau de qualité

- Rétablir la qualité de l'eau distribuée en mettant en œuvre des solutions pérennes, sécurisées et intercommunales.
- Protéger les captages vis à vis :
 - des pollutions accidentelles : établissement des périmètres de protection
 - des pollutions diffuses : réalisation des études AAC1 (délimitation de l'AAC et définition d'un programme d'actions)
- Sécuriser l'approvisionnement en eau

Suivi des indicateurs

Qualité de l'eau distribuée		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes alimentée par une eau conforme	nb	372	400	419	429	443	
	%	72%	77,8	81,5%	83,5%	86,2	
Population alimentée par une eau conforme	hab	1 147 K	1 226 K	1 247 K	1 253 K	1 279 K	
	%	90%	91,9	93,5	93,7	95,5	
Communes alimentées par une eau non conforme	nb	142	114	95	85	71	
	%	28%	22,1%	18,5%	16,5%	13,8 %	
Population alimentée par une eau non conforme	hab	126 356	107 985	87 733	84 919	59 559	
	%	9,9%	8	6,5	6,3	4,4	
Communes non conformes avec dérogation en cours	nb	84	77 + 8 hameaux	56 + 8 hameaux	82 + 17 hameaux	40 + 2 hameaux	
Communes non conformes avec dérogation en cours d'instruction	nb	29	18	20	1	1	
Communes non conformes sans dépôt de dossier de demande de dérogation	nb	16	11	5	16	10	

¹ la mise en œuvre des programmes d'actions est traitée dans les fiches d'actions agricole et non agricole

Périmètres de protection de captage			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Captages en service protégés (avec DUP)	nb		148	146	152	148	153	
	%		36	35,6	38,2	38,5	40,3	
Captages en service non protégés (sans DUP)	nb		264	264	239	237	227	
	%		64	64,4	61,8	61,5	59,7	
Captages en service non protégés dont la DUP est en cours	nb		187	188	185	186	185	
	%		45	45,8	46,5	48,4	48,7	
Population alimentée par un captage protégé	%		-	68,5	71,3	75,4	76,5	
Population alimentée par un captage non protégé	%		-	31,5	28,7	24,6	23,5	
Captages dont les prescriptions ont été contrôlées	cumul		111	127	134	144	140	

Aires d'Alimentation de Captage (AAC)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Captages avec	aire d'alimentation délimitée	nb	14	15	15	20	32	
	zones de protection identifiées ²	nb	3	3	3	6	27	
	programme d'actions adopté	nb	0	0	2	4	4	
	programme d'actions mis en œuvre	nb	0	0	0	3	3	
	programme d'action rendu obligatoire	nb	0	0	0	0	0	

Mise en œuvre du SDAEP			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes ayant bénéficié d'une amélioration de la qualité par la mise en place de solutions conforme au SDAEP		cumul	12	20	32	42	53	
Communes avec une solution SDAEP	réalisée	nb	61	89	120	132	141	
	en cours (travaux)	nb	54	51	21	32	25	
	engagée (maîtrise d'œuvre)	nb	44	23	31	8	9	
	en cours d'étude (AMO)	nb	63	64	3	3	64	
	en cours de réflexion	nb	19	15	67	67	3	

Méthodologie

Conformité AEP

- Le total des communes non conformes est issu d'un tableau de suivi tenu à jour en temps réel par l'ARS et basé sur les moyennes calculées annuellement pour les principaux paramètres (pesticides, nitrates, fluor et sélénium).
- Le troisième indicateur (communes non conformes avec dérogation acceptée) signale le nombre de communes ayant obtenu un arrêté préfectoral de dérogation (ce chiffre ne tient pas compte des renouvellements de dérogation).
- Les indicateurs 5 à 7 font apparaître le dernier état connu de la commune au cours de l'année. Par exemple, une commune ayant déposé son dossier en février, qui se l'est vu rejeté en septembre est comptabilisée dans la catégorie "dérogation rejetée". Si cette commune avait renvoyé un dossier avant la fin de l'année en cours, elle aurait été comptabilisée dans la catégorie "dérogation en cours d'instruction". Ce principe exclut donc les doubles comptes, et ne fait pas apparaître la multiplicité des dossiers déposés, instruits et rejetés ou acceptés pour certaines collectivités.
- Pour qualité fluctuante : nouvel indicateur déterminant la variation de qualité pour nitrates et pesticides
- Les restrictions d'usages peuvent être dues à des dysfonctionnements d'installations de traitement et/ou à la qualité de la ressource : une commune conforme en moyenne sur l'année peut donc être en restriction d'usage suite à une panne de la filière de traitement.

Captage

Le calcul des indicateurs est basé sur une requête (Etat procédure.rep) exécutée avec Business Objects sur la base Sise-Eaux potables de la ARS. Cette base est la référence nationale sur les données "eau potable". La requête fournit le nombre de captages par valeur de l'état de la procédure, pour les captages en service (notés d'usage AEP), les données suivantes :

- nombre de captages en cours de procédure, notés EC
- nombre de captages dont la procédure n'est pas entamée, notés NE
- nombre de captages dont la procédure est terminée, notés TE
- nombre de captages dont la procédure est à abandonner, notés AB
- nombre de captages dont la procédure est en cours de révision, notés RV
- nombre de captages dont la procédure est sans objet (privés), notés "champ Vide"

² Les zones de protection identifiées constituent les zones où sont mis en œuvre des plans d'actions agricole et non agricole

La requête fait la distinction entre les captages dédiés à la ville de Paris et ceux alimentant le département. Ainsi,

- Le nombre de captages en service sans DUP correspond aux captages notés EC + NE;
- Le nombre de captages en service avec DUP correspond aux captages notés TE + RV;
- Le nombre de captages en service en cour de démarches correspond aux captages notés EC.
- Les pourcentages sont établis sur la base des captages notés EC + NE + TE + AB + RV + Vide.

Enfin, le nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées provient du fichier de suivi des inspections.

Actions 2016

- Rencontrer les dernières collectivités n'ayant pas déposé de dossier de demande de dérogation
- Suivi des UDI prioritaires
- Accélérer l'instruction des dossiers de DUP de captages :
 - o alimentant une forte population
 - o sous ATD du Département
- Réunion de concertation avec les hydrogéologues agréés
- Signature du contrat de captage pour Hondevilliers (SNE)
- Lancement des études complémentaires pour l'AAC du captage de Perthes-en-Gâtinais et établissement du programme d'actions AAC pour les captages de Dormelles et de Dagny (SNE)
- Lancement des démarches AAC pour Bois-le-Roi, Coulommiers et Aulnoy et mise à niveau des documents pour l'AAC de Vulaines-sur-Seine
- Poursuite de la procédure AAC pour les captages de Noyen, de Bannost, de Pézarches, Lumigny et Rozay-enBrie
- SDAEP : voir page suivante

Cartographie

- Carte des dérogations AEP au 31 décembre 2015
- Carte des non-conformités et projets structurants SDAEP
- Carte des DUP au 31 décembre 2015
- Carte des captages prioritaires SDAGE, Grenelle et Conférence environnementale

SUIVI DU SDAEP – année 2015

Solutions mises en œuvre en 2015

- Unité de traitement du Sélénium et des pesticides pour le syndicat du Nord-Est (SNE) (7 communes) => 14 336 hab.
- Interconnexion Lescherolles/Saint-Martin-des-Champs permettant d'améliorer la qualité des eaux distribuées et correspondant à l'un des maillons de la future interconnexion du Provinois
- Unité de traitement du forage de Lissy (5 communes et 6 473 hab) portée par la C.COM des Gués de l'Yerres, 1er maillon de l'interconnexion de bouclage pour les 7 communes de cette collectivité

Sécurisation

- Poursuite des études pour sécuriser l'unique ressource du SIAEP de la Brie Boissée avec la ressource de Morsang -sur-Seine via l'interconnexion du SIAEP de la région de Tournan-en-Brie
- Création des nouveaux forages par la Communauté de Communes des deux Fleuves dans l'optique d'arrêter certains forages pollués ou limiter leur production. Cependant, il reste à réaliser les interconnexions pour relier ce nouveau champ captant aux réseaux la Communauté de Communes, rénover l'unité de traitement des pesticides et d'améliorer le volet quantitatif
- Poursuite des études visant à augmenter la capacité de la ressource de Chamigny (CC Pays Fertois)

Solutions en phase travaux ou avec entreprises retenues en 2015

- Interconnexion de la Chapelle-Gauthier + Breau à la ressource de la Ville de Melun =>1 849 hab.
- Interconnexion au sein du SMAEP de Crécy-la-Chapelle entre La Haute-Maison et le carrefour St Blandin au niveau du SNE (14 communes et 11 115 hab) avec un portage par le SMAEP de Crécy-la-Chapelle + Travaux préparatoires (bâche-pompage à Sammeron) en vue de la future interconnexion avec le SNE à Beauheil
- Interconnexion entre le SMAEP de Crécy et avec le SNE à Beauheil (14 communes et 11 115 hab) au sein du SNE (portage SNE)
- Interconnexion des 7 communes de la C.COM des Gués de l'Yerres correspondant à la poursuite des autres travaux hors unité de traitement (11 183 hab)
- Raccordement de Coulombs-en-Valois et d'une partie de Crouy sur Ourcq sur Dhuisy (2 communes) => 1 074 hab.
- Travaux préparatoire à la future interconnexion avec le SMAEP de Crécy-la-Chapelle au sein du SNE avec construction d'un château d'eau à Chevru

Solution en phase projet avec dans certain cas un maître d'œuvre (consultation en 2015)

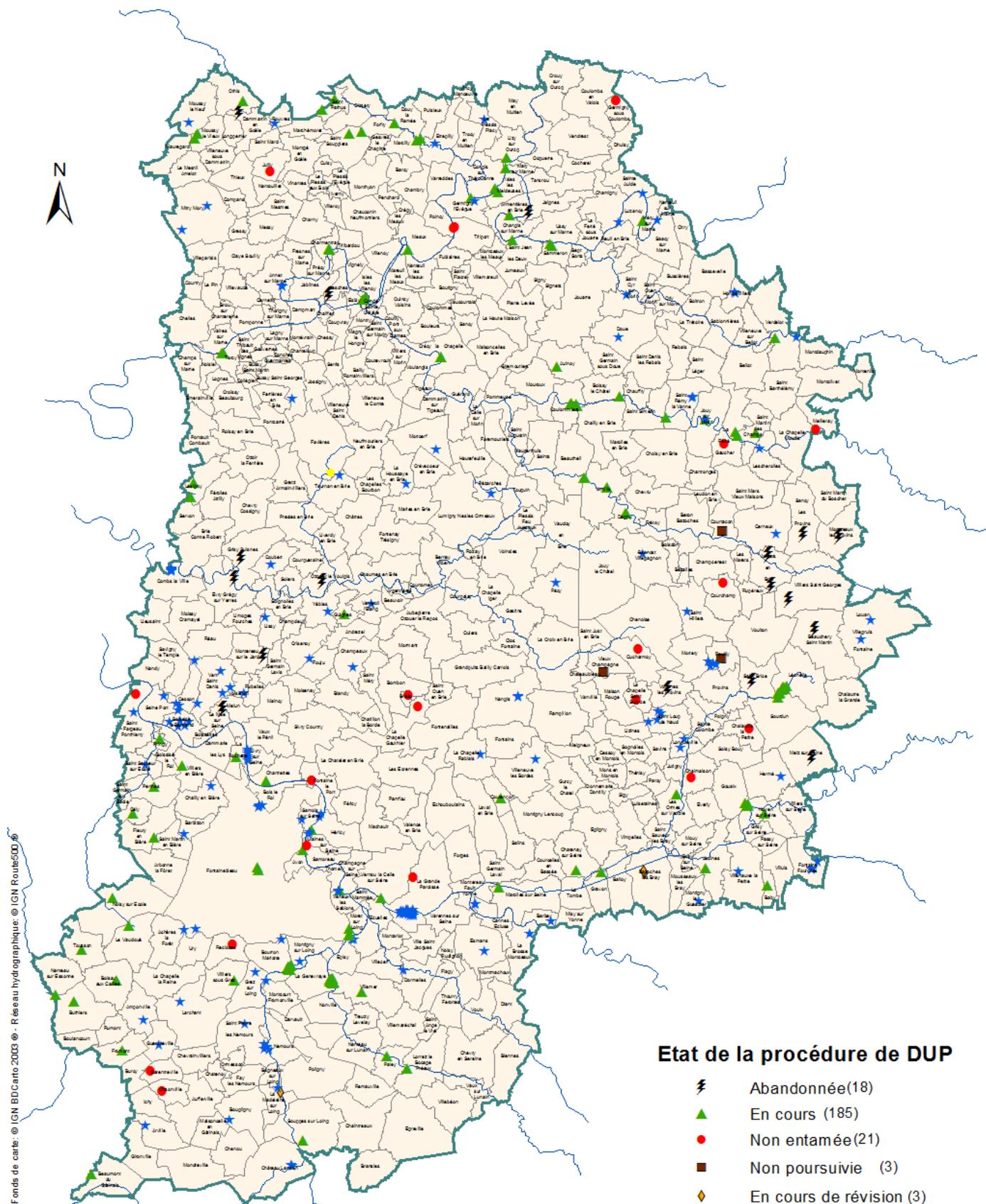
- Guignes-Rabutin (1 commune) => 3 394 hab
- Recherche en eau et interconnexion au sein du SMEV de Varennes-sur-Seine (5 communes) => 7 761 hab.
- Coulommiers (rationalisation de la ressource + unité de traitement fluor, nitrates et pesticides) => 14 999 hab.
- Augmentation de la capacité de la ressource de Chamigny (CC Pays Fertois)
- Création d'une unité de traitement pour les 2 ressources de Verdolot (SNE) comprenant 8 communes et plusieurs hameaux (environ 3500 hab)
- Interconnexion entre Provins et St Brice et Léchelle et correspondant à l'un des maillons du projet Provinois
- Interconnexion eau potable du Provinois (58 communes et 48 659 hab.), mise en place du SMITEPP , établissement du cahier des charges pour le futur AMO
- Villemer (1 commune) => 722 hab., poursuite de la mission de l'AMO conduisant au choix d'un maitre d'œuvre pour la future unité de traitement

Poursuite des réflexions en 2015

- RAS

Etat des procédures de DUP

(Bilan au 31 décembre 2015)



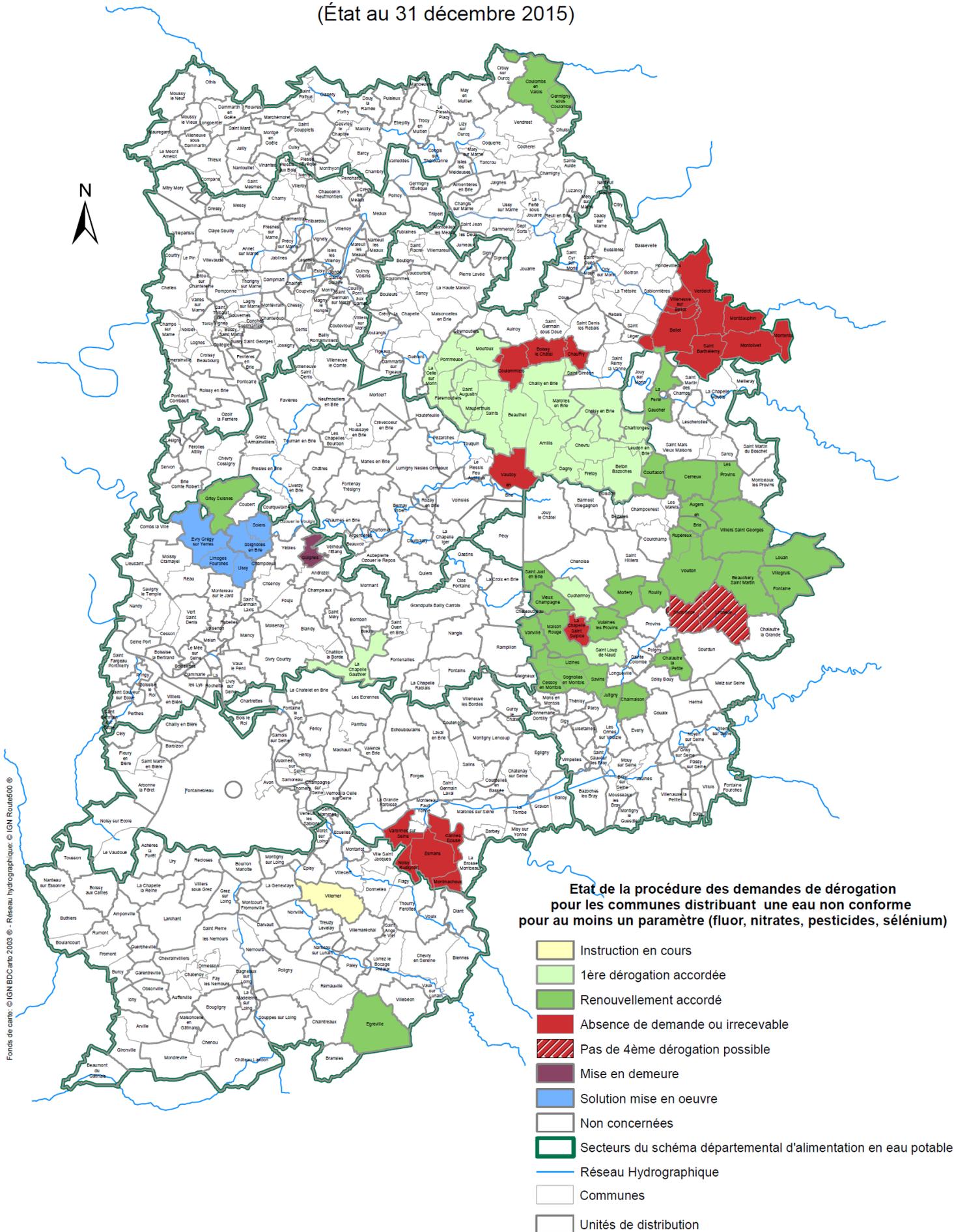
Etat de la procédure de DUP

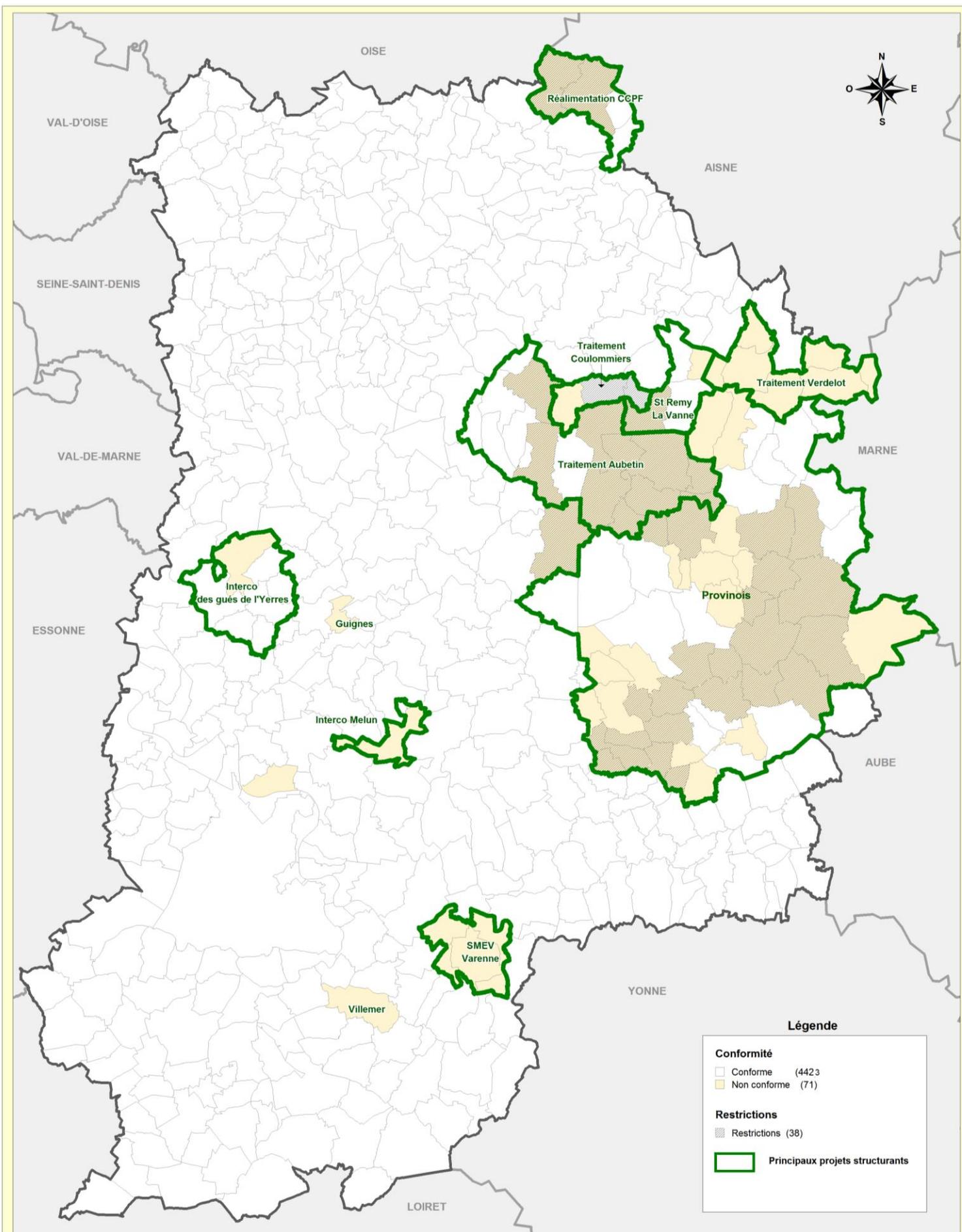
- ⚡ Abandonnée(18)
- ▲ En cours (185)
- Non entamée(21)
- Non poursuivie (3)
- ◆ En cours de révision (3)
- ★ Terminée(149)
- Terminée (privé)(1)
- Réseau hydrographique
- Communes

Fonds de carte : © IGN BDCaro 2003 © - Réseau hydrographique : © IGN Routes00 06

Eaux distribuées en Seine et Marne

ÉTAT DES DEMANDES DE DÉROGATION AUX LIMITES DE QUALITÉ (État au 31 décembre 2015)





PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS AEP - NON CONFORMITE ET RESTRICTIONS D'USAGE EN 2015

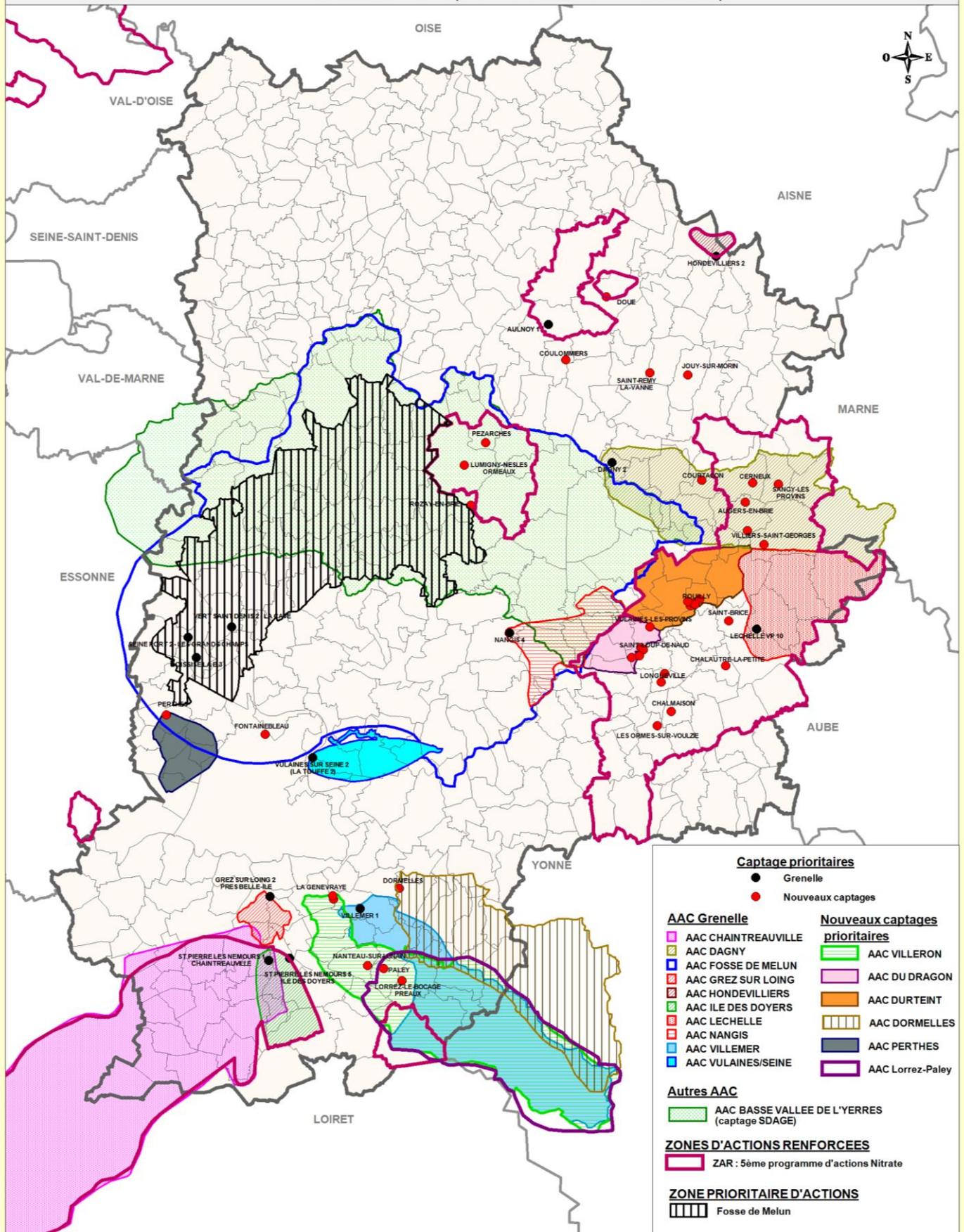
Source des données : DDT77
Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/PPE

Date : Avril 2016

Échelle : 1/320 000

CAPTAGES PRIORITAIRES 77 ET LEURS AAC
LOCALISATION DES ZAR (5^e PROGRAMME D'ACTIONS NITRATE)



Source des données : DDT-77
Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/PPE

Date : Avril 2015

Echelle : 1/350 000

Axe 1 SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 2 Résorber les déficits quantitatifs

Bilan 2015

Principaux acteurs concernés : DDT / DRIEE / CG / AESN / Collectivités / producteurs d'eau

Zone d'action : Ensemble du département
ZRE privilégiées

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation quantitative de la ressource en eau du département de Seine et Marne

Enjeux autour de l'action

- DCE : Atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau en 2015
- 355 communes du département ont été concernées par des arrêtés de restriction en 2011
- 2 nappes connaissent plus particulièrement une tension quantitative structurelle forte : la nappe du Champigny, et la nappe de Beauce. Elles ont été de ce fait classées en zone de répartition des eaux
- Une gestion quantitative de la ressource en eau passe par une gestion des usages de l'eau, mais aussi par des économies d'eau
- Le sujet, qui concerne notamment l'alimentation en eau potable de la Seine et Marne et de la petite couronne, doit être étudié en tenant compte des besoins et disponibilités à l'échelle de la région

Objectifs des actions / Effets attendus

L'action se déroule à deux niveaux :

- La gestion équilibrée des masses d'eau en déficit quantitatif, avec des réflexions sur les usages de l'eau et l'équilibre entre les prélèvements et les capacités des nappes. Cette gestion équilibrée implique la mise en place d'actions concrètes de réduction des consommations pour l'ensemble des usagers : producteurs d'eau, entreprises industrielles, irrigants, collectivités, Etat, et particuliers

Le suivi de l'évolution par grande masse des volumes pompés, exportés, importés et vendus

Suivi des indicateurs

Stress hydrique et sécheresse			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pluviométrie entre octobre et mars ³	cumul pluviométrique	mm	242	205	308	305	291	
	rapport à la normale	%	70%	60%	90%	91%	87%	
	période de retour ⁴	ans	1	5-10 S	-	-	-	
Communes soumises à au moins un AP ⁵ de restriction dans l'année	département entier	nb	355	333	175	0	199	
	hors Champigny	nb	229	155	9	0	199	
Jours avec AP ⁴ de restriction en vigueur	département entier	j	362	365	45	0	175	
	hors Champigny	j	140	104	16	0	175	

Pression et prélèvements (1/2)		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prélèvements tous usages dans le département	m ³	171.1 M	165.2 M	143,4 M	-	-	
Prélèvements tous usages en ZRE (Champigny + Beauce)	m ³	61 749 K	57 645 K	57 604 K	-	-	
Différence entre prélèvement ZRE Champigny et obj. SDAGE ⁶	m ³ /j	- 27 827	- 33 561	- 47 662	-	-	
Demandes d'autorisation de prélèvement en ZRE	nb		2	5	2	1	2
Nouveaux volumes max autorisés de prélèvement en ZRE	m ³		10 K	0	0	-	

Pression et prélèvements (2/2)		2011	2012	2013	2014	2015	2016
AP de réduction des capacités de prélèvement	nb	0	0	0	0	7	
Volumes substitués en ZRE par une ressource non restreinte	m ³	0	0	0	0	0	

³ à la station Météo France de Melun-Villaroche

⁴ S : année sèche – H : année humide

⁵ Arrêté Préfectoral

⁶ Objectif : prélèvement maximum : 140 000m³/j - valeur positive : objectif non atteint

Imports/exports d'eau pour l'alimentation en eau potable			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Imports d'eau	Eau du Sud Parisien (usine de Morsang)	m ³	4 923 K	6 237 K	5 851 K	6 757 k	7 490 k	
	ADP ⁷ (usine d'Annet-sur-Marne)	m ³	159 K	136 K	0,38 K	0,38 k	0,61 k	
	SEDIF	m ³	4 269 K	4 254 K	4 412 K	4 390 K	4 619 k	
	Eau de Paris (Dhuis)	m ³	3 086 K	2 992 K	2 734 K	2 976 k	2 860 k	
	Total	m ³	12 437 K	13 619 K	12 998 K	14 123 K	14 969 k	
Exports d'eau	Usine d'Arvigny (SEDIF)	m ³	7 930 K	7 948 K	7 970 K	7 974 k	7 976 k	
	Secteur Champigny sud	m ³	2 912 K	3 640 K	4 024 K	3 645 k	2 928 k	
	Eau de Paris (aqueducs Vanne et Loing)	m ³	50 471 K	35 635 K	38 687 K	48 227 k	47 902 k	
	Usine d'Annet-sur-Marne (93, 94,95, SEDIF)	m ³	10 959 K	11 219 K	10 007 K	10 258 k	11 129 k	
	Total	m ³	72 272 K	58 442 K	60 688 K	70 106 k	69 935 k	

Performances des réseaux d'eau potable				2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement de réseau moyen			%	79,5	80,4	80,55	80,68	80,91	
Communes	département	avec rendement >80%	nb	249	220	262	239	251	
		avec ILP ⁸ satisfaisant	nb	362	386	411	389	380	
	ZRE	avec rendement <80%	nb	80	80	70	73	78	
		avec ILP non satisfaisant	nb	43	48	32	41	37	
Communes satisfaisant le décret Grenelle sur pertes réseaux			nb	432	450	446	453	449	

			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes ayant engagé un diagnostic de réseau financé ⁹			nb	34	13	54	25	8
Communes ayant engagé une sectorisation de réseau financé ⁹			nb	6	3	63	32	9

Connaissance			2009	2010	2011	2012	2013	2014
Services AEP ayant abondé la base SISPEA ¹⁰			nb	78/276	127/275	70/272	36/276	135/276

Méthodologie

- Les données pluviométriques sont collectées par le Département en lien avec la convention Météo-France et la DDT.
- Les données macros de prélèvement sont fournies par l'Agence de l'Eau et correspondent à l'année n-1
- Les données import-export sont collectées par le Département auprès des producteurs d'eau
- Les données performance des réseaux sont issues de l'étude annuelle réalisée par le Département et correspondent toujours à l'année n-1
- L'information concernant le SISPEA est fournie par la DDT et concerne l'année n-2, l'année n-1 chiffre provisoire en cours de saisie.

Actions 2016

Nappes d'eau :

- En 2016 poursuite de la procédure de la révision des autorisations de prélèvement pour la ZRE de la nappe de Champigny hors sécheresse pour se mettre en conformité avec le volume maximal de 140 000 m³/jour autorisé pour l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'irrigation et pour permettre la régénération de la nappe en pluviométrie moyenne.

Performances des réseaux :

- Relance des collectivités ayant un mauvais rendement.
- Nouvelle collecte des données, exploitation et comparaison aux chiffres récoltés en 2015(données 2014)
- Incitation financière en liaison avec d'autres partenaires (Agence de l'Eau) au lancement d'étude de diagnostic des réseaux et à la mise en place d'équipements concourants à la réduction des pertes sur réseau
- Travail sur une meilleure connaissance des équipements (principalement les réseaux, réservoirs, unités de traitements)
- Réalisation des diagnostics des réseaux AEP notamment pour les collectivités en lien avec le respect des conditions d'éligibilité des aides du Département dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Cartographie

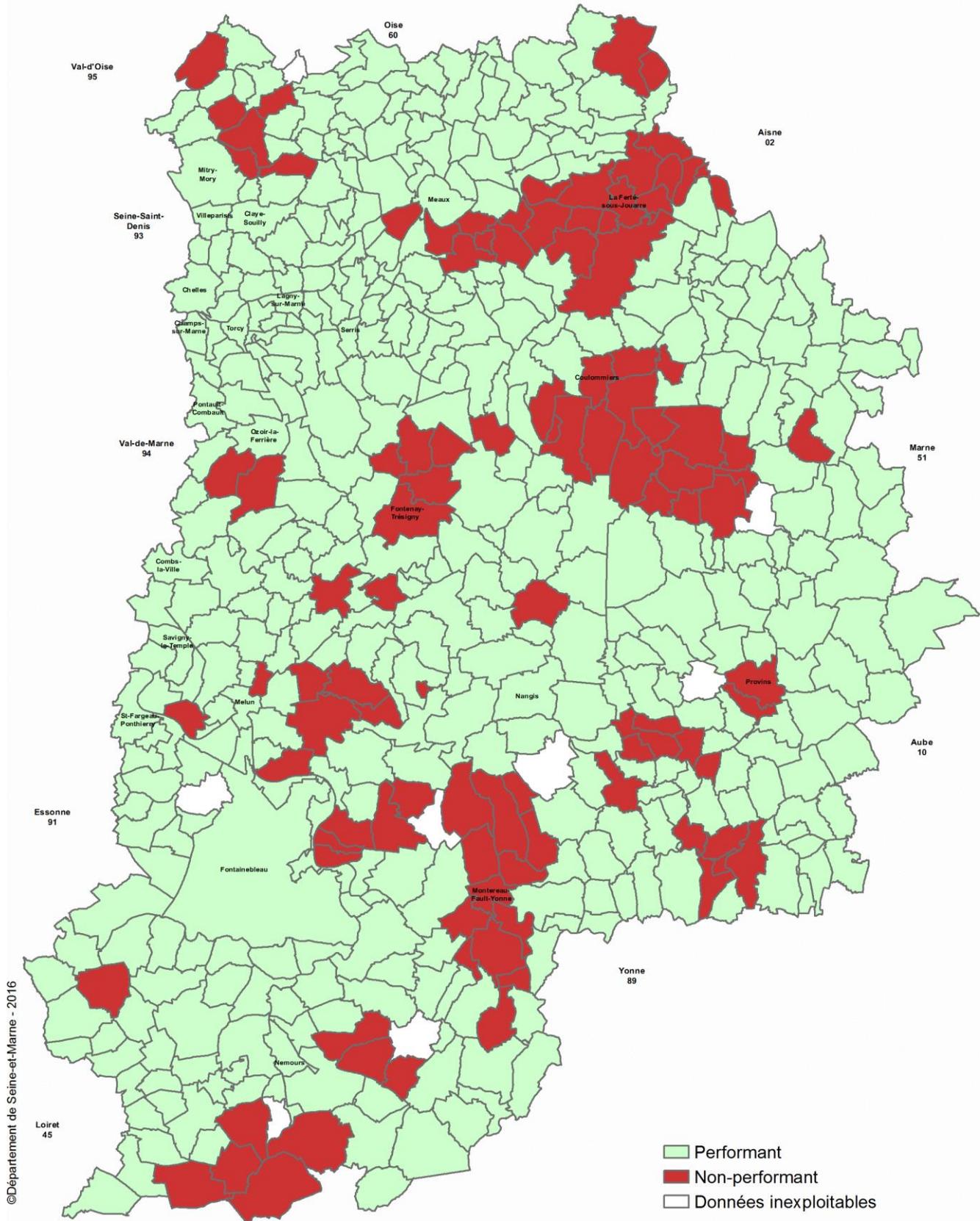
⁷ Aéroport De Paris (Roissy Charles de Gaulle)

⁸ Indice Linéaire de Perte

⁹ déterminé en fonction des demandes de subvention reçu par l'Agence de l'Eau et le Département

¹⁰ Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Qualification des performances de réseau AEP en 2014 sur la base des rendements et ILP

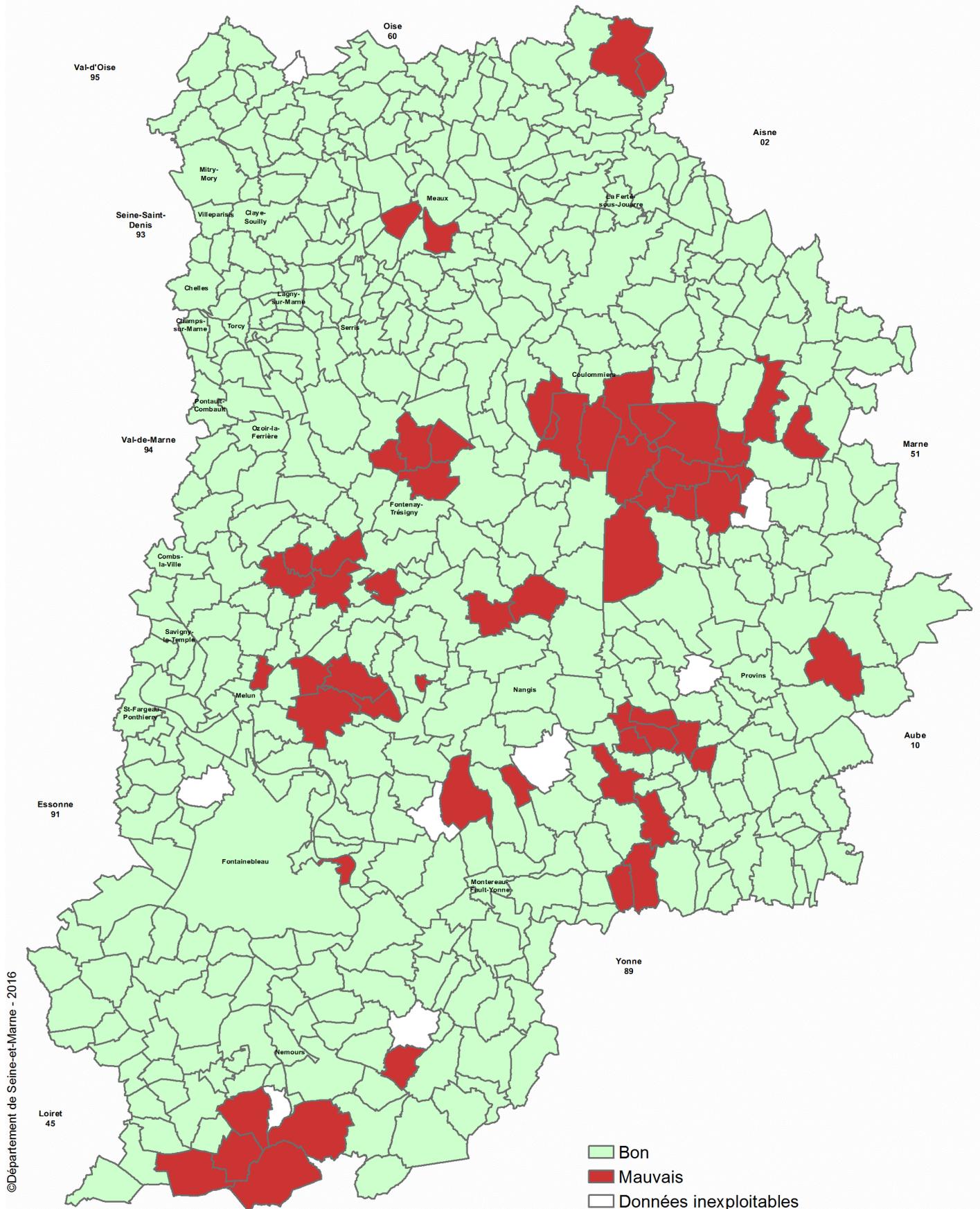


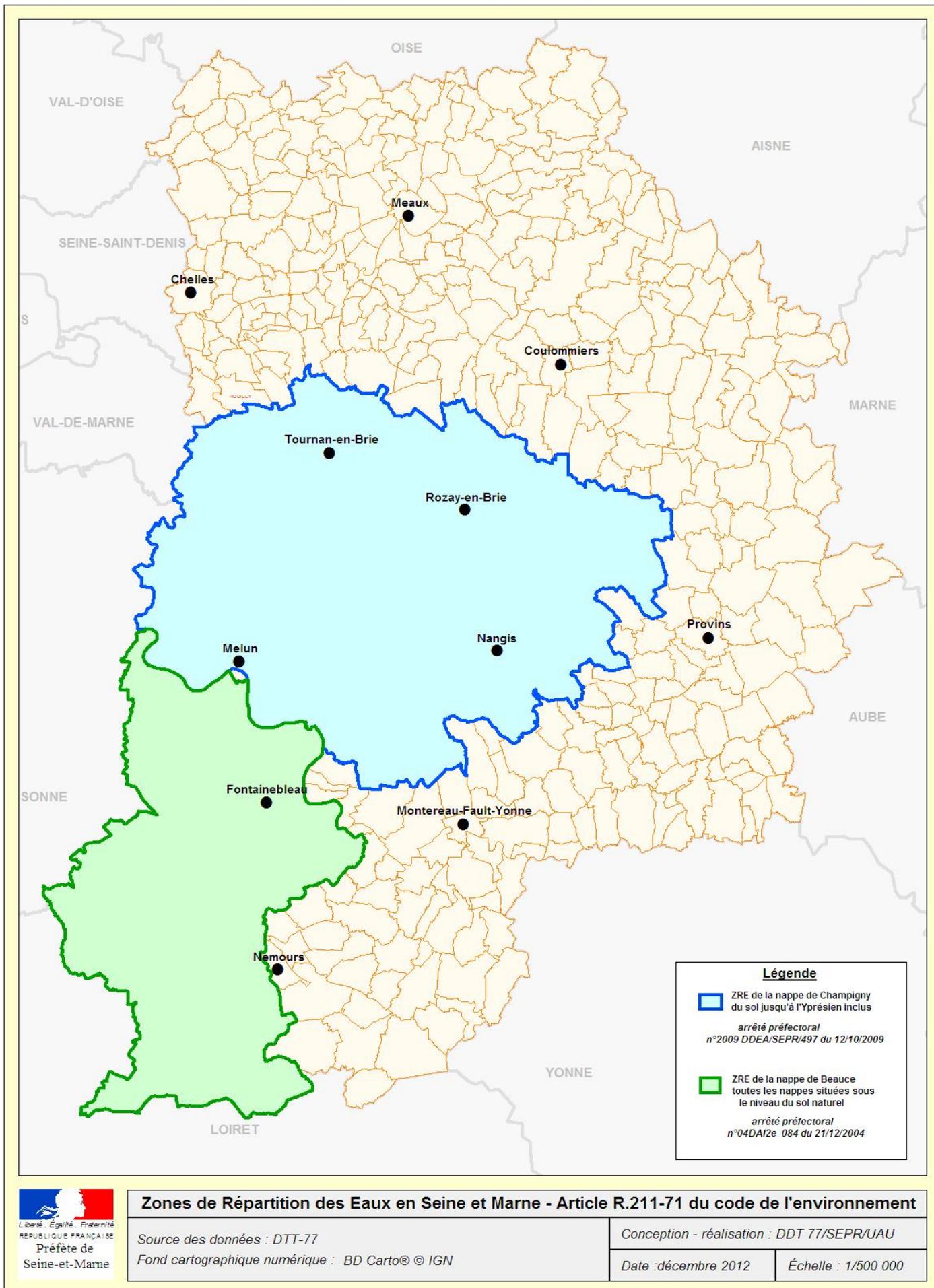
©Département de Seine-et-Marne - 2016

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2016
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



Qualification des rendements de réseau AEP 2014 au regard de la loi Grenelle II (décret du 27 janvier 2012)





Fiche Action 3 Réduire les pollutions liées à l'assainissement

Bilan 2015

Principaux acteurs concernés : DDT / CG / AESN / Région IdF / DRIEE / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Les rivières du département ne sont pas en bon état selon la Directive cadre sur l'eau. Ce constat résulte pour partie du fonctionnement insuffisant des systèmes d'assainissement.

- Concernant la gestion des eaux usées, l'objectif de ce 2nd Plan est de permettre la mise à niveau des dispositifs d'assainissement collectif définis comme prioritaires dans le document de stratégie départementale pour l'assainissement (SDASS) d'une part, et d'autre part, d'identifier et de mettre en conformité les ANC les plus impactant vis-à-vis de l'environnement
- Concernant la gestion des eaux pluviales, il convient de développer les connaissances et de promouvoir une gestion durable tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif

Enjeux autour de l'action

Enjeux européens, nationaux, du bassin et départementaux : Directive Eaux Résiduaires Urbaines, Directive Cadre sur l'Eau, objectifs de réduction des pollutions ponctuelles du SDAGE (orientations 1, 2 et 5) repris dans le programme de mesures, enjeux départementaux importants en raison de l'abondance des systèmes d'assainissement et de la sensibilité des milieux récepteurs.

- Au cours du premier Plan Départemental de l'Eau, de nombreux travaux de mise aux normes des stations de traitement des eaux usées ont été réalisés soit sous la pression réglementaire (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) soit grâce à la volonté de certains élus appuyés par les services de l'Etat, du CG et de l'Agence de l'eau. Compte tenu de l'objectif de bon état des milieux et des investissements à venir, les partenaires ont travaillé à l'élaboration d'un document de stratégie départementale pour l'assainissement (SDASS) pour prioriser l'intervention de chacun jusqu'à l'horizon 2015
- Le second Plan s'attache, pour le volet assainissement collectif, à poursuivre le travail mené lors du premier Plan, en ciblant, à l'aide de cette stratégie, les systèmes les plus impactants pour le milieu, et en élaborant un schéma à partir du document de stratégie

Par ailleurs, deux nouvelles actions seront développées pour améliorer la qualité des milieux :

- la mise aux normes de l'ANC en définissant les priorités d'intervention
- l'amélioration de la gestion des eaux pluviales tant en milieu urbain que rural

Objectifs des actions / Effets attendus

- Pour l'assainissement collectif :
 - Assurer l'amélioration des 50 systèmes d'assainissement identifiés comme prioritaires dans le cadre du SDASS, afin de garantir des rejets qualitativement compatibles avec les exigences du milieu récepteur.
 - Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement afin d'anticiper les dysfonctionnements, source de dégradation des milieux.
 - Améliorer le suivi des micropolluants, notamment pour les STEP > 10 000 EH.
 - Mettre en place l'autosurveillance des systèmes d'assainissement < 2000EH et développer la transmission des données sous format SANDRE.
- Pour l'assainissement non collectif :
 - Réaliser 100 % des zonages d'assainissement sur le département et les intégrer aux documents d'urbanisme.
 - 100% des SPANC opérationnels en promouvant l'intercommunalité
 - Connaissance et caractérisation des priorités d'intervention en ANC : Identification des collectivités disposant d'un système de collecte des eaux pluviales recevant les rejets non conformes issus des ANC, synthèse des diagnostics pour les masses d'eau dégradées (identification des priorités d'intervention au regard de la grille d'évaluation du ministère)
 - Soutenir et mobiliser les collectivités volontaires pour mettre en œuvre les opérations de réhabilitation groupées en priorisant les actions sur les dispositifs de collecte des eaux pluviales recevant les rejets non conformes issus des ANC puis sur les masses d'eau dégradées.
- Pour l'assainissement pluvial :

- Réaliser 100% des zonages pluviaux sur le département et les intégrer aux documents d'urbanisme.
- Définir les secteurs, en lien avec le réseau de surveillance, où les réseaux pluviaux des collectivités ou des zones d'activité ont un impact en termes de pollution et le traduire dans un Schéma Départemental d'Assainissement des eaux pluviales.
- Lancer, sur ces secteurs, des schémas directeurs spécifiquement pluviaux afin d'identifier un plan d'actions ainsi que des opérations de contrôles et de suivi pour les aménagements soumis à la loi sur l'eau.
- Impulser une réflexion sur la gestion durable de l'eau pour les projets d'urbanisation.

Suivi des indicateurs

Systèmes globaux d'assainissement (SA)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Systèmes d'assainissement prioritaires SDASS	Devenu non prioritaire	nb (%)	(0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (2)	
	Non engagée	nb (%)	(34)	13 (26)	7 (14)	3 (6)	1 (2)	
	en phase étude	nb (%)	(34)	16 (32)	17 (34)	18 (36)	16 (32)	
	en phase travaux	nb (%)	(8)	7 (14)	7 (14)	5 (10)	6 (12)	
	mis aux normes	nb (%)	(24)	14 (28)	19 (38)	24 (48)	26 (52)	

			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evaluation du fonctionnement des SA ¹¹	Bon	< 2000 EH (116)	nb	52	52	72	75	72
		2000 à 10000 EH (55)	nb	45	45	41	44	50
		≥ 10000 EH (23)	nb	21	21	22	22	24
	Passable	< 2000 EH (116)	nb	23	23	30	32	45
		2000 à 10000 EH (55)	nb	7	7	10	10	4
		≥ 10000 EH (23)	nb	1	0	2	1	0
	Mauvais	< 2000 EH (116)	nb	38	38	39	42	41
		2000 à 10000 EH (55)	nb	4	4	4	3	3
		≥ 10000 EH (23)	nb	0	0	0	0	0
Stations de surveillance cours d'eau dégradées en N et P ¹²			%	-	57	54	46	45

Systèmes de collecte			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evaluation du fonctionnement des réseaux ¹²	Bon	< 2000 EH (123)	nb	29	29	31	31	29
		2000 à 10000 EH (55)	nb	24	24	23	25	24
		≥ 10000 EH (25)	nb	14	14	16	12	12
	Passable	< 2000 EH (123)	nb	47	47	57	56	59
		2000 à 10000 EH (55)	nb	17	17	12	11	11
		≥ 10000 EH (25)	nb	8	8	5	6	7
	Mauvais	< 2000 EH (123)	nb	45	45	56	65	70
		2000 à 10000 EH (55)	nb	14	14	20	21	22
		≥ 10000 EH (25)	nb	1	1	3	5	5

			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Branchements mis en conformité			nb	608	719	900	885	1612
Ouvrages singuliers suivis (DO, poste de ref./relèv. > 2000 EH avec transmission des données au SPE)			nb	-	1	1	-	-

Systèmes de traitement			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evaluation du fonctionnement des stations de traitement ¹	Bon	< 2000 EH (187)	nb	113	114	125	122	143
		2000 à 10000 EH (57)	nb	52	57	52	55	56
		≥ 10000 EH (25)	nb	24	24	25	25	24
	Passable	< 2000 EH (187)	nb	17	15	19	25	20
		2000 à 10000 EH (57)	nb	1	1	1	1	0
		≥ 10000 EH (25)	nb	1	0	0	0	1
	Mauvais	< 2000 EH (187)	nb	57	56	50	47	40
		2000 à 10000 EH (57)	nb	4	1	4	1	1
		≥ 10000 EH (25)	nb	0	0	0	0	0

¹¹ Selon la méthodologie du SATESE

¹² Réseaux RID, RCS et RCO - percentile 90 en année N on connaît les données N-2

STEU non conformes en équipement aux obligations réglementaires (STEU publique)	<= 2000 EH (203)	nb	-	6	5 ¹³	4 ¹⁴	1	
	> 2000 EH (76)	nb		1	1 ¹⁵	2 ¹⁶	2 ¹⁷	
STEU non conformes en performance aux obligations réglementaires (STEU publique)	<= 2000 EH (203)	nb		30	31	53	62	
	> 2000 EH (76)	nb		12	19	9	28	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016
STEP mises en route	nb		11	8	6	13	14	
	cumul		286	286	283	285	52	
STEP traitant l'azote et/ou le phosphore	< 2000 EH	nb	14	14	18	26	30	
	2000 à 10000 EH	nb	23	26	27	34	37	
	> 10000 EH	nb	23	23	23	25	25	

Eaux usées et assainissement non collectif		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Zonages eaux usées réalisés <i>(approuvés après enquête publique y compris régularisation simple)</i>	nb	18 (cumul = 374)	19 (cumul = 393)	14 (cumul = 407)	6 (cumul = 413)	4 (cumul = 414)	
Nombre de SPANC créé	nb		4 (cumul = 91)	13 (cumul = 104)	4 (cumul = 108)	2 (cumul = 123)	
réhabilitations des ANC terminées, en opération groupée	cumul	805 (11)	1398 (22)	1855 (22)	2184 (22)	2552 (18)	
Opérations de réhabilitation de l'ANC pour les collectivités disposant d'un réseau eaux pluviales structurant	cumul	-	-	7	12	13	

Eaux pluviales		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes de schémas directeurs pluviaux réalisées	nb		0	3	2	4	
Zonages EP mis en place <i>(approuvés après enquête publique y compris régularisation simple)</i>	nb		22 (cumul = 278)	18 (cumul = 296)	6 (cumul = 302)	2 (Cumul = 313)	
Opérations de travaux de traitement des EP	nb		1	0	1 ¹⁸	0	

Méthodologie

NC = donnée « Non Connue »

Concernant les évaluations du fonctionnement du système de collecte, du système de traitement et du système d'assainissement, les résultats sont établis selon la méthodologie du SATESE pour l'ensemble des dispositifs suivis par le SATESE. Le nombre indiqué entre parenthèse précise le nombre total de dispositifs expertisés par rapport à un parc total de dispositifs de 201 pour < 2000 EH, 59 de 2000 EH à 10 000 EH inclus et 23 pour > 10 000 EH. Toutes ces informations reposent sur les données de l'année n-1.

L'expertise de la conformité est établie au regard des prescriptions de l'arrêté ministériel du 22/06/2007. Le nombre indiqué entre parenthèse précise le nombre total de systèmes publics d'assainissement collectif.

Au niveau du nombre de SPANC créé il faut noter que le nombre de communes correspondant au nombre global de SPANC en 2014 est estimé à 487. Le nombre de SPANC créé est nettement moindre si l'on considère ceux ayant un règlement de service approuvé par voie de délibération.

Le nombre indiqué entre parenthèse au niveau de l'indicateur « réhabilitations des ANC terminées, en opération groupée » correspond au nombre de maître d'ouvrage concerné.

Les indicateurs relatifs aux eaux pluviales renvoient aux données collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Département dans le cadre des subventions accordées pour ces opérations.

¹³ Chenoise, Favières, Ozouer-le-Voulgis, Signy-Signets et Yebles

¹⁴ Chenoise, Favières, Ozouer le Voulgis, Signy-Signets

¹⁵ Villeparisis

¹⁶ Villeparisis, Congis-sur-Therouanne

¹⁷ Villeparisis, Congis-sur-Therouanne

¹⁸ PROLOGIS

Le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux usées (SDASS EU) est arrivé à son terme en fin d'année. A l'exception d'un dispositif (Gurcy-le-Châtel), l'objectif que l'ensemble des actions visant les mises aux normes de stations d'épuration soit a minima engagé au stade études préalables fin 2015 est atteint. L'année 2016 devrait par ailleurs permettre d'augmenter le nombre de dispositifs reconstruits ou a minima celui dont les travaux seront en cours (St Sauveur-sur-Ecole).

Début 2016, la mise à jour des plans d'actions opérationnels territorialisés inter-services (PAOT) doit permettre d'identifier les actions prioritaires en matière d'assainissement pour la période 2016-2018 en attendant la construction d'un deuxième SDASS EU.

Les dispositifs suivants (21) ont été ciblés début 2016 en raison de la sensibilité des milieux et de la difficulté d'aboutissement de certains projets initiés :

STEU	Capacité Nominale STEU ERU
AMILLIS	330
ARGENTIERES	350
BETON BAZOCHES	800
BOMBON	1000
CHATENAY SUR SEINE	850
CHEVRU	600
CONGIS SUR THEROUANNE	3000
COUILLY PONT AUX DAMES	15000
COULOMMES	530
ECHOUBOULAINS	500
ESBLY	5750
GASTINS	320
JOUY LE CHATEL	600
JUTIGNY	500
LA CHAPELLE GAUTHIER	1000
MEIGNEUX	200
MONTCEAUX LES MEAUX	500
REBAIS	3000
SOIGNOLLES en BRIE	1000
VALENCE EN BRIE	600
VILLEVAUDE	2000

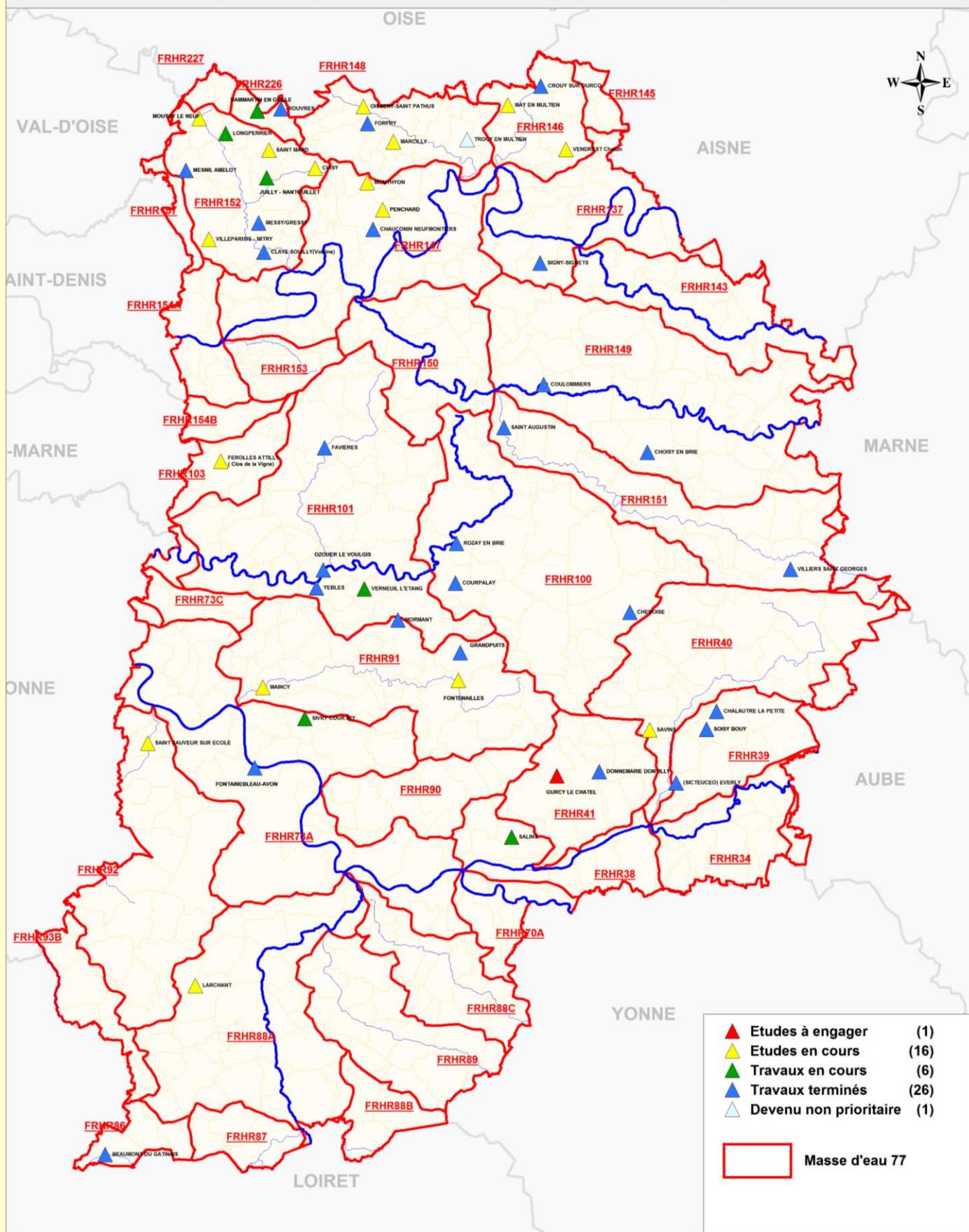
Concernant le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Pluviales (SDASS EP), suite à la publication du document en 2015 et à une communication auprès des 28 communes définies comme prioritaires des résultats de la démarche et de ses objectifs au mois d'octobre. La mise en œuvre va débuter en 2016 avec l'organisation de réunions spécifiques avec les maîtres d'ouvrage concernés selon un priorisation permettant de sensibiliser et d'initier les études stratégiques correspondantes d'ici fin 2017.

Concernant l'arrêté de mise en demeure du système d'assainissement de Villeparisis en 2014, on notera que l'année 2016 devra permettre à la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France de proposer un plan d'actions aux services de la DDT afin de résoudre les problématiques de surcharges hydrauliques de la station d'épuration et l'insuffisance du taux de collecte actuel notamment par temps de pluie. Dans la situation transitoire une solution devra être étudiée pour minimiser les impacts des by-pass vers le ru de Grues, et si possible en assurer un prétraitement. Un cabinet d'études appui le maître d'ouvrage sur ce sujet.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de L'Ourcq a été mise en demeure par arrêté préfectoral le 13 février 2015 pour le système d'assainissement de Congis-

sur-Thérouanne. Un terrain a été acheté fin 2015 pour la construction de la nouvelle station, et des échéances ont été fixées dès juillet 2015 pour le système de collecte de cette collectivité. L'année 2016 devra voir aboutir les travaux relatifs au système de collecte ainsi que le démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle station.

ETAT D'AVANCEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES AU 31/12/2015



Source des données : DDT-77
Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/PPE/UAU

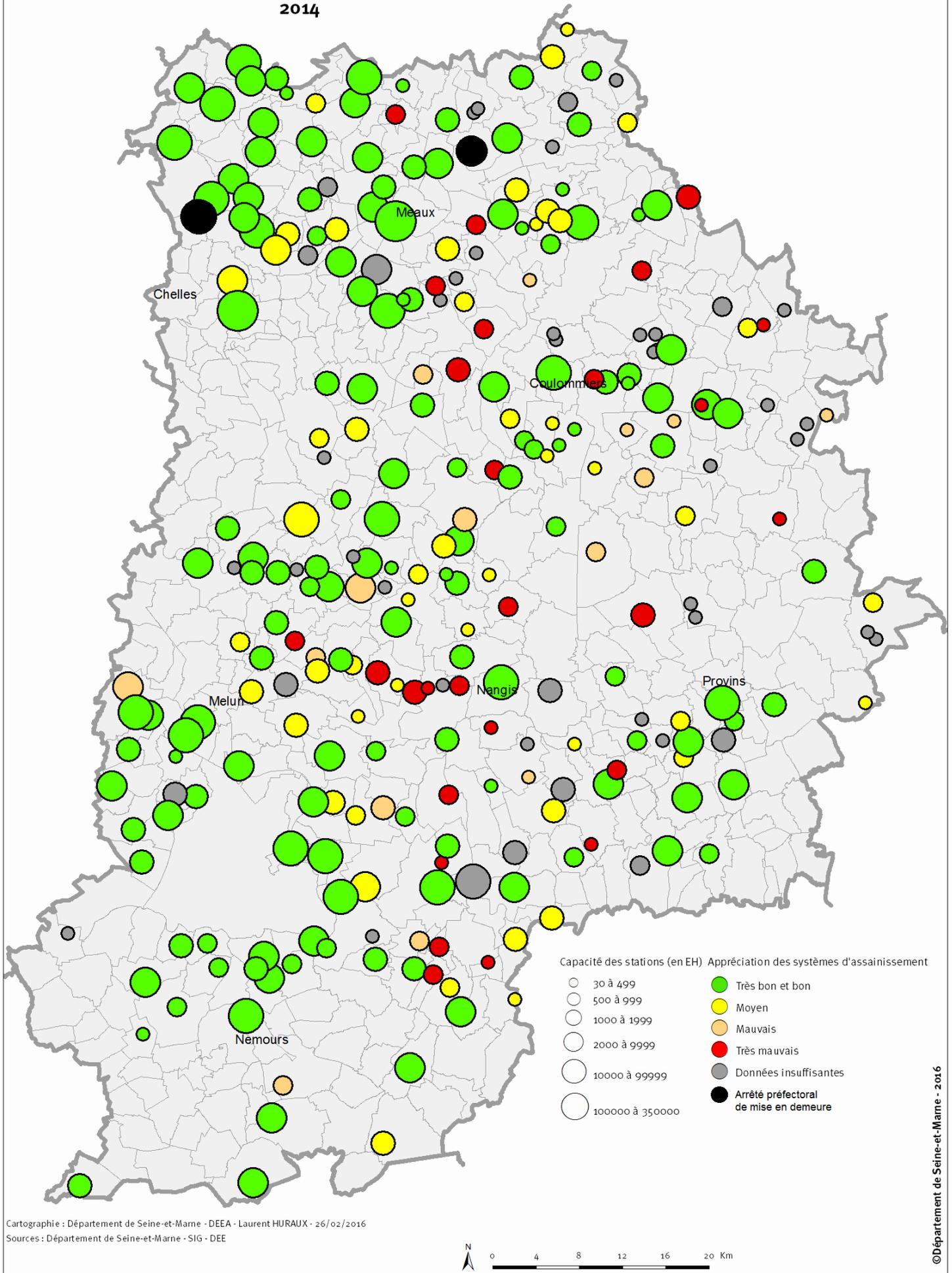
Date : Avril 2016

Échelle : 1/500 000

Schéma départemental d'assainissement

Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des systèmes d'assainissement

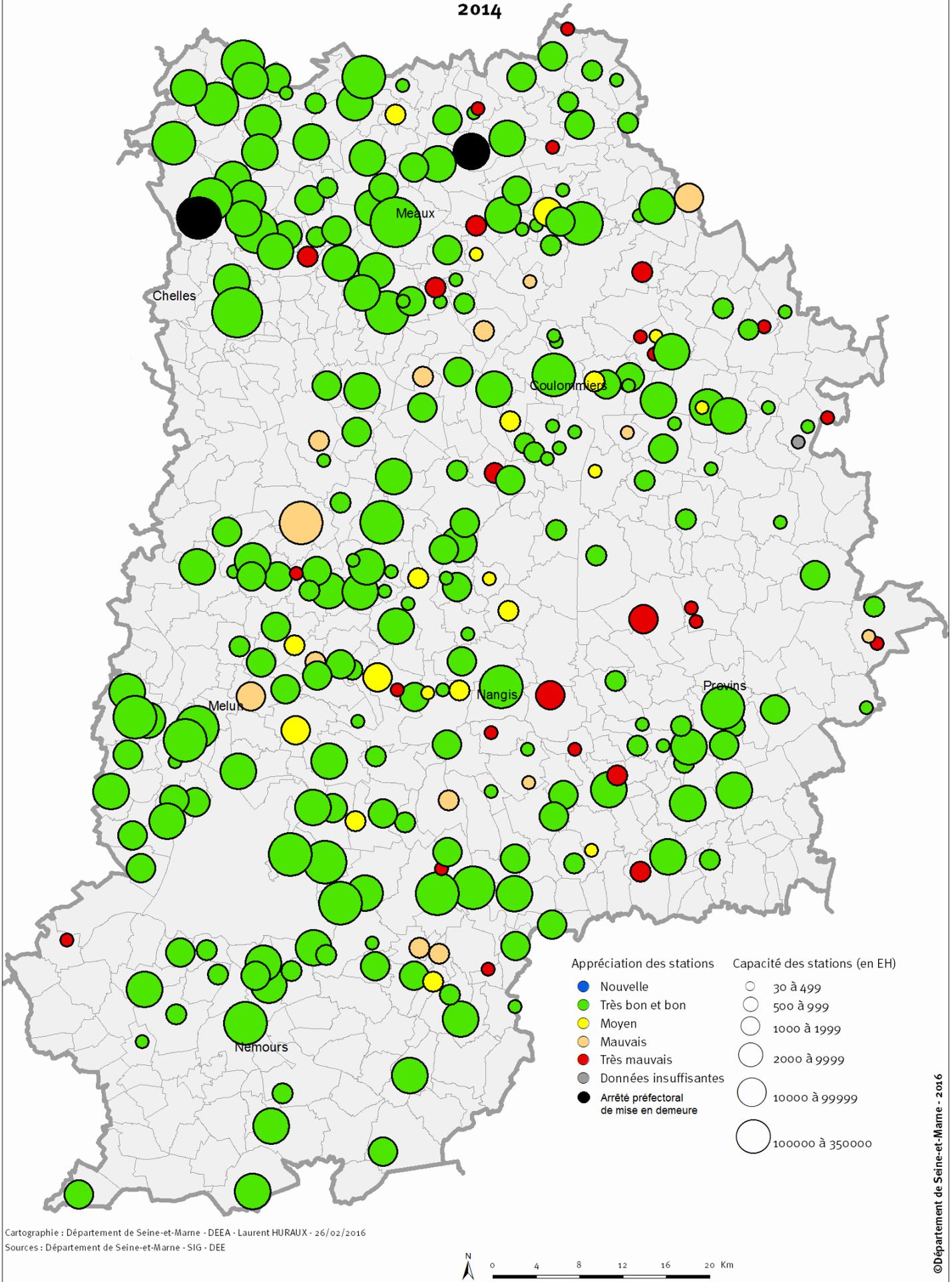
2014



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Laurent HURAUX - 26/02/2016
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE



2014



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Laurent HURAUX - 26/02/2016
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE



Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 4 Réduire les pollutions liées aux industries		Bilan 2015
Principaux acteurs concernés :	CCI / DRIEE UT / DDT / CG / AESN / Région IdF / Collectivités / AQUI'Brie / animateurs SAGE – contrats / AFINEGE	Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

- Diminuer les risques de pollution chronique et accidentelle des milieux aquatiques.
- Réduire les rejets de substances dangereuses en agissant à la source, par traitement des rejets et élimination des déchets, en maîtrisant les rejets d'eaux de ruissellement.

Enjeux autour de l'action

- Atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau. Objectifs DCE retranscrit par le SDAGE, plus particulièrement dans les orientations :
 - 1 : réduction des apports de matières polluantes dans les milieux
 - 6 : identifier sources et parts respectives des émetteurs et améliorer connaissances des substances dangereuses
 - 8 : promouvoir actions à la source de réduction ou de suppression de substances dangereuses
 - 9 : actions palliatives de réduction en cas d'impossibilité d'action à la source
 - 11 : limiter les risques microbiologiques d'origine industrielle
 - 21 : réduire l'incidence de l'extraction des granulats
 - 28 : inciter au bon usage de l'eau

Objectifs des actions / Effets attendus

- Prescriptions réglementaires imposées aux installations classées (ICPE)
- Identification et traitement des rejets à fort impact sur le milieu
- Régularisation des autorisations de raccordement aux systèmes d'assainissement public
- Diagnostic de pollution, conseils techniques et financiers pour l'équipement, l'amélioration de traitement, voire la suppression des rejets des industries
- Actions collectives de maîtrise des consommations et de réduction des pollutions pour certaines branches d'activités et les zones d'activités économiques (ZAE) prioritaires (dont l'impact potentiel sur le milieu est jugé prioritaire)

Suivi des indicateurs

Action collective ZAE prioritaires (50 ZAE identifiées)

Industrie		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collectivités ayant engagé une action groupée sur les ZAE prioritaires	Nbre			1 ^[1]	3 ^[1]	4 ^[1]	
Entreprises des ZAE prioritaires présentes aux réunions d'information	Nbre				-	-	
Diagnostics réalisés sur les ZAE prioritaires	Nbre			15	109	120	
Pour ces entreprises diagnostiquées	Arrêtés de branchement formalisés	Nbre			22	38	
	Conventions de déversement signées	Nbre			0	0	
	Entreprises conformes / diagnostic	Nbre			NC	16	
	Technologies propres aidées	Nbre			0	0	
	Dispositifs de (pré)traitement aidés	Nbre				0	21
	Industriels au « 0 phyto »	Nbre			NC	NC	

^[1] CA Marne-et-Chanteraine, CA Melun Val de Seine, CA de Sénart et Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de Presles-Tournan-Gretz (SICTEU)

NC (non connu)

Approche individuelle liste unique d'industriels (sites PTAP)

Industrie		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Entreprises de la liste n'ayant pas engagé d'action/ NC majeure (rouge)	Nbre	-	-	15	NC	0	
Entreprises de la liste ayant initié un plan d'actions/NC majeure (orange)	Nbre	-	-	3	3 ^[2]	11 ^[3]	
Entreprises de la liste ayant levé leur NC majeure/NC majeure (vert)	Nbre	-	-	0	0	4 ^[4]	
Entreprises ayant engagé des actions en terme d'économies d'eau	Nbre	-	-	2 ^[1]	1 ^[3]	2 ^[5]	
Part de l'eau consommée par les industriels en Seine-et-Marne	%	-	8,5			-	
Pour ces entreprises ayant levé leur NC majeure	Technologies propres aidées	Nbre	-	-	1 ^[4]	2	
	Arrêtés d'autorisation de déversement	Nbre	-	-	-	-	
	Dispositifs de (pré)traitement aidés	Nbre	-	-	-	1 ^[4]	-

^[3] tous exceptés ceux listés en ^[4]

^[4] CHROM IMPEC, CORNING KERAGLASS, KERBIRIO, TEINTURERIE DE PARIS

^[5] BOREALIS, CORNING KERAGLASS

Actions mises en place ou projetées en 2015 pour les 17 entreprises prioritaires : Cette liste s'appuie sur les résultats RSDE (entreprises devant réaliser une étude technico-économique et/ou un programme d'actions) et la liste des industriels ayant un impact sur la qualité des masses d'eau (PTAP):

ENTREPRISES	ETAT D'AVANCEMENT
ARJOWIGGINS SECURITY SAS	L'établissement a modifié son procédé afin de réduire ses rejets en phosphore, ce qui a permis de supprimer ces impacts au niveau des flux réels rejetés. Un réexamen des rejets sera opéré en 2016 à l'occasion de l'instruction du « BREF » ^[6] Papeterie.
ARMABESSAIRE ET COMPAGNIE	L'industriel doit gérer une problématique de rejets de substances dangereuses contenues dans les eaux pluviales vers un milieu sensible. Des campagnes d'analyses ont été réalisées en 2015 afin de mieux connaître la qualité de ses rejets et élaborer un plan d'actions. La réalisation d'une étude technico-économique est envisagée.
BOREALIS	Une réflexion est engagée sur la réalisation d'études relatives: <ul style="list-style-type: none"> ○ au traitement des MES ○ à l'optimisation de la collecte des eaux sanitaires ○ au traitement des condensats du réacteur NASC KSA En 2015, une demande d'aide financière a été faite à l'AESN pour le traitement de leur sol pollué. Cette demande a été rejetée car elle ne répondait pas aux critères d'éligibilité. Des travaux d'optimisation du recyclage des eaux sont en cours pour limiter les prélèvements en nappe.
BRENNTAG	Des dépassements sur certains paramètres ont été observés ; cependant la situation s'améliore autant en assainissement qu'en pluvial. Ces améliorations sont à confirmer dans le temps. L'établissement sera retiré du PTAP en 2016 car il ne répond plus aux critères de ce dernier. Cependant, il pourra être inscrit en zone sensible s'il s'avérait être impactant pour le milieu. Les flux sont minimes. Un contrôle inopiné a été réalisé en 2015 par la DRIEE. Un plan d'actions est en cours. Une réflexion sur la réalisation d'une étude d'impact afin d'ajuster les seuils de l'arrêté préfectoral pourrait être ensuite conduite.
CORNING/ KERAGLASS	Le site comprend 3 forages pour son alimentation et pour celle de l'établissement KERAGLASS. L'établissement CORNING prélève environ 85 000m ³ /an d'eau de nappe. Des actions sont en cours pour maîtriser et réduire les consommations en eau.
GESTAMP NOURY	Le site de Gretz-Armainvilliers est soumis à Enregistrement. Un plan des réseaux a été demandé.

Le site de Tournan-en-Brie est en cours de cessation d'activité. La mise en sécurité prévue en février 2016.

KERBIRIO	<p>L'établissement s'est équipé de matériel d'auto surveillance pour la mise en place du suivi régulier des rejets permettant de prendre en compte les flux réels rejetés pour établir la redevance pollution AESN.</p> <p>Un contrôle inopiné a été réalisé en 2015 par la DRIEE. Le contrôle n'a fait l'objet d'aucune remarque. Le site est en surveillance pérenne au titre du RSDE (chrome, nonyphénols,...).</p> <p>En 2016, l'industriel sollicitera l'aide financière de l'Agence pour un projet visant la suppression du nickel et la réduction du zinc au niveau de ses rejets.</p>
LESAFFRE	<p>Des discussions sont en cours entre la DRIEE et l'entreprise en vue de réduire les rejets d'ammonium. La réalisation d'une étude technico-économique pour réduire ces rejets va être lancée en 2016.</p>
REVETECH	<p>Les travaux pour passer en rejet zéro ont été engagés. Ils sont bien avancés et devraient être terminés au cours du premier semestre 2016. Un arrêté préfectoral complémentaire est envisagé.</p>
SILEC CABLE	<p>Un programme d'actions est envisagé pour réduire les rejets en tétrachloroéthylène.</p>
SOCIETE D'EXPLOITATION DE SABLES ET MINERAUX,	<p>Le site est inscrit au PTAP du fait de prélèvement très important en nappe souterraine à tension quantitative (environ 160 000m3/an).</p> <p>Une réflexion est engagée sur la réalisation d'étude-diagnostic et d'actions à engager afin de diminuer les consommations d'eau.</p>
STEN	<p>Le raccordement à la station d'épuration de Valenton a été validé par le SIAAP et Veolia (le raccordement sera effectué après couverture d'une zone de stockage de déchets non-conformes)</p> <p>L'AESN a été sollicitée pour réduire à la source l'usage du chrome hexavalent. Le nouveau procédé a été financé par l'Agence et sera mis en service fin 2016 L'Agence a également financé la suppression de l'usage de perchloroéthylène utilisé pour le dégraissage des pièces.</p>
TEINTURERIE DE PARIS	<p>Le dernier contrôle inopiné a présenté un dépassement sur un paramètre mais il s'est avéré sans conséquence; cette entreprise va probablement sortir de la liste des entreprises prioritaires.</p>
THIMEAU	<p>L'entreprise doit gérer une problématique de rejet de nonylphénols.</p>
TOTAL RAFFINAGE	<p>Un arrêté préfectoral complémentaire est envisagé pour entériner la réduction des prélèvements en nappe. Une révision des conditions de rejet au regard du « BREF »^[6] Raffinage sera engagée en 2016.</p>
VERMILION REP	<p>Une réflexion sur la séparation des effluents aqueux générés par les forages pétroliers et les installations de traitement est en cours.</p>
WILLIAM SAURIN	<p>Le rapport RSDE montre la présence de nonylphénols. L'entreprise a arrêté ses tours aéroréfrigérantes (suppression de biocides et détartrants) - (projet abandonné, aide désengagée). Un nouveau dispositif de correction du pH a été mis en place.</p> <p>Une étude pour la rétention des eaux incendies du site a été réalisée, l'implantation d'un bassin enterré serait nécessaire.</p>

NB : L'établissement CHROM IMPEC a été retiré du PTAP en 2015 car il ne répond plus aux critères de ce dernier.

^[5] BREF : la meilleure technique disponible (MTD) est la technique qui satisfait le mieux aux critères de développement durable. Les MTD sont répertoriées dans des documents appelés « BREF », qui sont des documents de référence sur les MTD.

Approche collective ZAE prioritaires

- a. Evaluer les actions déjà engagées dans le domaine sur les ZAE concernées
- b. Identifier les relais et compétences assainissement pour chaque ZAE
- c. Réaliser un diagnostic assainissement des entreprises de chaque ZAE
- d. Former des lots d'entreprises en fonction de leur impact sur le milieu
- e. Informer et sensibiliser les entreprises aux problématiques de raccordement/ déversement
- f. Formaliser avec les industriels un plan d'actions de mise en conformité
- g. Assurer le suivi des actions menées

Approche individuelle liste unique

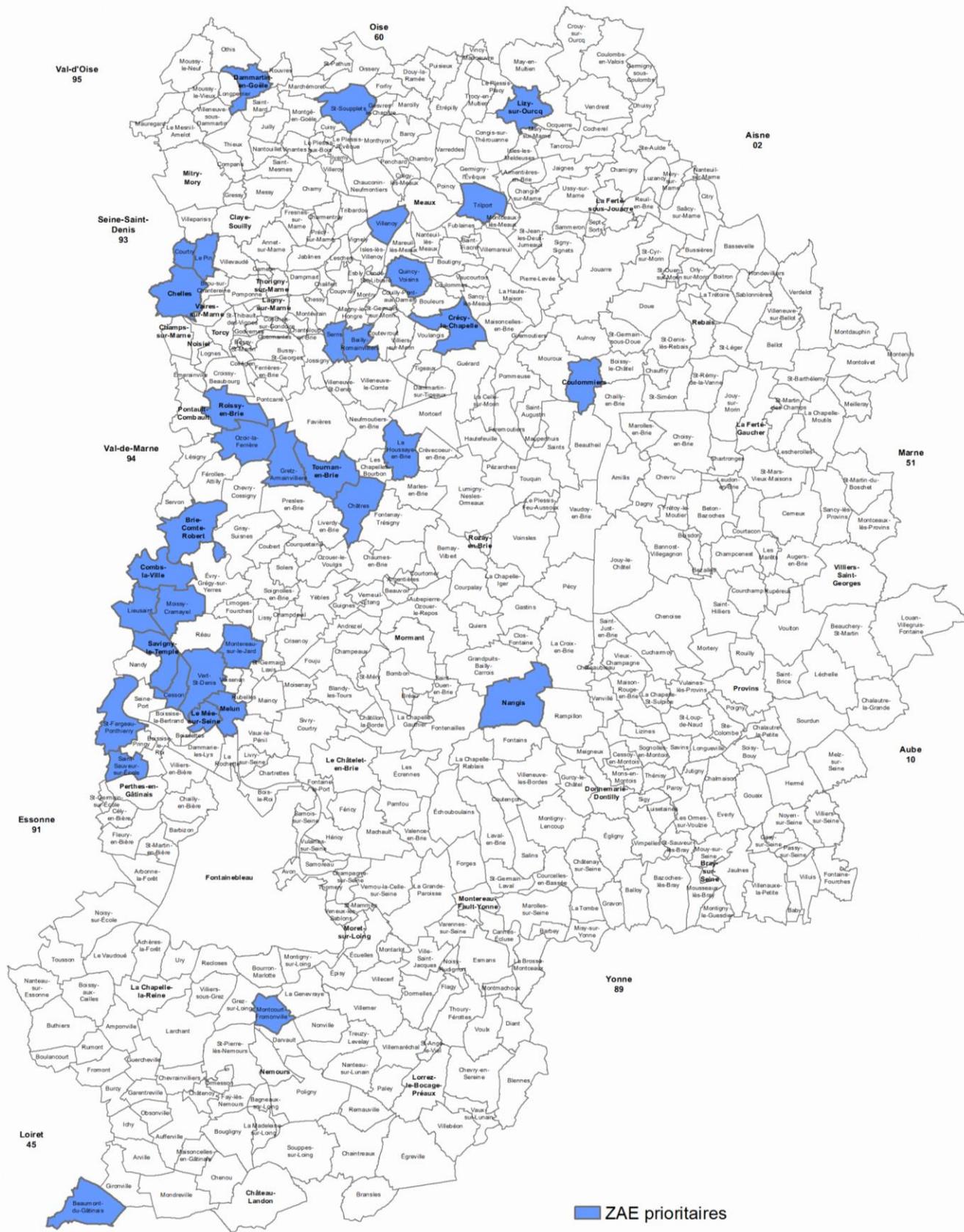
- a. Valider la liste unique d'entreprises
- b. Déterminer la non-conformité majeure (NC majeure)
- c. Evaluer l'état de conformité des entreprises / cette NC majeure
- d. Accompagner les entreprises à la formalisation d'un plan d'actions
- e. Assurer le suivi des actions menées

Actions 2016

Dans le cadre du groupe de travail industrie, 5 axes principaux d'actions sont définis pour l'année 2016 :

- *Construction d'un cahier des charges pour les prestations de surveillance des rejets des activités économiques dans les réseaux d'assainissement dans le cadre des contrats de délégation de service public, puis échanges avec les Délégués pour valider ce cahier des charges.*
- *Prise de contact avec des collectivités afin de lancer des opérations-pilote de test du cahier des charges (avenant au contrat, renégociation,...)*
- *Poursuite des partenariats de la CCI Seine-et-Marne avec les collectivités pour accompagner les entreprises à se mettre en conformité ou à développer des solutions innovantes.*
- *Poursuite de la phase opérationnelle du contrat Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres (sensibilisation, diagnostic, accompagnement et suivi des projets) et prise en compte du volet industrie dans le cadre de la révision du schéma directeur d'assainissement de Nangis pour le contrat de captage de Nangis.*
- *Poursuite de l'action RSDE avec la relance des exploitants qui n'auraient pas remis les résultats de surveillance initiale ou, le cas échéant, leurs programmes d'actions ou études technico-économiques.*

Communes concernées par au moins une ZAE Prioritaire (ZAE = Zone d'Activités Economiques)



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

©CG77 - 2014

Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 5 Développer les actions préventives en zone non agricole Vers le « zéro phyto » pour les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures et les golfs		Bilan 2015
Principaux acteurs concernés :	CG / AQUI'Brie / Région IdF / AESN / SEME / PNR / Collectivités / RFF / SNCF / Golfs / DIRIF / APRR / SANEF /	Ensemble du département Zone d'action : AAC Grenelle et captages à enjeux privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Réduire l'utilisation des pesticides dans le cadre de l'entretien et de la gestion des espaces publics et privés.
- Engager les différents utilisateurs de pesticides à les réduire progressivement voire à aller vers le zéro phyto via une démarche d'accompagnement adapté au public visé.

Les utilisateurs de pesticides visés sont : les collectivités, les gestionnaires des routes et des voies ferrées, les gestionnaires des bâtiments publics et les golfs.

Enjeux autour de l'action

- Protection des captages AEP : captages AEP déclassés par les paramètres pesticides essentiellement par les herbicides
- Atteinte du bon état qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines
- Ecophyto 2018 : objectif de réduction des pesticides à usage non agricole
- Bilan des 5 ans d'action du 1er PDE au 31/12/2011 :
 - 384 communes engagées soit 75 % des communes du département
 - une réduction des volumes de pesticides appliqués de 72 % entre le moment du diagnostic et le suivi des pratiques en 2011
 - soit 6,934 tonnes de pesticides non épandus suite à l'engagement des collectivités auprès d'AQUI'Brie et du Département entre 2007 et 2011
 - 37 communes suivies au zéro phyto en 2011
 - 0 phyto atteint en 2009 par la DPR et 2 subdivisions DIRIF
 - 67% des golfs diagnostiqués sur le Champigny, 50 % des golfs diagnostiqués sur l'ensemble du département

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les herbicides. Les autres objectifs sont :
 - Inciter au désengagement progressivement de l'utilisation des pesticides, grâce à la mise en œuvre de manière parallèle de solutions alternatives (paillage, vivaces, désherbage thermique, mécanique ou manuel, réaménagements, gestion différenciée des tontes, lutte biologique...)
 - Faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe spontanée, ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien des espaces publics et privés
 - Mener une action concertée sur l'entretien des talus en bordure de champs avec les agriculteurs
 - Engager les gestionnaires des bâtiments publics (Etat, collèges, lycées, université) vers le 0 phyto
 - Parvenir à développer un réel partenariat avec SNCF/RFF sur un territoire expérimental
 - Engager les gestionnaires des autoroutes
 - Elargir l'action engagée auprès des golfs à l'ensemble du département
 - Inscrire l'action dans les programmes d'actions sur AAC Grenelle et captages à enjeux
 - Mettre en œuvre un label 0 phyto pour les collectivités et les golfs

Engagement dans la réduction des produits phytosanitaires				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes	Ensemble du département	engagées	nb	384	409	441	484	496	
		diagnostiquées	nb	371	396	418	458	477	
		sensibilisées - formées	nb	300	330	339	374	430	
		suivies	nb	255	323	358	370	436	
		au « zéro phyto »	nb	37	48	66	84	131	
	Sur les AAC Grenelle	engagées	nb	172	187	197	213	220	
		diagnostiquées	nb	168	179	187	200	208	
		sensibilisées - formées	nb	137	147	148	184	204	
		suivies	nb	135	152	170	173	200	
		au « zéro phyto »	nb	17	26	35	39	58	

Démarche de réduction des produits phytosanitaires			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume de produits n'étant plus épandu depuis le suivi (<i>cumulé pour l'ensemble des communes suivies</i>)	AQUI	litre	4565	5251	5127	5473	6218	
	CG	litre	3150	3718	4817	5305	6470	
	Total	litre	7715	8969	9944	10 778	12 688	
Réduction des volumes de produits épandus par les communes suivies	AQUI	%	79	82	77	75	78	
	CG	%	63	60	69	71	73	
	Total	%	72	72	73	73	75	
Quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi (<i>cumulée pour l'ensemble des communes suivies</i>)	AQUI	Kg	1503	1710	1704	1898	2080	
	CG	Kg	962	1175	1549	1752	2151	
	Total	kg	2465	2885	3253	3650	4231	
Réduction des quantités de produits épandus par les communes suivies	AQUI	%	79	81	76	77	77	
	CG	%	61	58	68	70	74	
	Total	%	71	70	72	74	75	
Communes ne traitant plus chimiquement la voirie	AQUI	nb	59	68	65	87	106	
	CG	nb	45	74	77	91	130	
	Total	nb	104	142	142	178	236	
Communes pratiquant le désherbage thermique	AQUI	nb	61	65	77	78	82	
	CG	nb	46	64	73	76	76	
	Total	nb	107	129	150	154	158	
Communes utilisant du matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	AQUI	nb	-	131	142	152	159	
	CG	nb	-	179	196	205	168	
	Total	nb	-	310	338	357	327	
Communes engagées auprès de SEME ou du PNR dans une démarche de gestion différenciée	AQUI	nb	12	13	10	8	25	
	CG	nb	21	25	25	24	47	
	Total	nb	33	38	35	32	72	

Méthodologie

Origine des données pour le Champigny : territoire seine et marnais de la nappe du Champigny (200 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2015
- Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI' Brie
- Source des pratiques état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI' Brie

Origine des données pour CG77/SEPAP hors nappe du Champigny (313 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2007 et 2015
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

Origine des données pour l'ensemble du département : (513 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2015
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

Origine des données pour l'engagement des communes auprès de SEME et du PNR

- Période : engagement des communes entre 2009 et 2015
- Source : Seine-et-Marne Environnement et Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Un calcul est effectué sur les mêmes communes formées et suivies. Les indicateurs sont calculés selon les données recueillies lors du diagnostic et comparées à celles récupérées lors du dernier suivi.

- Volume de produit n'étant plus épandu depuis le suivi : différence entre le volume en litres de produit épandu au moment du diagnostic et le volume épandu au moment du suivi (cumulé pour l'ensemble des communes suivies)
- Réduction des volumes de produits épandus par les communes suivies : ratio entre le volume de produit n'étant plus épandu après suivi cumulé et le volume de produit cumulé épandu par les communes suivies au moment du diagnostic
- Quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi : différence entre la quantité de matière active épandue au moment du diagnostic et la quantité épandue au moment du suivi (cumulé pour l'ensemble des communes suivies). La quantité de matière active est calculée en fonction de la composition du produit : concentration en matière active en g/l X volume utilisé en l.
- Réduction des quantités de matières actives épandues par les communes suivies : ratio entre quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi cumulée et la quantité de matières actives épandues par les communes suivies au moment du diagnostic
- Communes ne traitant plus chimiquement leur voirie (en %) : nombre de communes ne traitant plus cet espace parmi les communes suivies
- Communes pratiquant le désherbage thermique : nombre de communes, parmi les communes suivies, qui pratiquent le désherbage thermique
- Communes utilisant du matériel de désherbage alternatif (autre que thermique) : nombre de communes, parmi les communes suivies, qui utilisent un matériel de désherbage alternatif autre que thermique (balayage mécanique, brosse désherbeuse, débroussailleuse, matériel de travail du sol)
- Communes engagées auprès de SEME ou du PNR dans une démarche de gestion écologique : nombre de communes où SEME est intervenue dans le domaine de la gestion différenciée + nombre de communes s'étant engagées dans la Charte de Gestion Ecologique des Espaces Communaux avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

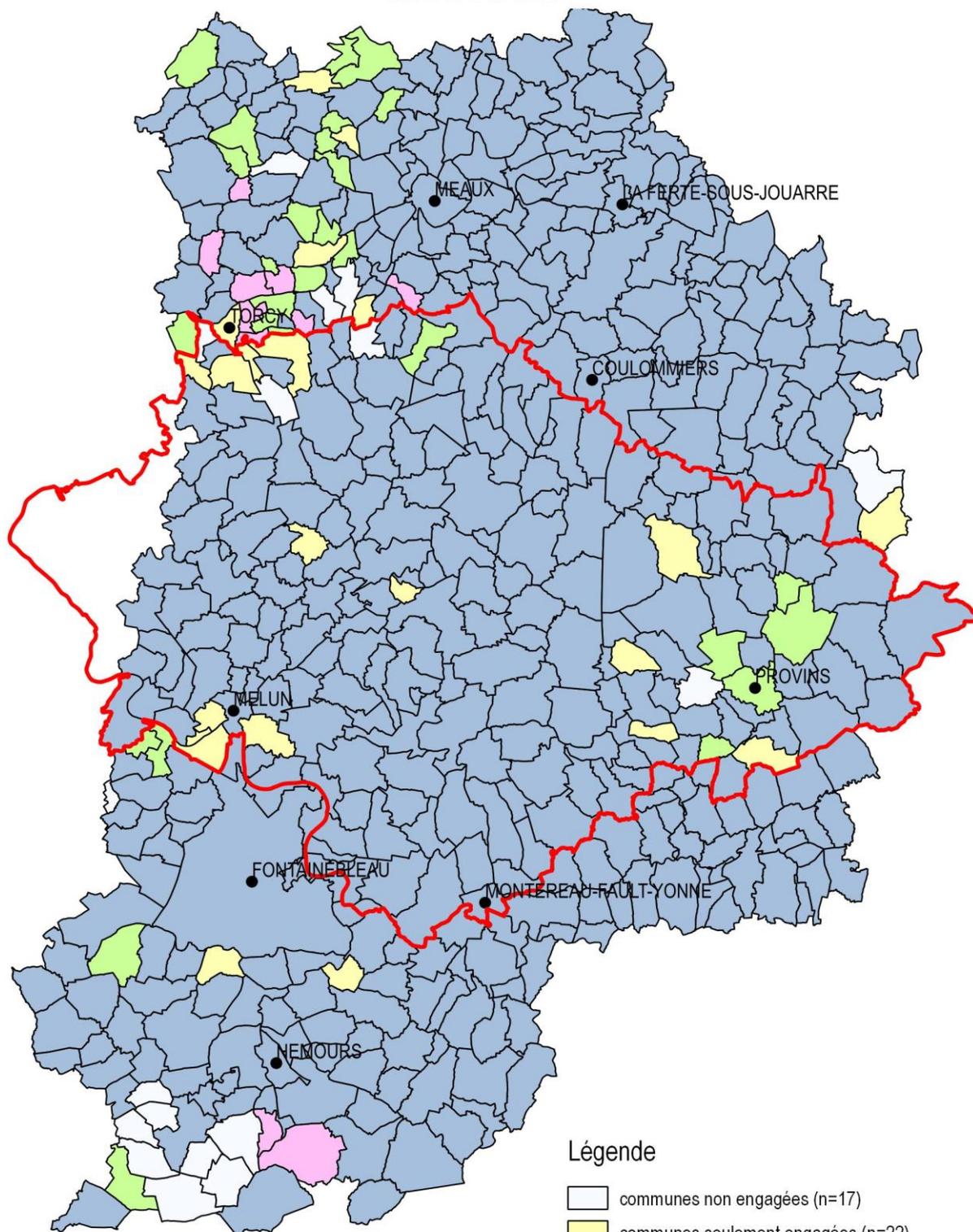
Actions 2016

- Poursuite des actions en cours

Cartographie

- Concernant la carte quantité / surface de voirie + cimetière : du fait qu'une réduction importante n'est pas toujours synonyme de bonnes pratiques (même si c'est la marque d'un effort d'amélioration de celles-ci) et afin de mieux évaluer les pratiques des communes, la quantité de matière active utilisée a été ramenée à la surface urbanisée de la commune. Ainsi on peut estimer si les quantités utilisées sont importantes vis à vis des surfaces à traiter, et donc la marge de progression des communes.

Communes de Seine-et-Marne engagées dans une démarche de réduction des herbicides au 31/12/2015



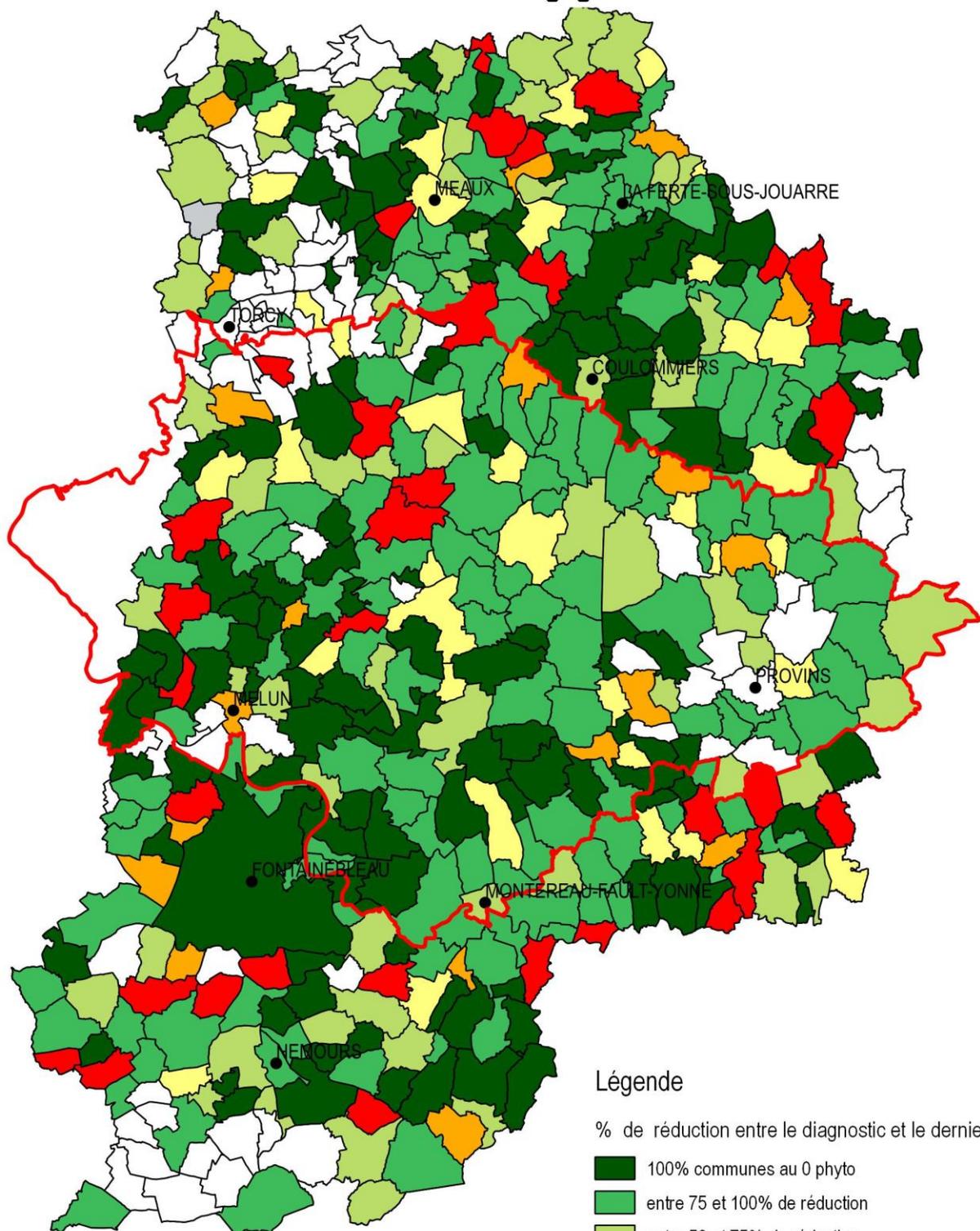
Légende

- communes non engagées (n=17)
- communes seulement engagées (n=22)
- communes seulement diagnostiquées (n=28)
- communes seulement diagnostiquées et formées (n=10)
- communes diagnostiquées, formées et suivies (n=436)
- Limites du périmètre d' AQUi Brie

SIG AQUi Brie
Mars 2016
source : Fond IAU IDF
données AQUi Brie & Département de Seine-et-Marne/DEEA



Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires (en quantité de matières actives) des communes engagées



Légende

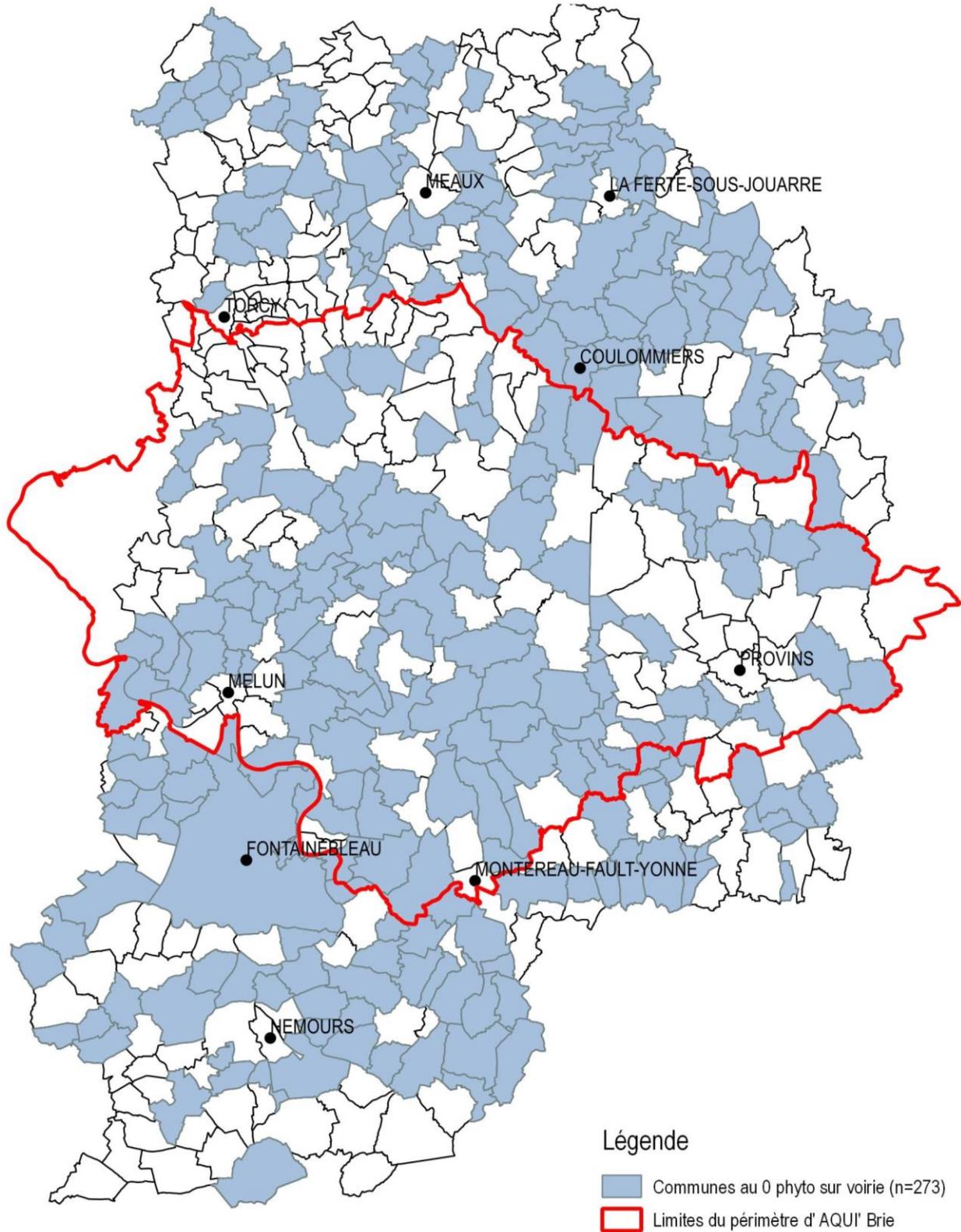
% de réduction entre le diagnostic et le dernier suivi

- 100% communes au 0 phyto
- entre 75 et 100% de réduction
- entre 50 et 75% de réduction
- entre 25 et 50% de réduction
- entre 0 et 25% de réduction
- absence de réduction
- informations non communiquées
- Limites du périmètre d'AQUi Brie

SIG AQUi' Brie
Mars 2016
source : Fond IAU IDF
données AQUi' Brie & Département de Seine-et-Marne/DEEA



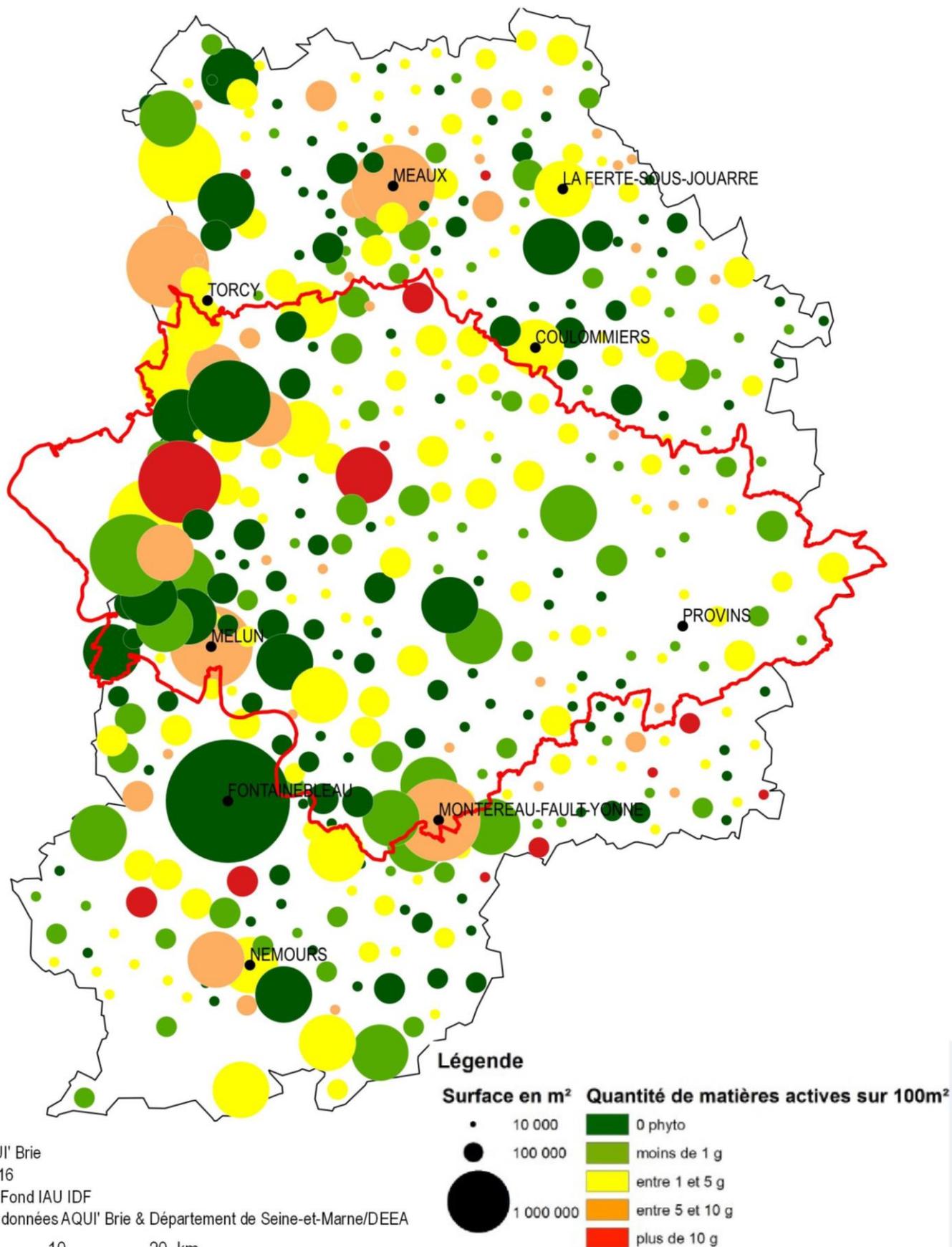
Communes de Seine-et-Marne au 0 phyto sur voirie



SIG AQUiBrie
Mars 2016
source : Fond IAU IDF
données AQUiBrie & Département de Seine-et-Marne/DEEA



Quantité de pesticides utilisée par an
pondérée à la surface de cimetière et de voirie présente sur la commune
(en g / 100 m² / an)



SIGAQUI' Brie
Mars 2016
source : Fond IAU IDF
données AQUI' Brie & Département de Seine-et-Marne/DEEA



Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 6 Développer les actions préventives en zone non agricole Vers une réduction des pesticides par le grand public		Bilan 2015
Principaux acteurs concernés :	CG / AQUI'Brie / Région IdF / AESN / SEME / PNR / associations / Collectivités	Ensemble du département Zone d'action : AAC Grenelle et captages à enjeux privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Réduire l'utilisation des pesticides par les particuliers
- Engager les particuliers progressivement vers la réduction des pesticides via le développement de supports/vecteurs d'information/sensibilisation du grand public, une action auprès des jardiniers amateurs

Enjeux autour de l'action

- Atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines
- Ecophyto 2018
- Protection des captages AEP : nombreux captages AEP déclassés par les paramètres pesticides
- Bilan du 1er PDE au 31/12/2009 :
 - Développement de l'observatoire de l'eau et du site internet « rubrique particuliers » du CG
 - Mise à disposition des collectivités d'une exposition itinérante accompagnée de livrets de sensibilisation
 - Développement d'articles pour insertion dans les bulletins municipaux

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action menée auprès du grand public vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les pesticides. Les autres objectifs sont :
 - faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe dans les espaces publics et privés ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien de son jardin et son potager
 - inscrire l'action dans les programmes d'actions sur AAC Grenelle et captages à enjeux
 - faire passer l'idée que « les pesticides c'est pas automatique »

Suivi des indicateurs

Actions auprès du Grand public		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes et collectivités ayant réservé les expositions d'AQUI'Brie, du Département et de SEME	nb	-	11	11	19	16	
Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par les communes	nb	-	101	107	85	220	
Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par d'autres organismes, à destination du grand public	nb	-	136	69	181	133	
Réunions de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée/écologique	jrs	-	16	10,5	12	119	
Participants aux réunions sensibilisation jardinage au naturel sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée/écologique	nb	-	1041	1064	995	1385	
Supports et articles de sensibilisation mis à disposition	nb	-	15	15	16	16	
Visiteurs sur les pages « écogestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques	nb	-	6929	7290	10836	11764	
Visites sur les pages « écogestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques : pages vues	nb	-	9373	9480	13245	14270	
Lauréats du Trophée « ZERO PHYT'Eau » - cumulé	nb	-	-	13	26	41	

Origine des données

- Période : année 2015
- Source des données : association AQUI'Brie, Seine-et-Marne Environnement (SEME), Service de L'eau Potable et des Actions Préventives du Département (SEPAP)
- Communes et collectivités ayant réservé les expositions d'AQUI'Brie, du Département et de SEME : nombre de communes et collectivités ayant emprunté une exposition sur la réduction des pesticides, l'acceptation de la végétation spontanée, et/ou le jardinage écologique auprès d'AQUI'Brie du Département ou de Seine-et-Marne Environnement
- Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par les collectivités : somme du nombre de jours d'emprunt pour l'ensemble des expositions (AQUI'Brie, Département, SEME) par des collectivités, y compris le Département
- Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par d'autres organismes, à destination du grand public somme du nombre de jour d'emprunt pour l'ensemble des expositions (AQUI'Brie, Département, SEME) par d'autres organismes : associations, collèges, exposition par AQUI'Brie ou SEME lors d'événements...
- Réunions de sensibilisation sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée: nombre cumulé de jours de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée organisés par SEME, le SEPAP, AQUI'Brie et le PNR du Gâtinais Français en 2015. A partir de 2015, les actions organisées par SEME en faveur de la biodiversité, difficilement dissociables des thématiques « jardinage au naturel » et « gestion différenciée », sont également prises en comptes.
- Participants aux réunions sensibilisation jardinage naturel sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée : nombre cumulé de participants aux réunions de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée organisés en 2015 par SEME, le SEPAP, AQUI'Brie et le PNR.
- Supports et articles de sensibilisation : nombre cumulé de supports de communication différents proposés par le Département, AQUI'Brie, et SEME (modèles d'articles pouvant être diffusés par les collectivités, expositions, plaquettes, campagne de communication...)
- Visiteurs sur les pages « ecogestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques : nombre cumulé de consultations uniques en 2015 sur l'ensemble des pages de cette rubrique du site internet <http://eau.seine-et-marne.fr>
- Visites sur les pages « ecogestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques : pages vues : nombre cumulé de visites en 2015 sur l'ensemble des pages de cette rubrique du site internet <http://eau.seine-et-marne.fr>
- Lauréats du Trophée « ZERO PHYT'Eau » : nombre de communes lauréates du trophée « ZERO PHYT'Eau »

Actions 2016

- Poursuite des actions mises en place.
- 4^{ème} édition du Trophée « ZERO PHYT'Eau »

Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 7 Développer les actions préventives en zone agricole		Bilan 2015
Principaux acteurs concernés :	CA77 / DDT / Région / CG / AESN / DRIAFF / Producteurs d'eau / Eau de Paris / AQUI'Brie / animateurs SAGE	Zone d'action : Ensemble du département Territoires prioritaires et AAC Grenelle privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Faire évoluer les pratiques agricoles des agriculteurs par une action de masse afin de réduire l'impact sur l'environnement et améliorer ainsi la qualité de l'eau. L'objectif est la réduction d'usage des intrants agricoles en favorisant une évolution des pratiques et des systèmes de production tout en garantissant la pérennité économique des exploitations
- Favoriser l'émergence d'actions permettant de réduire les risques de transfert des produits phytosanitaires et des fertilisants au travers d'aménagements parcellaires.
- Mettre en œuvre les actions visant à limiter, voire supprimer, les pollutions ponctuelles et accidentelles liées à l'activité agricole.

Enjeux autour de l'action

- Reconquête de la qualité des milieux superficiels et souterrains qui sont majoritairement déclassés par les paramètres pesticides et essentiellement les herbicides. Certains secteurs sont également fortement touchés par des concentrations en nitrates dépassant ou menaçant de dépasser les limites maximales vis-à-vis de l'alimentation en eau potable :
 - retour au bon état des masses d'eau dans des délais courts pour certaines (2015) obligeant à une évolution en profondeur et à grande échelle des pratiques culturales
 - respecter les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Plan Ecophyto 2018, à savoir la réduction de 50 % des pesticides si possible ;
 - s'appuyer sur les résultats obtenus ainsi que les outils mis en place dans le cadre du Bilan du 1er PDE :
 - mise en place du Conseil environnemental 77
 - réalisation d'un panel important de DAEG, (animation et conseil technique), pour permettre sur des territoires élargis d'avoir un engagement de masse des agriculteurs.
- Les actions agricoles se dérouleront en 2 temps, de 2012 à 2013 sur les bases du PDRH et de la PAC actuels puis dès 2014, en lien avec la réforme de la PAC, sur de nouvelles bases qui devront faire l'objet de discussions au cours des 2 premières années du plan.

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux souterraines et superficielles essentiellement au niveau des herbicides mais également plus largement au niveau des pesticides sans oublier les nitrates sur certains territoires. En s'appuyant sur la méthodologie développée au cours du 1er plan et afin de prendre en compte les facteurs suivants :
 - une lisibilité des actions sur un territoire donné
 - la priorisation des actions sur des zones définies comme majeures par le Grenelle de l'Environnement, à savoir les aires d'alimentation des captages (AAC) stratégiques dites Grenelle
 - les contraintes budgétaires des différents partenaires obligeant à raisonner sur la base d'enveloppes financières
- L'accompagnement technico-économique des exploitants pour la promotion de l'agriculture intégrée et de l'agriculture biologique à travers l'animation de territoire et le conseil technique – y compris en dehors des territoires prioritaires - sera le principal levier d'action collectif. L'ensemble des acteurs agricoles (coopératives, centres de gestion, conseillers privés et porteurs de projet) seront impliqués dans le cadre du Conseil environnemental 77 animé par la Chambre d'agriculture.
- Des aménagements spécifiques de l'espace, là où le risque de transfert des polluants est le plus élevé seront mis en place ou renforcés. La lutte contre les pollutions ponctuelles, notamment dans les cours de ferme, sera poursuivie. Les changements de pratiques seront appuyés par des outils d'accompagnement financiers :
 - le plan végétal pour l'environnement (PVE)
 - les mesures agro-environnementales (MAE)
- Afin de faciliter leur mise en œuvre dans le cadre du PDRH, un critère d'opportunité sera intégré dans le cahier des charges MAE eau afin de caler au mieux les mesures en fonction de la situation de chacune des exploitations et de l'urgence de l'action

vis-à-vis de la reconquête de la qualité des milieux. L'objectif, dans un contexte budgétaire assez contraint, est de rechercher l'efficacité de chacune des actions afin de les rendre les plus cohérentes possibles.

Suivi des indicateurs

Connaissance des exploitations		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'exploitations (déclaration PAC)		2401	2383	2360	2350	2393	
SAU total		339 495	336 000	336 000	336 000	336 000	
Surface moyenne des exploitations		141,4	142,5	142,4	143	143	

Connaissance des exploitations			2011	2012	2013	2014	2015	2016
DAEG collectés		2007/2010	nb	125	75	30	29	63
		526	cumul	661	736	766	795	829
DAEG collectés	par rapport à la SAU diagnostiquée	département	%	7%	3%	2%	2%	3%
		TP	%	4%	0%	0%	3%	3%
	par rapport aux exploitations diagnostiquées	département	%	5%	3%	1%	1%	3%
		TP	%	2%	0%	0%	3%	3%
DAEG exploités		2007/2010	nb	102	49	30	32	71
		461	cumul	597	627	657	689	703
DAEG exploités	par rapport à la SAU diagnostiquée	département	%	6%	3%	1%	5%	10%
		TP	%	4%	0%	0%	3%	6%
	par rapport aux exploitations diagnostiquées	département	%	4%	2%	1%	5%	10%
		TP	%	2%	0%	0%	3%	5%
Surface couverte par un DAEG		département	ha	19 044	10 722	5972	5 786	9 841
		TP	ha	0	355	1400	4 137	5 763

Agriculture biologique (1/2)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exploitations certifiées	Grandes cultures	département	nb	25	27	28	27	30
			ha	2 895	2 346	2 385	2 480	3 239
		TP	nb	3	3	5	6	4
			ha	241	181	305	540	374
	Maraichage	département	nb	26	30	30	32	35
			ha	46	138	165	172	181
		TP	nb	7	10	10	8	7
			ha	79	89	85	15	13
	Arboriculture, horticulture et pépinière	département	nb	7	9	14	17	17
			ha	14	18	40	48	256
		TP	nb	0	1	3	2	2
			ha	0	1	13	0	5
	Elevage et Polyculture-élevage (surface uniquement les prairies permanentes)	département	nb	13	14	14	14	13
			ha	262	938	955	887	887
		TP	nb	1	1	1	2	2
			ha	20	20	20	113	113
	Total (y compris apiculture)	département	nb	74	86	89	93	98
			ha	4 036	3 447	3 546	3 587	4 563
TP		nb	12	15	19	19	16	
		ha	340	291	433	668	505	
Animation réalisée sur le bio par la CA 77		j	350	350	460	-	460	

Contractualisation (1/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aides SAB et ATABLE	Exploitations	département	nb	0	50	58	44	31	
		TP	nb	5	7	13	-	-	
	Surfaces aidées	département	ha	0	1 872	1 933	1 445	500	
		TP	ha	519	195	204	-	-	
	Part de surface potentielle de contractualisation	département	%	0 %	0,58 %	0,60 %	-	0,15 %	
		TP	%	1 %	0,38 %	0,40 %	-	-	
Montant de financement [1]	département	€	0	383 480	392 682	175 314	43 770		
	TP	€	623 896	57 386	51 149		-		
Investissements environnementaux productifs et non productifs (PCAE) = ex PVE	Désherbage mécanique	dossiers déposés	département	nb	24	17	10	5	17
		dossiers financés	département	nb	24	17	10	5	17
	Optimisation des apports	dossiers déposés	département	nb	55	27	17	41	4
		dossiers financés	département	nb	55	27	17	41	4
	Economies d'eau	dossiers déposés	département	nb	4	9	3	8	2
		dossiers financés	département	nb	4	9	3	8	2
	Aires de remplissage	dossiers déposés	département	nb	19	17	25	6	5
		dossiers financés	département	nb	19	17	25	6	5
	Aménagements agro-écologiques	dossiers déposés	département	nb	10	3	5	4	1
		dossiers financés	département	nb	10	3	5	4	1
	total	dossiers déposés	département	nb	91	81	75	44	49
		dossiers financés	département	nb	86	80	74	43	49
Montants de financement		département	€	404 808	512 401	580 326	342 979	434 755	

Contractualisation (2/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
MAE Eau [2]	Phyto 4-5 (primo engagés, reconduction et extension)	exploitations engagées	nb	11	16	7	5	20	
		/exploitations potentielles	%	2%	3%	1%	1%	2%	
		surface concernées	ha	948	2 064	777	540	1 694	
		/surfaces potentielles	%	2%	4%	2%	0,4%	0,9%	
		Financement/an	€	919 500	317 510	147 346			
		Total des exploitations engagées en cours	nb	92	87	81	75	65	
		Total des surfaces engagées en cours	ha	9 751	9 457	8 792	7 408	6 054	
	Taux de réengagement (% d'exploitations)	%	-	70 %	54 %	18%	27%		
	Phyto 14-15	exploitations engagées	nb	0	0	0	0	0	
		/exploitations potentielles	%	0	0	0	0	0	
		surface concernées	ha	0	0	0	0	0	
		/surfaces potentielles	%	0	0	0	0	0	
		Financement/an	€	0	0	0	0	0	
	Phyto 4-5 + Ferti 01	exploitations engagées	nb	0	2	0	0	0	
		/exploitations potentielles	%	0	0,3	0	0	0	
		surface concernées	ha	0	269	0	0	0	
		/surfaces potentielles	%	0	1	0	0	0	
	Financement/an	€	0	98 784	0	0	0		
MAE Biodiversité et Natura 2000	Mesures	exploitations engagées	nb	0	11	8	13	36	
		/exploitations potentielles	%	0	2	2 %	2%	3%	
		surface concernées	ha	0	61	18	80	248	
		/surfaces potentielles	%	0	0,1	0 %	0,1%	0,2%	
		Linéaire d'éléments fixes de paysage mis en place ou entretenus [3]	m	0	5237	2435	1 315	17 510	
		Financement/an	€	0	33 033	8696	11 681	19 078	

Connaissances de l'évolution des pratiques			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pratiques Azote [4]	Azote épandu sur blé		kg/ha	174	184	190	193	192
	Excédent à la récolte blé tendre d'hiver		kg/ha	16	25	20	16	12
	Reliquat entrée d'hiver (moyenne NO3 réseaux 3H)		kg/ha	74	71	49	49	68
	Reliquat sortie d'hiver (moyenne NO3 77 3 H)		kg/ha	62	59	51	49	54
Pratiques Phyto [5]	Réseau de fermes DEPHY Centre-Nord [6]	herbicides	IFT	1,85	2,19	2,18	-	2,27
		hors-herbicides	IFT	2,35	2,59	2,68	-	2,22
	Réseau de fermes DEPHY Sud [6]	herbicides	IFT	1,41	1,49	1,47	-	1,96
		hors-herbicides	IFT	2,42	2,36	1,84	-	2,39
	IFT issus des DAEG restitués sur l'année [7]	herbicides	IFT	1,56	1,57	1,42	1,68	2,05
		hors-herbicides	IFT	3,05	2,84	3,04	2,79	2,85
	IFT des exploitations en MAE Eau	herbicides	Nbre	70	80	93	75	50
			IFT	1,03	1,06	1,09	1,05	1,12
hors-herbicides		Nbre	93	89	92	74	49	
		IFT	1,62	1,62	1,57	1,49	1,39	

Animation			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agriculteurs ayant suivi une formation PI*	département	nb	16	7	15	9	15	
	TP	nb	16	7	7	7	7	

[1] 2ème Pilier de la PAC (Les baisses constatées en 2015 sont notamment liées aux nouvelles aides CAB et MAB 2015 qui ont été revalorisées et prennent donc en charge une partie de l'aide ATABLE.)

[2] Territoires prioritaires

[3] (bandes enherbées, haies, bosquets,...) dans le cadre du PCAE et des MAE Biodiversité et Natura 2000

[4] moyenne sur le réseau des 200 parcelles suivies sur le Champigny et la Voulzie

[5] moyennes

[6] réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en PHYtosanitaires (action du Plan Ecophyto)

[7] indicateur non comparable d'une année sur l'autre car concerne des exploitations différentes.

[8] en 2015, les IFT ont été calculé avec l'ancienne méthode de calcul sans prise en compte des traitements de semence.

Méthodologie et commentaires

Territoires Prioritaires

Le calcul des indicateurs sur les territoires prioritaires ne reprend que les communes concernées par les MAE Eau et les MAE Biodiversité. Depuis 2013, les territoires eau ont été élargis sur l'Yerres aux communes concernées par l'AAC des captages grenelle de la Fosse de Melun et de la basse Vallée de l'Yerres. Concernant les territoires biodiversités, cet élargissement a eu pour conséquence la disparition du territoire de la Porte de la Brie.

Agriculture biologique : (source CA77)

Les données sont issues du suivi réalisé par la Chambre d'agriculture. Elles sont précises sur les domaines grandes cultures et polyculture élevage mais restent non exhaustives sur les surfaces en arboriculture et élevage strictes.

Les informations ne permettent pas de différencier les surfaces certifiées et les surface en cours de conversion.

Le temps d'animation correspond au temps des agents de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne passé sur des actions en agriculture biologique.

MAE bio : (Source DDT)

Les MAE Agriculture Biologique comprennent les mesures BIOMAINT et BIOCONV et correspondent au 2nd pilier de la PAC. Elles ne prennent pas en compte le 1^{er} pilier (SAB) et les mesures spécifiques de la Région (ATABLE).

PVE : (Source DDT)

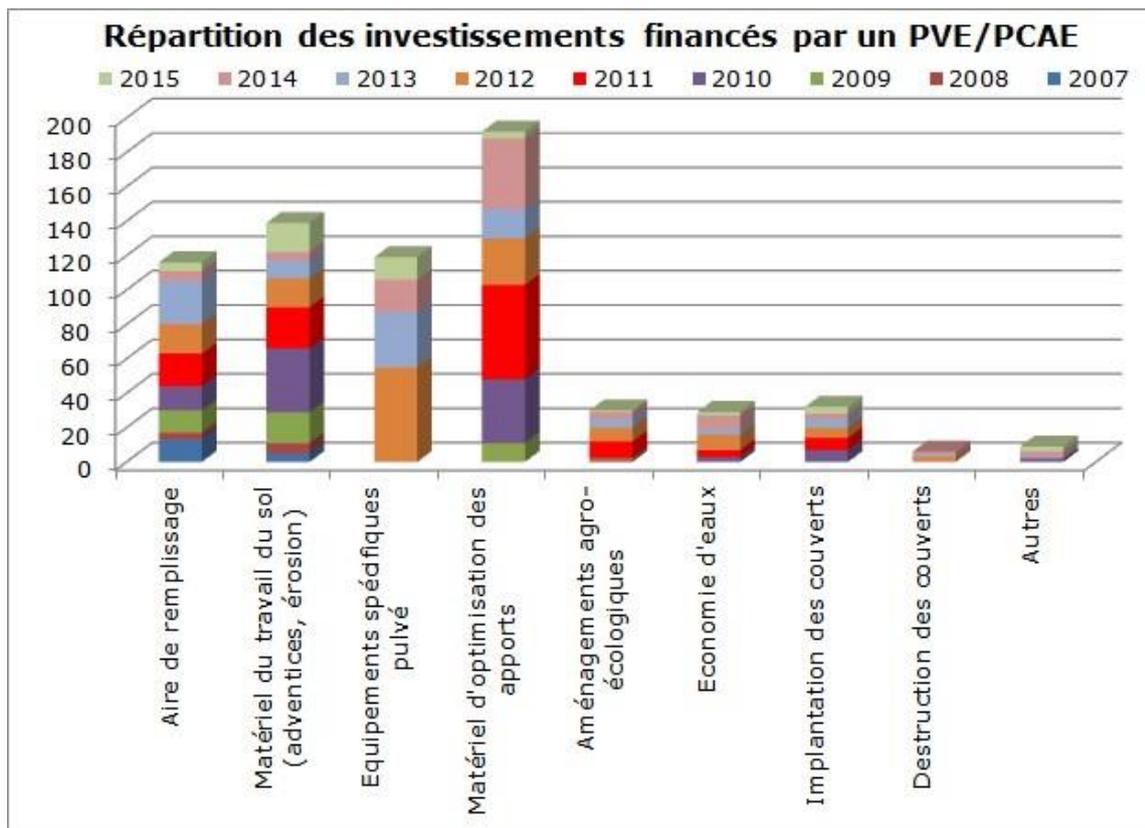
Comme les années précédentes, le nombre de dossiers PVE ainsi que les montants des investissements sont renseignés pour l'ensemble du département sans localisation des agriculteurs.

Les informations sont données par type d'investissement sans distinguer les dossiers déposés des dossiers financés.

Les équipements des serres ne font pas partie des mesures financées dans le cadre du PDE.

Animation : (Source CA77)

Les formations en production intégrée sont réalisées par la Chambre d'Agriculture. Elles sont organisées dans le cadre de l'animation des territoires prioritaires mais sont également ouvertes à l'ensemble des agriculteurs.

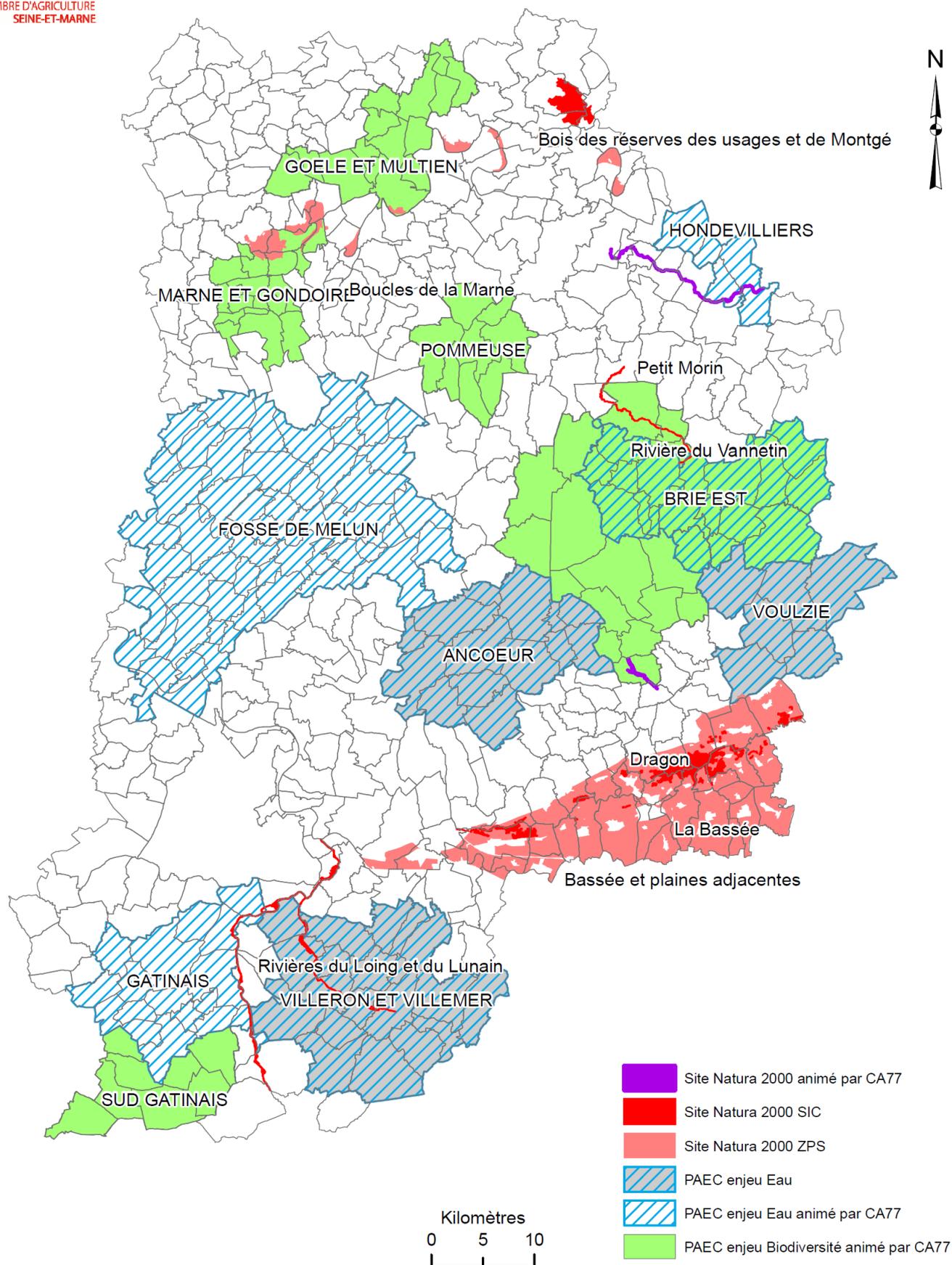


Actions 2016

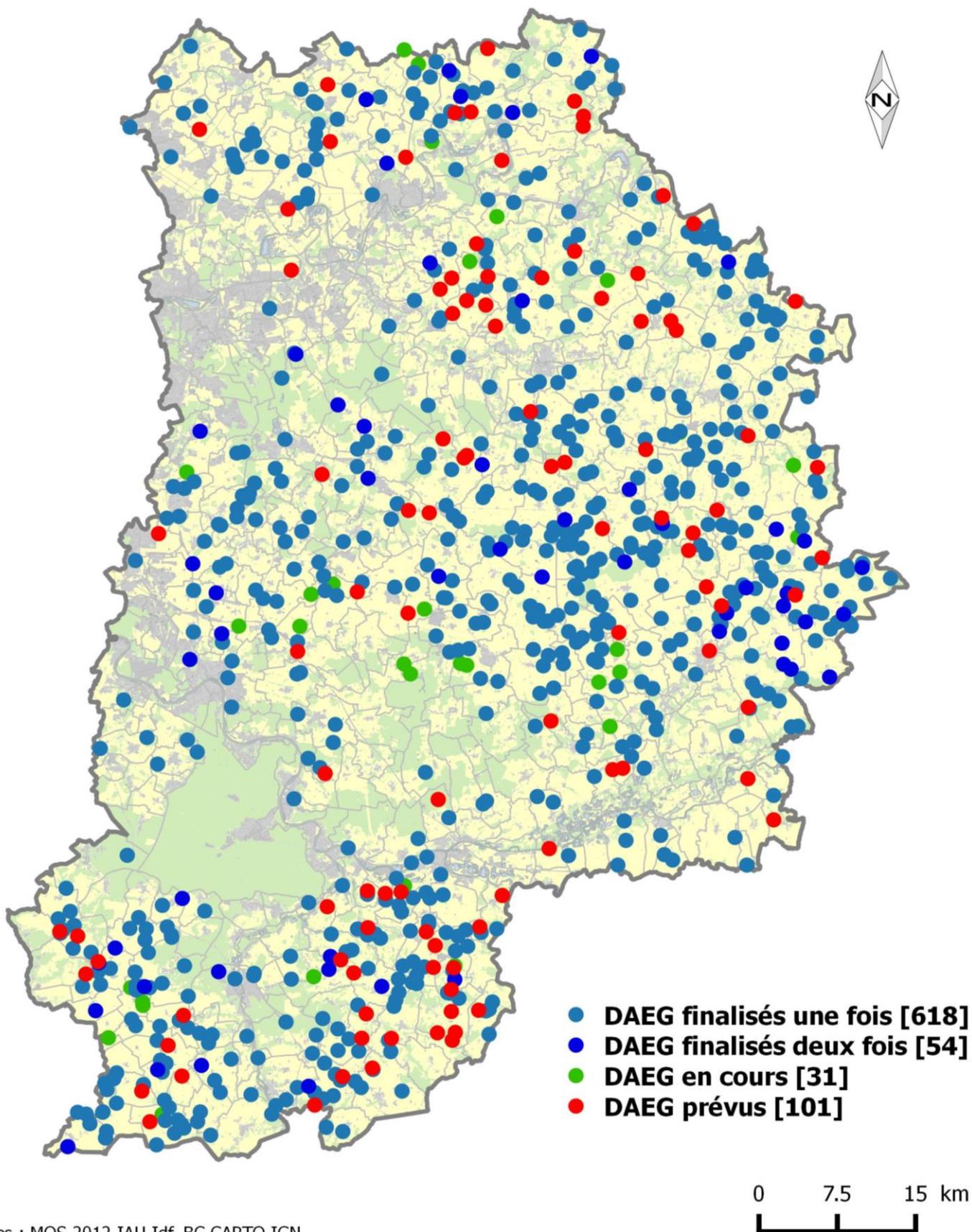
- Adopter des mesures sur les MAEC cohérentes entre les aires d'alimentation des captages co-construit par l'ensemble des acteurs et validés.
- Mise en œuvre des actions sur les aires d'alimentation de captage Grenelle, ayant atteint le niveau du programme d'actions, notamment au travers d'une animation spécifique sur la zone.
- Poursuivre la réalisation des DAEG sur tout le département en partenariat avec les membres du Conseil Environnemental 77 et les porteurs de projet afin d'un part, poursuivre la connaissance des pratiques agricoles et d'autre part, pour renseigner les études des pressions sur les AAC.
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation à la réduction des intrants et notamment de la production intégrée au travers de réunions spécifiques et de la diffusion des *Info.pl@ine territorialisés* et *Info pla@ine Production Intégrée*.
- Développer l'outil d'enregistrement des pratiques agricoles *Mes P@rcelles* afin de proposer un service complet de suivi et de conseil des pratiques culturales.
- Poursuivre les actions pour le développement de la production biologique sur l'ensemble du département avec la possibilité de renforcer les actions de sensibilisation sur les territoires prioritaires.
- Poursuivre les actions développées initialement dans le cadre d'ECO PHYTO 2018 en tenant compte de l'évolution de ce programme Ecophyto V2 notamment sur le suivi des fermes expérimentales dans le centre et le sud du département.

Cartographie

- Mise à jour de la réalisation des DAEG jusqu'en mars 2016



État d'avancement des DAEG au 18 mars 2016



Sources : MOS 2012 IAU IdF, BC CARTO IGN
Réalisation : CA77 - Pôle Agronomie et Environnement - A.P

Axe 3 AMELIORER LE CADRE DE VIE DES SEINE-ET-MARNAIS		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 8 Préserver les rivières		Bilan 2015
Principaux acteurs concernés :	DDT / CG77 / CR IdF / AESN / DRIEE / ONEMA / Fédération de pêche / Collectivités	Zone d'action : Ensemble du département Rivières classées en liste 1 et 2 immédiat privilégiées pour la restauration hydromorphologique

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation et restauration des milieux aquatiques

Enjeux autour de l'action

Le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE ont mis en évidence la nécessité de constituer une trame verte et bleue, afin de restaurer la continuité écologique et de favoriser le maintien de corridors écologiques. Dans le même sens, l'objectif d'atteinte du bon état écologique fixé par la DCE nécessite d'entreprendre des actions pour restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Celles-ci doivent porter à la fois sur les ouvrages (pour assurer les continuités écologiques piscicoles et sédimentaires) et sur les linéaires (amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie des cours d'eau)

Les rivières sont des milieux sensibles, dont le fonctionnement doit être conservé voire restauré pour les cours d'eau fortement artificialisés. La continuité écologique doit être recherchée, permettant ainsi le libre transport des sédiments et des organismes vivants le long des cours d'eau.

Objectifs des actions / Effets attendus

- Restauration hydromorphologique des cours d'eau pour répondre aux objectifs de la DCE, améliorer leur état écologique et assurer les continuités écologiques.
- Favoriser l'entretien des cours d'eau dans le respect du SDAGE
- Faciliter la structuration des syndicats de rivières à une échelle adaptée : plus de secteurs orphelins sur le département et renforcer la technicité des syndicats de rivière sur l'ensemble du département
- Faciliter une utilisation partagée de la rivière entre les différents usagers
- Assurer une base de connaissance permettant notamment un suivi de la qualité des rivières (réalisation et mise à jour des documents de gestion : SDVP / PDPG ; poursuite d'un réseau de surveillance)

Suivi des indicateurs

Entretien de cours d'eau		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Maîtres d'ouvrages ayant réalisé un programme d'entretien	nb	30	30	24	27	29	
Maîtres d'ouvrages ayant réalisé au moins une opération hydromorpho ou continuité en plus de l'entretien	nb	5	9	8	7	8	
Linéaire de cours d'eau entretenu	km	210	190	199	150	179	
	%	18	16	17	14	15	
Linéaire de cours d'eau orphelins	km	430	430	430	426	420	

Restauration de cours d'eau – hydromorphologie			2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Etudes globales depuis 2007 (PDE1)		cumul	19	20	24	24	25		
ME ¹⁹ avec étude globale hydromorpho dont décloisonnement		nb	-	-	43	43	44		
Hauteur de chutes effacée	tous cours d'eau	m	1,34	1,9	1,73	7,16	1,6		
		cumul	1,34	3,24	4,97	12,13	13,73		
	cours d'eau liste 2	m	1,34	1,9	1,73	5,11	0		
		cumul	1,34	3,24	4,97	10,08	10,08		
Linéaire reconnecté entre des ouvrages existants ou ayant existé	tous cours d'eau	km	3,7	4,1	3,8	21,75	2,8		
		cumul	3,7	7,8	11,6	33,35	36,15		
	cours d'eau liste 2	km	3,7	4,1	3,8	13,85	0		
		cumul	3,7	7,8	11,6	25,45	25,45		
Opérations aidées en termes de décloisonnement	tous cours d'eau	effacements/arusement	nb	1	1	1	4	2	
			cumul	1	2	3	7	9	
		ouverture permanente de vannages	nb	7	8	2	3	1	
			cumul	7	15	17	20	21	
	solutions alternatives pour ouvrages fonctionnels	nb	1	1	0	1	0		
		cumul	1	2	2	3	3		
	cours d'eau liste 2	effacements/arusement	nb	1	1	1	4	0	
			cumul	1	2	3	7	7	
		ouverture permanente de vannages	nb	5	8	2	1	0	
			cumul	5	13	15	16	16	
		solutions alternatives pour ouvrages fonctionnels	nb	1	1	0	1	0	
			cumul	1	2	2	3	3	
Ouvrages encore non conformes sur cours d'eau liste 2		nb	-	-	180	101*	87		
Ouvrages encore non conformes sur cours d'eau liste 2 par rapport à l'arrêté préfectoral de classement		%	-	-	94,4	86 *	87		
Opérations aidées en termes de renaturation		nb	0	1	3	0	1		
		cumul	0	1	4	4	5		
Linéaire renaturé (1)		km	0	1,1	1,87	0	0,2		
		cumul	0	1,1	2,97	2,97	3,17		
Opérations aidées en termes de reconquête de zones d'expansion des crues		nb	0	0	2	0	0		
		cumul	0	0	2	2	2		
Superficie reconquise		ha	0	0	2,89	0	0		
		cumul	0	0	2,89	2,89	2,89		

* En 2014, l'ensemble des ouvrages classés en liste 2 ont fait l'objet de visites sur site afin d'organiser la coordination du lancement des démarches de restauration des continuités écologiques. Les visites ont permis de constater que les 180 ouvrages classés au Référentiels des obstacles à l'écoulement (ROE) en liste 2, correspondent en réalité à 101 complexes d'ouvrages. C'est donc cet indicateur plus proche de la réalité de terrain, qui sera utilisé pour les futurs bilans du PDE. En 2015, 14 complexes d'ouvrages sont considérés comme restaurés.

Méthodologie

(1) hors renaturation passive (auto renaturation d'un linéaire suite à la suppression d'un barrage)

La carte sur la situation des continuités écologiques dans le département, a été établie en fonction du nombre d'ouvrages observés par l'EDATER, rapporté à un linéaire de 10 km (faible densité/densité moyenne/forte densité) avec, comme variable d'ajustement, leur impact réel sur le milieu (certains ouvrages, compte-tenu de leur état ou de leur aménagement, étant d'ores et déjà franchissables). À ce titre, Seine, Marne et Yonne ont été déclassés du fait du fort impact des barrages-écluses. Cette carte montre que de nombreux cours d'eau sont concernés par cette problématique qui nuit au retour au bon état.

¹⁹ Masse d'Eau

Concernant les continuités écologiques, les propriétaires des 101 ouvrages concernés par le classement en liste 2 ont aujourd'hui tous été rencontrés et informés sur les obligations et enjeux du classement, les intérêts pour l'environnement de réaliser ces travaux, les subventions possibles et le déroulé des démarches.

En 2016 la priorité est d'engager l'étude ou les travaux sur les ouvrages prioritaires identifiés en concertation avec l'ensemble des présidents de syndicats de rivière concernés, où les propriétaires sont d'accord et où une solution technique a été définie ou peut l'être en accord avec l'ensemble des parties concernées (effacement ou aménagement si l'effacement n'est pas possible compte tenu des enjeux ou usages liés à l'ouvrage). Il s'agit d'engager une démarche positive à long terme, de restauration des rivières bien acceptée localement, par les élus et propriétaires riverains, tout en évitant le lancement d'études et de travaux non homogènes et non coordonnés. Une veille sera maintenue sur les autres ouvrages classés en liste 2 réglementaire afin que les propriétaires souhaitant engager l'étude d'une solution adaptée puissent être accompagnés. Cette année permettra également de poursuivre le travail engagé avec les syndicats de rivière de travaux pouvant être inscrits dans un programme d'entretien. Par ailleurs, une attention sera maintenue pour engager les actions d'amélioration de l'hydromorphologie sur les cours d'eau non classés en liste 2 mais disposant d'une étude globale et où des actions pertinentes ont été identifiées. C'est le cas notamment de la Therouanne, du Grand Morin aval, du Lunain, de la Beuvronne, du ru de Balory et de l'Yerres amont.

Concernant l'entretien de cours d'eau, l'action sera poursuivie auprès des syndicats en améliorant d'année en année les déclarations d'intérêt général des travaux, afin qu'ils intègrent des projets en adéquation avec les enjeux qualité des rivières. La diffusion des bonnes pratiques concernant l'entretien de cours d'eau se poursuivra également auprès des agriculteurs qui ont pu bénéficier en 2014 d'une plaquette d'information spécifique élaborée à ce sujet avec les représentants de la profession agricole et en 2015 d'une réunion d'information sur le terrain. Des expertises sur site sont réalisées pour fournir un conseil technique et réglementaire aux agriculteurs qui en font la demande.

Cartographie

- Qualification des continuités écologiques en Seine-et-Marne
- Classement liste 1
- Classement liste 2



classement L. 214-17 liste 1

Source des données : DTT-77

Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception/réalisation DDT-SEPR-UMAP

Date : Février 2013

Échelle : 1/500 000



classement L. 214-17 liste 2



Source des données : DTT-77
 Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception/réalisation DDT-SEPR-UMAP

Date : Janvier 2013

Échelle : 1/500 000

Axe 3 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 9 Préserver les zones humides Créer la <i>Trame Verte et Bleue</i>		Bilan 2015
Principaux acteurs concernés :	DDT / CG77 / CR IdF / AESN / DRIEE / SEME / Aven Grand Voyeux / Fédération de pêche / Collectivités	Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation et restauration des zones humides

Enjeux autour de l'action

- Le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE ont mis en évidence la nécessité de constituer une trame verte et bleue (en réalisant un schéma régional de cohérence écologique, le SRCE), afin d'améliorer la continuité écologique et de favoriser le maintien de corridors écologiques. Par ailleurs, le SDAGE recommande de mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides, et de préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
- Les zones humides ont fortement régressé en Ile de France; il s'agit donc de préserver les zones humides existantes et de reconquérir les zones humides dégradées, à la fois pour leur intérêt en termes de biodiversité, de régulation du régime des eaux, et d'épuration des eaux.

Objectifs des actions / Effets attendus

- Meilleure connaissance des zones humides du département et caractérisation des zones humides à enjeux
- Action coordonnée sur les zones humides pour améliorer la biodiversité et la qualité des nappes
- Préservation des zones humides à enjeu et mise en place d'une gestion adaptée
- Reconquête de zones humides dégradées
- Action cohérente et coordonnée sur les trames vertes et bleues en lien avec le SRCE

Suivi des indicateurs

Zones humides		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Opposition à demande « loi sur l'eau » avec impact sur zone humide	Nb	-	0	0	0	0	
	<i>cumul</i>	-	0	0	0	0	
Arrêté « loi sur l'eau » avec impact sur zone humide	nb	-	5	5	3	8	
	<i>cumul</i>	-	5	10	13	21	
Surface de zone humide perdue avec arrêté « loi sur l'eau »	ha	-	128	1,68	12,1	12	
	<i>cumul</i>	-	128	129,7	141,8	153,8	
Surface de zone humide restaurée et/ou gérée après arrêté « loi sur l'eau »	ha	-	31	2,2	15,5	12	
	<i>cumul</i>	-	31	33,2	48,7	60,7	
Communes assistées par SEME ou Aven pour la révision de leur PLU	nb	-	39	50	84	147	
	<i>cumul</i>	-	39	89	173	320	
PLU adoptés, aidé par SEME et Aven et ayant adopté des zonages zone humide	nb	-	0	6	6	12	
	<i>cumul</i>	-	0	6	12	24	

Méthodologie

La reconquête et la préservation des zones humides s'accompagnent d'une phase de connaissance importante. Sur des critères pédologiques, tous les projets susceptibles d'être situés en zone humide font l'objet de relevés de terrain précis. Ils permettent ainsi d'orienter les aménagements pour ne pas détruire de zones humides intéressantes en orientant au mieux et le plus en amont possible les projets sur des secteurs sans enjeux fort eau-biodiversité. A terme, ces actions de terrain permettront une revalorisation écologique de certaines zones à enjeu.

Actions 2016

- Faire émerger des projets de reconquête de zones humides à enjeu afin de palier à la régression de celles-ci.
- Préserver l'existant à enjeu fort, notamment par leur prise en compte dans les PLU et les projets d'aménagement ou de travaux.
- Communication auprès des collectivités sur les intérêts de la protection des zones humides ainsi que les outils qui sont disponibles pour leur protection via notamment les documents d'urbanisme.
- Participation de SEME et AVEN aux réunions des personnes publiques associées.
- Activer le dialogue territorial sur la reconquête et la préservation de zones humides afin d'inverser la tendance entre les surfaces de zones humides perdues et celles restaurées, notamment sur les territoires de SAGE ou de contrats territoriaux.
- Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs impliqués dans la préservation des Zones humides sur le territoire.

Cartographie

- Actions zones humides 2014

Principaux acteurs concernés : CG / Région / AESN / Etat / Europe/AQUI'Brie

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Recenser l'ensemble des moyens financiers, humains et de gouvernance mobilisés pour la mise en œuvre du Plan

Enjeux autour de l'action

- Faire ressortir :
 - les moyens apportés par les 5 financeurs du Plan
 - les thématiques qui mobilisent le plus de moyens
 - l'importance des actions régaliennes

Objectifs des actions / Effets attendus

- S'assurer que les thèmes mis en avant dans le PDE sont montés en puissance au cours de la mise en œuvre du Plan
- Mesurer l'évolution du département au niveau de la gouvernance

Suivi des indicateurs

Moyens financiers

Total des subventions en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Eau potable	Département	M€	2,2	2,23	3,67	2,42	2,85	
	Région	M€	0,66	1,96	4,47	0,022	0,002	
	AESN	M€	7,5	13,3	1,51	2,44	5,43	
Assainissement	Département	M€	9,2	6,25	4,99	5,75	3,66	
	Région	M€	3,4	3,2	2,35	7,18	1,77	
	AESN	M€	18,2	20	18,65	18,44	11,47	
Rivières et zones humides	Département	M€	0,39	0,28	0,35	0,20	0,19	
	Région	M€	0,46	0,18	0,04	0,40	0,44	
	AESN	M€	2,1	3,15	0,35	0,96	1,56	
Actions préventives en zone non agricole	Département	M€	0,013	0,02	0,02	0,025	0,05	
	Région	M€	0,004	0,02	0,07	0,064	0,078	
	AESN	M€	0,006	0,09	0,08	0,06	0,22	
Actions préventives en zone agricole	Département	M€	0,37	0,32	0,184	0,24	0,27	
	Région	M€	0,41	0,26	0,75	0,26	0,37	
	AESN	M€	0,48	1,58	0,189	0,60	1,71	
	Etat	M€	0,29	0,4	0,264	0,08	0,89	
	Europe	M€	0,78	0,2	0,324	0,18	0,89	
Actions préventives industrielles (dépollution)	AESN	M€	1,25	4,2	1,14	2,7	1,98	
Animation	Département	M€	0,24	0,44	0,47	0,49	0,38	
	Région	M€	0,19	0,39	0,21	0,15	0,15	
	AESN	M€	1,5	1,5	1,32	1,91	1,27	

Total des travaux aidés en M€		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Eau potable	M€		27,4	2,48	5,7	18,5	
Assainissement	M€		51,6	42,85	44,38	35,3	
Rivières et zones humides	M€		6,5	1,43	2,37	3	
Actions préventives en zone non agricole	M€		0,1	0,18	0,67	0,44	
Actions préventives en zone agricole	M€		3,4	0,79	0,12	0,36	
Actions préventives industrielles + dépollution	M€		6,4	2,59	5,19	4,3	

Eau potable Aide en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Interconnexion	Département	M€	0,58	0,96	1,87	1,94	2,61	
	Région	M€	0,64	1,96	4,47	-	-	
	AESN	M€	5,5	8,8	0	0,73	4,4	
Unité de traitement	Département	M€	0,74	1,11	0,88	0	0,001	
	Région	M€		-	-	-	-	
	AESN	M€	1	3,8	0	0	0	
Nouvelle ressource	Département	M€	0,56	0	0,017	0	0	
	Région	M€		0	0	-	-	
	AESN	M€	0,71	0,15	0	0,19	0	
Protection de captage	Département	M€	0,038	0,029	0,030	0,08	0,021	
	Région	M€	0,01	0	0,02	0,022	0,017	
	AESN	M€	0,1	0,076	0,14	0,11	0,03	
Etude AAC	Département	M€		0	0	0	0	
	Région	M€		-	-	-	-	
	AESN	M€		0,047	0,62	0	0,05	
Château d'eau	réhabilitation	Département	M€	0,081	0,081	0,091	0,15	0,13
		Région	M€	-	-	-	-	-
		AESN	M€	0,42	0,42	0,38	0,34	0,73
	création	Département	M€	0	0	0,60	0	0
		Région	M€	-	-	-	-	-
		AESN	M€	0	0	0	0,60	0
Economie d'eau	Département	M€	0,1	0,054	0,132	0,23	0,084	
	Région	M€		0,013		-	-	
	AESN	M€	0,035	0	0,31	0,47	0,22	
Renouvellement de réseau	Département	M€		0	0,03	0,015	0,004	
	Région	M€		-	-	-	-	
	AESN	M€		0	0,06	0	0	
Animation	Département	M€		-	-	-	-	
	Région	M€		-	-	-	-	
	AESN	M€	0,07	0,085	0,16	0,16	0,18	

Assainissement en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Station d'épuration	Département	M€	4,9	2,46	2,67	2,9	1,44	
	Région	M€	4,3	2	1,44	6,42	0,27	
	AESN	M€	2,6	4,67	6,41	6,2	0,97	
Réseau d'assainissement	réhabilitation	Département	M€		0,23	0,42	0,48	0,18
		Région	M€		0,57	0,12	0,39	1,35
		AESN	M€		2,1	5,74	6,1	3,6
	création	Département	M€	2,3	2,74	1,62	2	1,57
		Région	M€	0,12	0,13	0,28	0,07	-
		AESN	M€	9,1	7,87	2,02	3,53	3,6
Eaux pluviales	dépollution	Département	M€	0,031	0,031	0	0	0
		Région	M€		-	-	-	-
		AESN	M€	0,17	0,04	1,67	0,08	0
	gestion alternative	Département	M€	0,08	0,014	0,001	0	0,03
		Région	M€	0,1	0	0	0	0,019
		AESN	M€	0,02	0,70	0	0	0,11
Assainissement non collectif	Département	M€	1,8	0,75	0,26	0,35	0,43	
	Région	M€	0,62	0,47	0,51	0,3	0,13	
	AESN	M€	4,6	4,6	2,39	2,34	2,7	
Zonage assainissement	Département	M€		0,012	0,014	0,017	0,014	
	Région	M€		0	-	-	-	
	AESN	M€		0,063	0,42	0,19	0,49	
Animation	Département	M€		-	-	-	-	
	Région	M€		-	-	-	-	
	AESN	M€	0,54	0,57	0,28	0,32	0,26	

Rivières et zones humides ²⁰ en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Entretien	Département	M€	0,27	0,21	0,17	0,18	0,18		
	Région	M€		-	-	-	-		
	AESN	M€	0,20	0,29	0,16	0,27	0,31		
Restauration / renaturation	Département	M€	0,1	0,038	0	0,002	0		
	Région	M€	0,12	0,082	0	0,37	0,44		
	AESN	M€	1,8	1	0,11	0,49	0,78		
Continuité écologique	Département	M€		0,02	0	0,015	0		
	Région	M€		0	0	0	0		
	AESN	M€		0,23	0,04	0,09	0,31		
Etude de bassin versant	Département	M€	0,008	0,014	0	0,004	0		
	Région	M€	0,33	0,095	0,04	0,03	0		
	AESN	M€	0,12	0,19	0,03	0,07	0,05		
Lutte contre les inondations	Département	M€		0	0,09	0	0,007		
	Région	M€		-	-	-	-		
	AESN	M€		-	-	0	-		
Autres actions (acquisition foncière*)	Département	M€		0	0,091		0		
	Région	M€		-	-		-		
	AESN*	M€		1,44	0,008	0,04	0,11		
Animation	Rivières	Département	M€		0	-		-	
		Région	M€		0	0		0	
		AESN	M€	0,37	0,18	0,33	0,25	0,295	
	Zones humides	Département	M€		-	-		-	
		Région	M€		0	0		0	
		AESN	M€	0,11	0,33	0,24	0,28	0,25	
	SAGE	Département	M€	0,012	0,012	0,002	0,002	0,002	
		Région	M€	0,06	0,087	0,12	0,03	0,025	
		AESN	M€	0,1	0,054	0,10	0,11	0,04	
	Contrat de bassin	Département	M€		-	-		-	
		Région	M€	0,044	0,058	0,065	0,07	0,06	
		AESN	M€	0,1	0,091	0,099	0,104	0,13	

Actions préventives en zone non agricole en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Matériel de désherbage alternatif	Département	M€	0,013	0,022	0,022	0,025	0,05		
	Région	M€	0,004	0,017	0,071	0,064	0,08		
	AESN	M€	0,006	0,09	0,08	0,06	0,22		
Animation	AQUI'Brie	Département	M€	0,05	0,04	0,03	0,083	0,044	
		Région	M€	0,05	0,05	0,02	0,042	0,044	
		AESN	M€	0,06	0,05	0,04	0,042	0,088	
	Seine-et-Marne Environnement	Département	M€		0	0,004	0,03	0,032	
		Région	M€		-	-	-	-	
		AESN	M€		-	-	-	-	

Actions préventives en zone agricole en M€ (1/2)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Investissements environnementaux productifs et non productifs (INVENT'IF) = ex PVE	Département	M€	0,1	0,09	0,09	0,09	0,072	
	Région	M€	0,02	0,04	0,0004	0,010	0,040	
	AESN	M€	0,03	0,04	0,009	0,004	0,034	
	Etat	M€	0,15	0,18	0,18	0,08	0,073	
	Europe	M€	0,27	0,16	0,30	0,18	0,22	

²⁰ Comprenant les actions aidées par l'Entente Marne

Actions préventives en zone agricole en M€ (2/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
MAE	eau	Département	M€	0,08	0,2	0,07	0,052	0,077	
		Région	M€	0,4	0,2	0,07	0,052	0,15	
		AESN	M€	0,4	1,39	0,55	0,42	0,66	
		Etat	M€	0,013	0,2	0,07	0	0,095	
		Europe	M€	0,51	0	-	0	0,24	
	biodiversité	Département	M€		0,03	0,02	0,075	0,012	
		Région	M€		-	-	-	-	
		AESN	M€		-	-	-	-	
		Etat	M€		-	-	-	0,012	
		Europe	M€		0,037	0,02	-	0,074	
	bio ²¹	Département	M€		0	-	-	0,005	
		Région	M€		0,019	0,014	0,006	0,014	
		AESN	M€		0,15	0,11	0,027	0,20	
		Etat	M€		0,019	0,014	0	0,14	
		Europe	M€		-	-	-	0,36	
DAEG (financés au travers étude AAC*)		Département	M€		-	-	-	-	
		Région	M€		0,1	0,1	0,1	0	
		AESN*	M€		0	0	0	0	
		Etat	M€		-	-	-	-	
		Europe	M€		-	-	-	-	
Animation	Chambre d'Agriculture	Département	M€		0,32	0,35	0,33	0,27	
		Région	M€		0	0,039	0	0	
		AESN	M€		0,11	0	0	0	
	AQUI'Brie / Chambre d'Agriculture	Département	M€		0,042	0,042	0,042	0	
		Région	M€		0	0	0	0	
		AESN	M€		0,042	0,042	0,042	0,025	
	AQUI'Brie	Département	M€		0,008	0,008	0	0,027	
		Région	M€		0,045	0,03	0,007	0,023	
		AESN	M€		0,043	0,03	0,038	0	
Autres actions (GAB)		Département	M€		0,03	0,03	0,026	0,026	
		Région	M€		0,15	0,016	0,19	0,19	
		AESN	M€		0,05	0,15	0,15	0,15	

Moyens régaliens

Actions incitatives de l'Etat				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contrôles	nb			600	500	400	500	550	
		ETP		3	3	3	3	3	
Suites	nb	administratives		36	87	23	110	164	
		judiciaires		30	16	15	11	17	

Moyens de gouvernance

SAGE			2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	SAGE	nb	3	3	2	3	3	
	Communes concernées	nb	908(185)	908(185)	227(117)	380(194)	380(194)	
En cours d'application	SAGE	nb	2	2	3	3	3	
	Communes concernées	nb	173(104)	173(104)	854(172)	854(172)	854(172)	

Contrat de bassin et de nappe			2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	Contrats	nb		1	2	2	2	
	Communes concernées	nb		85	308(285)	87(32)	87(32)	
En cours d'application	Contrats	nb		5	4	5	5	
	Communes concernées	nb		346(270)	123(70)	386(297)	386(297)	

²¹ Concernant les MAE Bio, il faut noter qu'à partir de 2015, les financements ont progressé et sont apportés par le FEADER, l'Etat et l'Agence de l'eau. Ces financements n'apparaissent pas les années antérieures.

Contrat de captage			2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	Contrats	nb		1	2	1	1	
	Communes concernées	nb		85	308(285)	14	14	
En cours d'application	Contrats	nb		5	4	1	1	
	Communes concernées	nb		346(270)	123(70)	63(56)	63(56)	

Intercommunalité			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Alimentation en eau potable	Intercommunalité	nb	-	-	70	-	71	
	Communes concernées	nb	-	-	339	-	418	
	Nb moyen de communes	nb	-	-	4,8	-	5,9	
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	-	-	-	
Assainissement collectif	Intercommunalité	nb	-	-	45	-	41	
	Communes concernées	nb	-	-	257	-	247	
	Nb moyen de communes	nb	-	-	5,6	-	6	
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	-	-	-	
Assainissement non collectif	Intercommunalité	nb	-	-	37	-	42	
	Communes concernées	nb	-	-	373	-	438	
	Nb moyen de communes	nb	-	-	9,8	-	10,4	
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	-	-	-	
Rivières	Intercommunalité	nb	-	-	48	-	53	
	Communes concernées	nb	-	-	355	-	452	
	Nb moyen de communes	nb	-	-	7,4	-	8,5	
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	17 907	-	-	

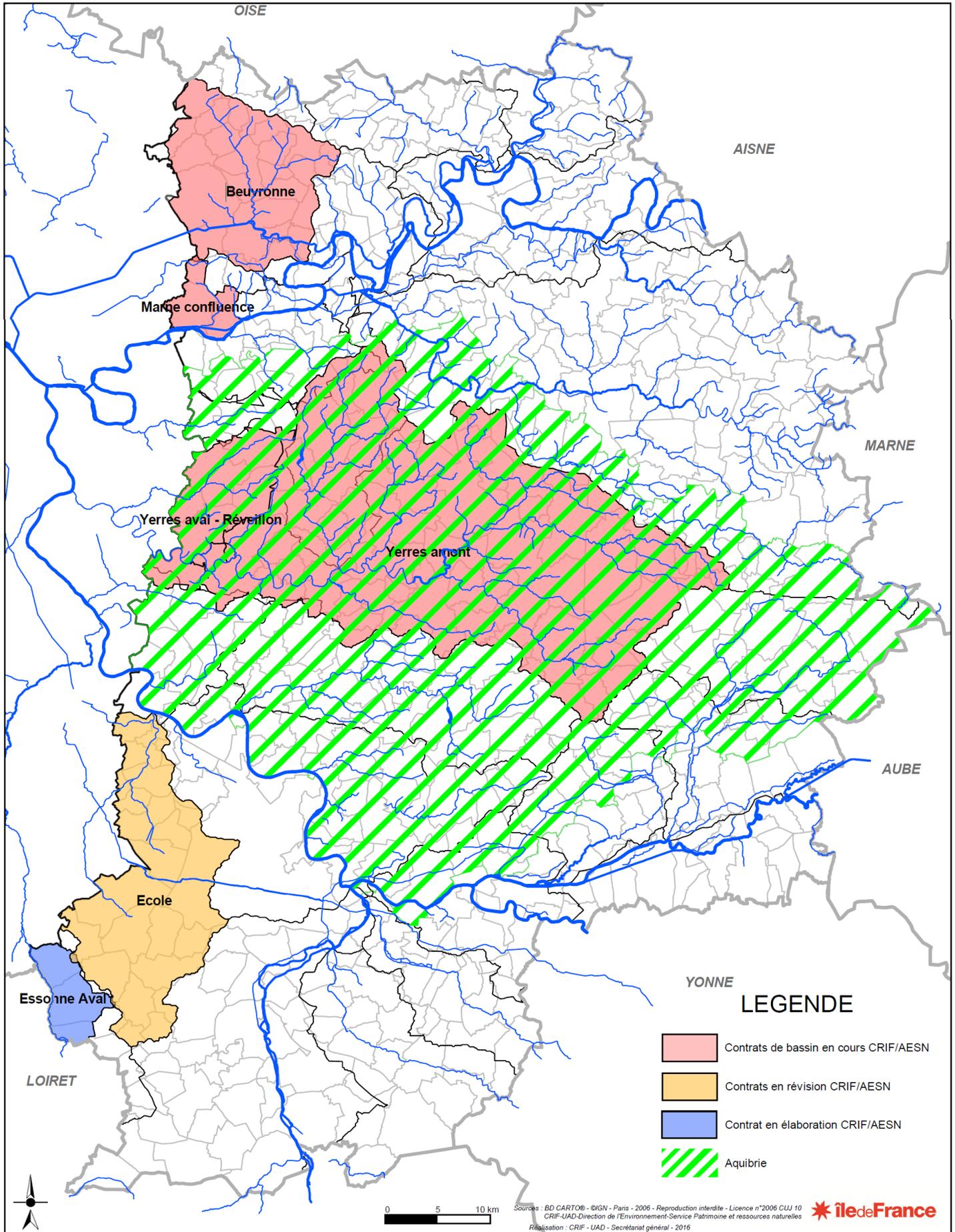
Méthodologie

- Pour les thèmes eau potable, rivière (volet aménagement, renaturation et étude), assainissement et préventions, les sommes indiquées correspondent à des subventions votées sur des projets prévus par les maîtres d'ouvrage.
- Pour le thème rivière (entretien) et l'ensemble du volet animation, les sommes indiquées correspondent à des subventions de fonctionnement. La subvention allouée par l'Agence de l'eau sur le périmètre concerné par l'Entente marne est calculée par le Département.
- Sur le volet animation, il faut préciser les points suivants :
 - ✓ Le financement apporté à l'association AQUI'Brie par l'AESN, la Région Île-de-France(CR) et le Département de Seine-et-Marne (CG), est ventilé exclusivement que pour les missions relevant des actions préventives dans le domaine agricole et non agricole et réalisées dans le département
 - ✓ Les financements apportés pour les autres actions développées par AQUI'Brie ne sont pas prises en compte
 - ✓ C'est donc via la comptabilité d'AQUI'Brie que cette ventilation est opérée, AQUI'Brie fournissant cette donnée.
- Pour le volet animation du CG (ATD + animation) concernant le S.A.T.E.S.E., l'E.D.A.T.E.R et le S.E.P.A.P., les sommes restant à la charge du CG ne sont pas indiquées seuls les ETP sont précisés dans le chapitre moyens humains du rapport. Les sommes annoncées sur les autres actions d'animation correspondent réellement à des subventions versées (ex pour l'AESN au S.A.T.E.S.E., à l'E.D.A.T.E.R. et au S.E.P.A.P.).
- Le financement global apporté par chaque financeur comprend l'ensemble des financements y compris le volet animation
- Les données concernant les financements des M.A.E. et P.V.E. sont fournies par le service agriculture de la D.D.T. qui connaît la ventilation entre les 5 financeurs de ces actions. Ces sommes correspondent à la durée globale du contrat de 5 ans.
- Pour l'estimation du coût des travaux financés, c'est l'agence de l'eau qui a donné exclusivement cette information ayant le plus grand spectre de financement.
- Au niveau des SAGE, contrats de bassin et de nappe et contrat de captage, les chiffres entre parenthèse correspondent au nombre de communes seine-et-marnaises.

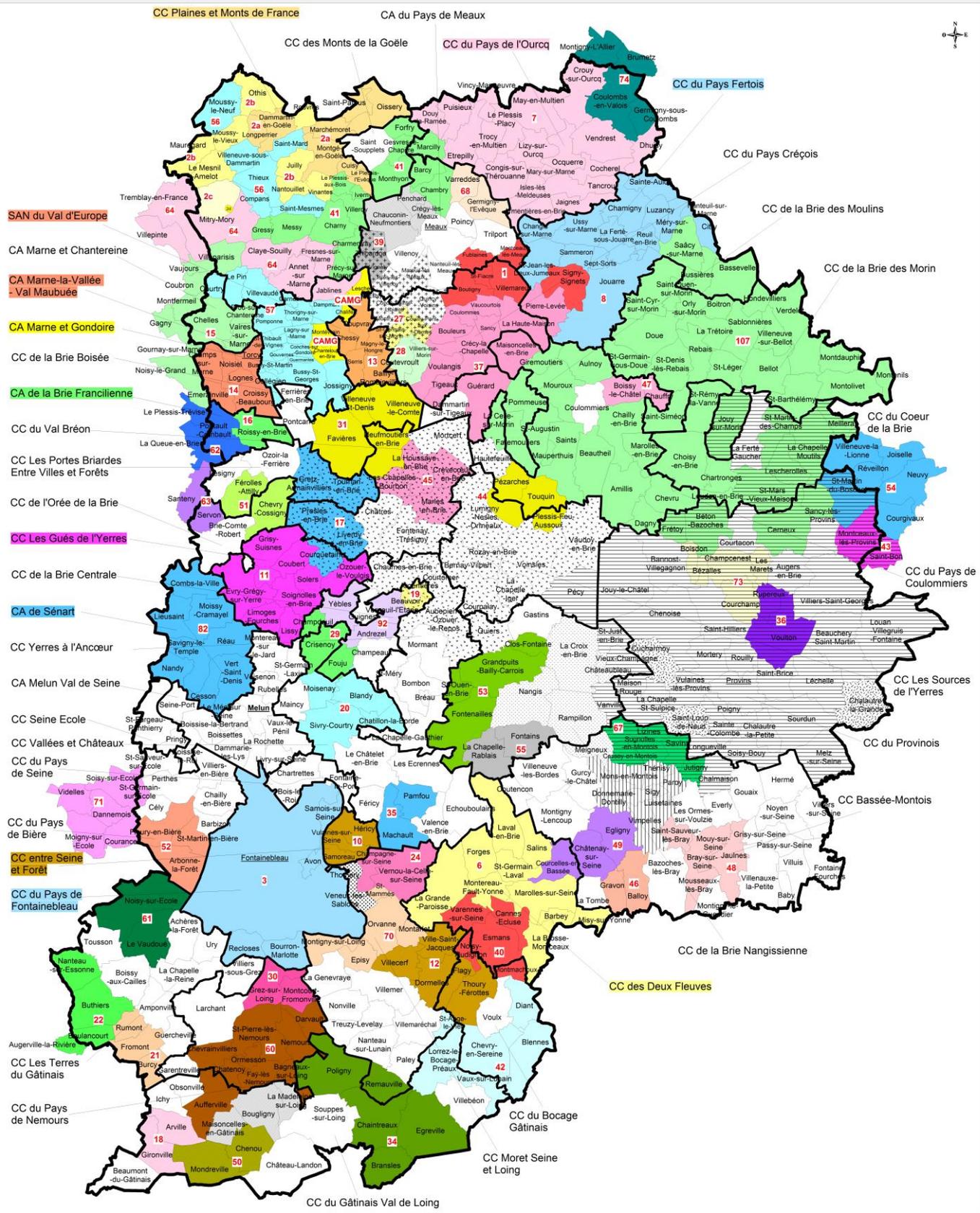
POLITIQUE TERRITORIALE

Agence de l'Eau Seine - Normandie - Conseil Régional d'Ile-de-France

Année 2015



INTERCOMMUNALITE EAU POTABLE - SITUATION ACTUELLE (01 Décembre 2015) TOUTES COMPETENCES (Distribution / Transport / Stockage / Production / Traitement)

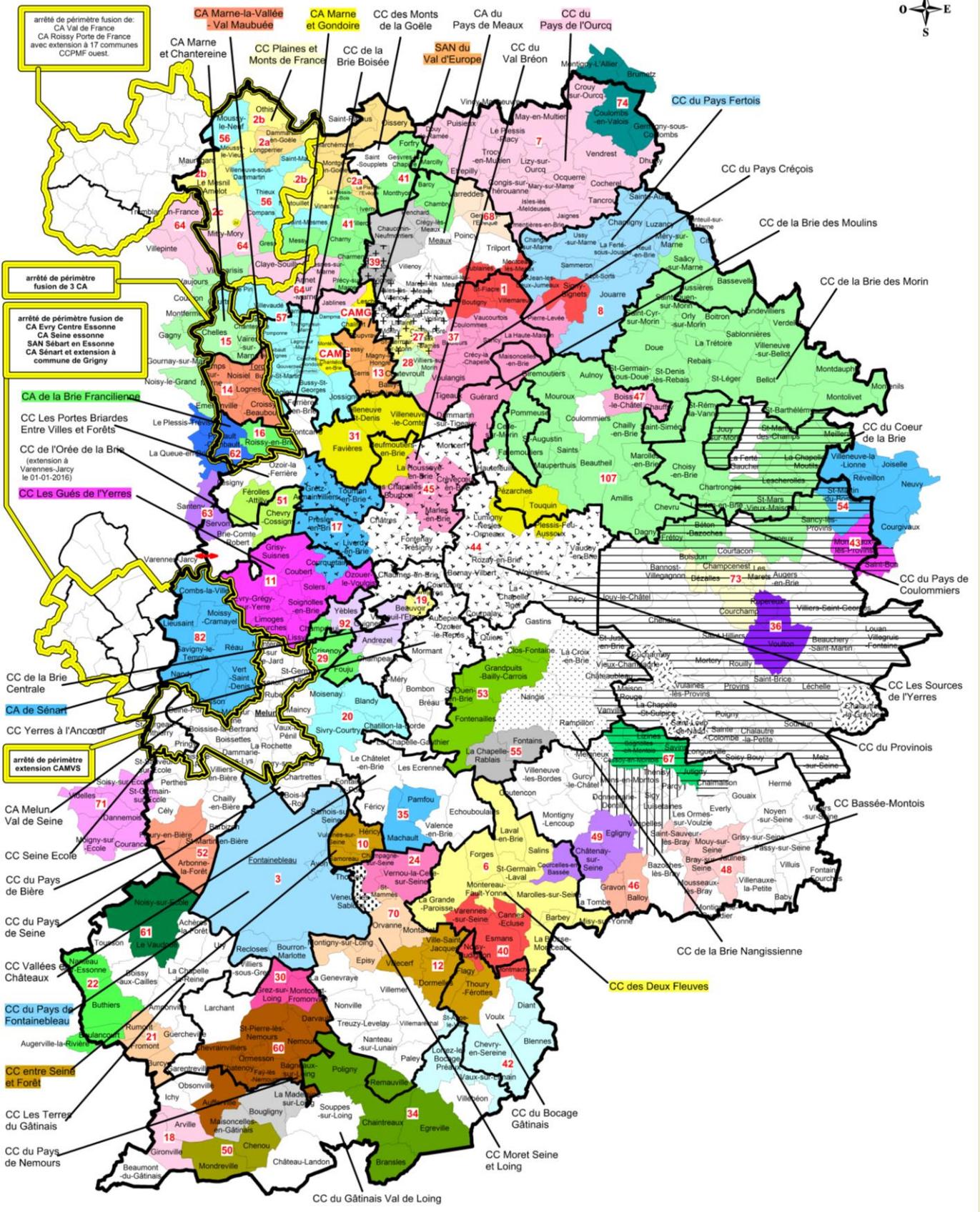


Les 12 intercommunalités à fiscalité propre surlignées en couleur, disposent déjà de la compétence AEP.

DISTRIBUTION AEP ACTUEL				TRANSPORT AEP ACTUEL			
1	16	17	18	1	2	3	4
2	19	20	21	5	6	7	8
3	22	23	24	9	10	11	12
4	25	26	27	13	14	15	16
5	28	29	30	17	18	19	20
6	31	32	33	21	22	23	24
7	34	35	36	25	26	27	28
8	37	38	39	29	30	31	32
9	40	41	42	33	34	35	36
10	43	44	45	37	38	39	40
11	46	47	48	41	42	43	44
12	49	50	51	45	46	47	48
13	52	53	54	49	50	51	52
14	55	56	57	53	54	55	56
15	58	59	60	57	58	59	60
16	61	62	63	61	62	63	64
17	64	65	66	65	66	67	68
18	67	68	69	69	70	71	72
19	70	71	72	73	74	75	76
20	73	74	75	77	78	79	80
21	76	77	78	81	82	83	84
22	79	80	81	85	86	87	88
23	82	83	84	89	90	91	92
24	85	86	87	93	94	95	96
25	88	89	90	97	98	99	100
26	91	92	93	101	102	103	104
27	94	95	96	105	106	107	108
28	97	98	99	109	110	111	112
29	100	101	102	113	114	115	116
30	103	104	105	117	118	119	120
31	106	107	108	121	122	123	124
32	109	110	111	125	126	127	128
33	112	113	114	129	130	131	132
34	115	116	117	133	134	135	136
35	118	119	120	137	138	139	140
36	121	122	123	141	142	143	144
37	124	125	126	145	146	147	148
38	127	128	129	149	150	151	152
39	130	131	132	153	154	155	156
40	133	134	135	157	158	159	160
41	136	137	138	161	162	163	164
42	139	140	141	165	166	167	168
43	142	143	144	169	170	171	172
44	145	146	147	173	174	175	176
45	148	149	150	177	178	179	180
46	151	152	153	181	182	183	184
47	154	155	156	185	186	187	188
48	157	158	159	189	190	191	192
49	160	161	162	193	194	195	196
50	163	164	165	197	198	199	200
51	166	167	168	201	202	203	204
52	169	170	171	205	206	207	208
53	172	173	174	209	210	211	212
54	175	176	177	213	214	215	216
55	178	179	180	217	218	219	220
56	181	182	183	221	222	223	224
57	184	185	186	225	226	227	228
58	187	188	189	229	230	231	232
59	190	191	192	233	234	235	236
60	193	194	195	237	238	239	240
61	196	197	198	241	242	243	244
62	199	200	201	245	246	247	248
63	202	203	204	249	250	251	252
64	205	206	207	253	254	255	256
65	208	209	210	257	258	259	260
66	211	212	213	261	262	263	264
67	214	215	216	265	266	267	268
68	217	218	219	269	270	271	272
69	220	221	222	273	274	275	276
70	223	224	225	277	278	279	280
71	226	227	228	281	282	283	284
72	229	230	231	285	286	287	288
73	232	233	234	289	290	291	292
74	235	236	237	293	294	295	296
75	238	239	240	297	298	299	300
76	241	242	243	301	302	303	304
77	244	245	246	305	306	307	308
78	247	248	249	309	310	311	312
79	250	251	252	313	314	315	316
80	253	254	255	317	318	319	320
81	256	257	258	321	322	323	324
82	259	260	261	325	326	327	328
83	262	263	264	329	330	331	332
84	265	266	267	333	334	335	336
85	268	269	270	337	338	339	340
86	271	272	273	341	342	343	344
87	274	275	276	345	346	347	348
88	277	278	279	349	350	351	352
89	280	281	282	353	354	355	356
90	283	284	285	357	358	359	360
91	286	287	288	361	362	363	364
92	289	290	291	365	366	367	368
93	292	293	294	369	370	371	372
94	295	296	297	373	374	375	376
95	298	299	300	377	378	379	380
96	301	302	303	381	382	383	384
97	304	305	306	385	386	387	388
98	307	308	309	389	390	391	392
99	310	311	312	393	394	395	396
100	313	314	315	397	398	399	400

INTERCOMMUNALITE EAU POTABLE - SITUATION ACTUELLE (01 décembre 2015)

TOUTES COMPETENCES (DISTRIBUTION, TRANSPORT, STOCKAGE / PRODUCTION / TRAITEMENT)



Les 12 intercommunalités à fiscalité propre surlignées en couleur, disposent déjà de la compétence AEP.



Source des données : DDT 77 / DIR / MIR / HP
 Fond cartographique numérique : BD CARTO® © IGN
 Fichier : D700HP_D204HP_V13_A3_INT_AEP_SITU_ACTU_TTES_COMP.wor
 EPCI_AEP_77_2015_10_13_SDCL_scenariosB (2).ods du 16-10-2015

Conception - réalisation : DDT 77 / SUO / PTUNVNMV / Carto JPG	Folio : 1 / 2
Date : 01 Décembre 2015	Échelle : 1/350 000
	Indice : V013

INTERCOMMUNALITE EAU POTABLE - SITUATION ACTUELLE (01 décembre 2015)

TOUTES COMPETENCES (DISTRIBUTION, TRANSPORT, STOCKAGE / PRODUCTION / TRAITEMENT)

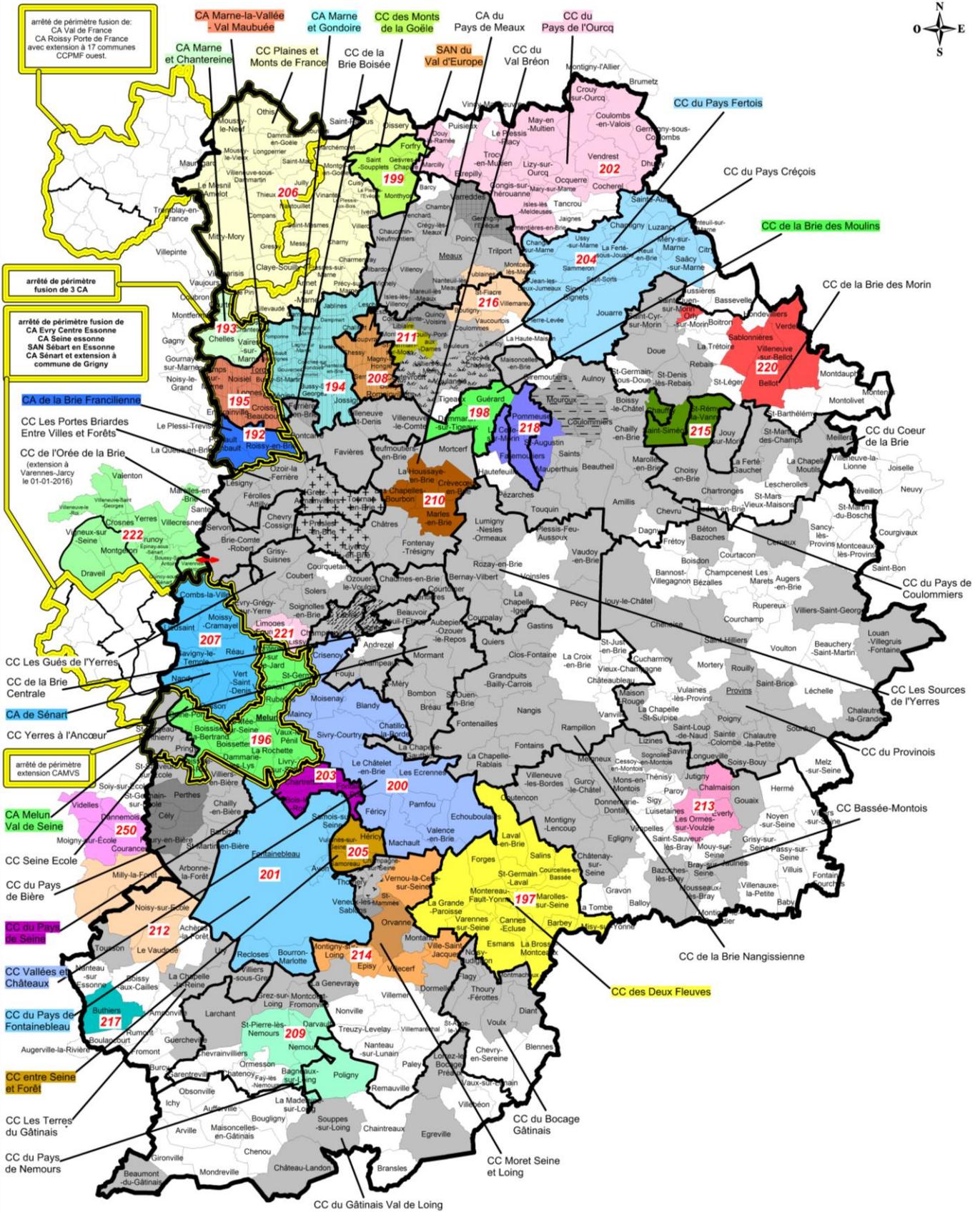
DISTRIBUTION AEP ACTUEL

	Commune isolée		42 SIAAEP du Bocage
	1 SMVOM de Boutigny		43 SIAEP de Montceaux-St Bon
	10 CC Entre Seine et Forêt		44 SIAEP de Touquin
	107 Syndicat mixte du Nord-Est (SNE)		45 SIAEPA de la région de la Houssaye en Brie
	11 CC des Gués de l'Yerres		46 SIAEP de Balloy Gravon
	12 SIAEP de la vallée de l'Orvanne		47 SIAEP de Boissy Le Châtel Chauffry
	13 SAN Val d'Europe		48 SIAEP de la région de Bray sur Seine
	14 CA Marne la vallée - Val Maubuée		49 SMAEP de Chatenay sur Seine
	15 SEDIF		50 SIAEP de Chenou Mondreville
	16 CA de la Brie Francilienne		51 SIAEP de Chevry-Ferolles
	17 SMAEP de la région de Tournan en Brie		52 SIAEP de Fleury en Biere
	18 SIAEP d'Arville Gironville		53 SIAEP de Grandpuits-Bailly-Carrois
	19 SIAEP de Beauvoir-Argentieres		54 SIAEP de la Brie Champenoise
	2 CC Plaines et Monts de France		55 SIAEP de La Chapelle Rablais
	20 SIAEP de Blandy les Tours		56 SMAEP de la Goële
	21 SIAEP de Burcy Fromont Rumont		57 SMAEP de la Région de Lagny sur Marne
	22 SMAEP de la région de Buthiers		6 CC des Deux Fleuves
	24 SIAEP de Champagne sur Seine et Vernou la Celle sur Seine		60 SIAEP de Nemours-Saint-Pierre
	27 SIAEP de Couilly Pont aux Dames, Saint Germain sur Morin		61 SIAEP de Noisy-sur-Ecole - Le Vaudoué
	28 SIAEP de Coutevroult et Villiers sur Morin		62 SMAEP de l'Ouest Briard
	29 SIAEP de Crisenoy Fouju Champdeuil		63 SIAEP de Servon/Santeney
	2a CC Plaines et Monts de France / ex CC du Pays de la Goële et du Multien		64 SMAEP de Tremblay en France
	2b CC Plaines et Monts de France / ex CC de la Plaine de France		67 SIAEP du Plateau Est du Montois
	3 CC du Pays de Fontainebleau		68 SIAAEP de Germigny - Varreddes
	30 SIAEP de Grez sur Loing Montcourt Fromonville		7 CC du Pays de l'Ourcq
	31 SIAEP de la Brie Boisée		70 SIAEP de Moret Seine et Loing
	34 SIVOM du Plateau Sud du Bocage		71 SIAE de la vallée de l'Ecole (SAEVE)
	35 SIAEP de Machault Pamfou		73 SIAC de Champcenest
	36 SIAEP de Rupereux et Voulton		74 SMAEP de Coulombs-en-Valois
	37 SMAEP de Crécy la Chapelle		8 CC du Pays Fertois
	39 SIAEP de Trilbardou Vignely		82 CA de Sénart
	40 SMAEP de Varennes sur Seine		92 SIAEP d'Andrezel, Verneuil l'Etang et Yèbles
	41 SMAEP du Bassin de la Théroanne		CAMG CA Marne et Gondoire

TRANSPORT AEP ACTUEL

	CC du Provenois
	SI des Eaux du Rû du Bourdeau (Transport)
	SI des Interconnexions du Bas Montois
	SIPAEP de Thomery, Veneux les Sablons
	SIPAEP du confluent des Vallées Marne & Morin
	SIPE du Plateau du Gâtinais
	SITTEP de la région de Nangis (Traitement/transport)
	SMAEP de la région de Tournan en Brie
	SMTEP du Provenois
	tous les autres

INTERCOMMUNALITE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SITUATION ACTUELLE (01 décembre 2015) TOUTES COMPETENCES (COLLECTE, TRANSPORT, EPURATION) HORS PLUVIAL



Les 17 intercommunalités à fiscalité propre surlignées en couleur, disposent déjà de la compétence Collecte + CC Seine Ecole pour Transport / Epuration

CHARMENTRAY dispose d'un réseau pluvial avec collecte des effluents de fosses septiques, mais applique une redevance d'assainissement collectif, même sans station d'épuration. La légalité d'une telle redevance ayant été confirmée par la jurisprudence (Cour de Cassation 20/11/2015), la commune est classée en "Assainissement collectif".



Source des données : DDT 77 / DIR / MIR / HP
Fond cartographique numérique : BD CARTO® © IGN
Fichier : D700HP_D242HP_V4_INT_ASST_COLLECT_SIT_ACT_TTES_COMP_HORS_PLUV_WOR
D700HP_EPCI_Ass_77_20151014_SDCL_scenarios.odt

Conception - réalisation : DDT 77 / SUO / PTUNVNMV / Carto JPG

Folio : 1 / 2

Date : 01 Décembre 2015

Echelle : 1/350 000

Indice : V004

INTERCOMMUNALITE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SITUATION ACTUELLE (01 décembre 2015) TOUTES COMPETENCES (COLLECTE, TRANSPORT, EPURATION) HORS PLUVIAL

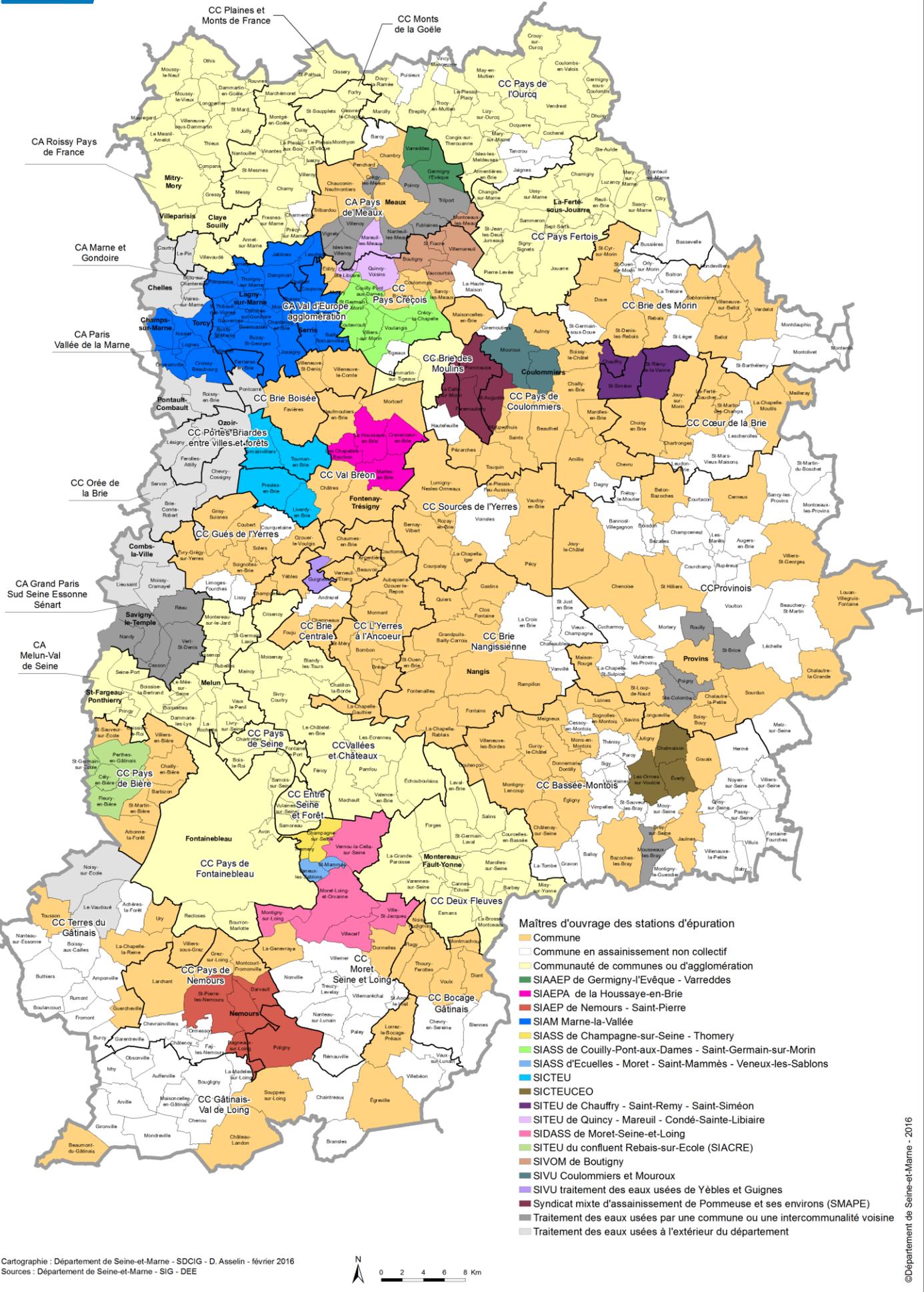
Collectivités collecte assainissement

 Commune isolée (185)	 202 CC du Pays de l'Ourcq (18)	 213 SICTEUCEO (3)
 192 CA de la Brie Francilienne (2)	 203 CC du Pays de Seine (3)	 214 SIDASS de Moret Seine et Loing (7)
 193 CA Marne et Chantreine (4)	 204 CC du Pays Fertois (17)	 215 SIA de Chauffry, St-Rémy-la-Vanne et St-Siméon (3)
 194 CA Marne et Gondoire (18)	 205 CC Entre Seine et Forêt (3)	 216 SIVOM de Boutigny (6)
 195 CA Marne la vallée - Val Maubuée (6)	 206 CC Plaines et Monts de France (37)	 217 SM à la carte Eaux Région de Buthiers (1)
 196 CA Melun Val de Seine (14)	 207 CA de Sénart (8)	 218 SMA Pommeuse et ses Environs (SMAPE) (4)
 197 CC des Deux Fleuves (14)	 208 SAN Val d'Europe (5)	 220 SIVOM d'aménagement de la Vallée du Petit Morin (4)
 198 CC de la Brie des Moulins (2)	 209 SIAEP de Nemours-Saint-Pierre (5)	 221 SIA de Limoges-Fourches Lissy (2)
 199 CC des Monts de la Goële (4)	 210 SIAEPA De La Houssaye-en-Brie (4)	 222 SYAGE (17)
 200 CC Vallées et Châteaux (13)	 211 SIA de Couilly Pont aux Dames, Saint Germain sur Morin (2)	 250 SAEVE (4)
 201 CC du Pays de Fontainebleau (5)	 212 SIA Vallée Supérieure de l'École (4)	 Pas d'assainissement collectif (113)

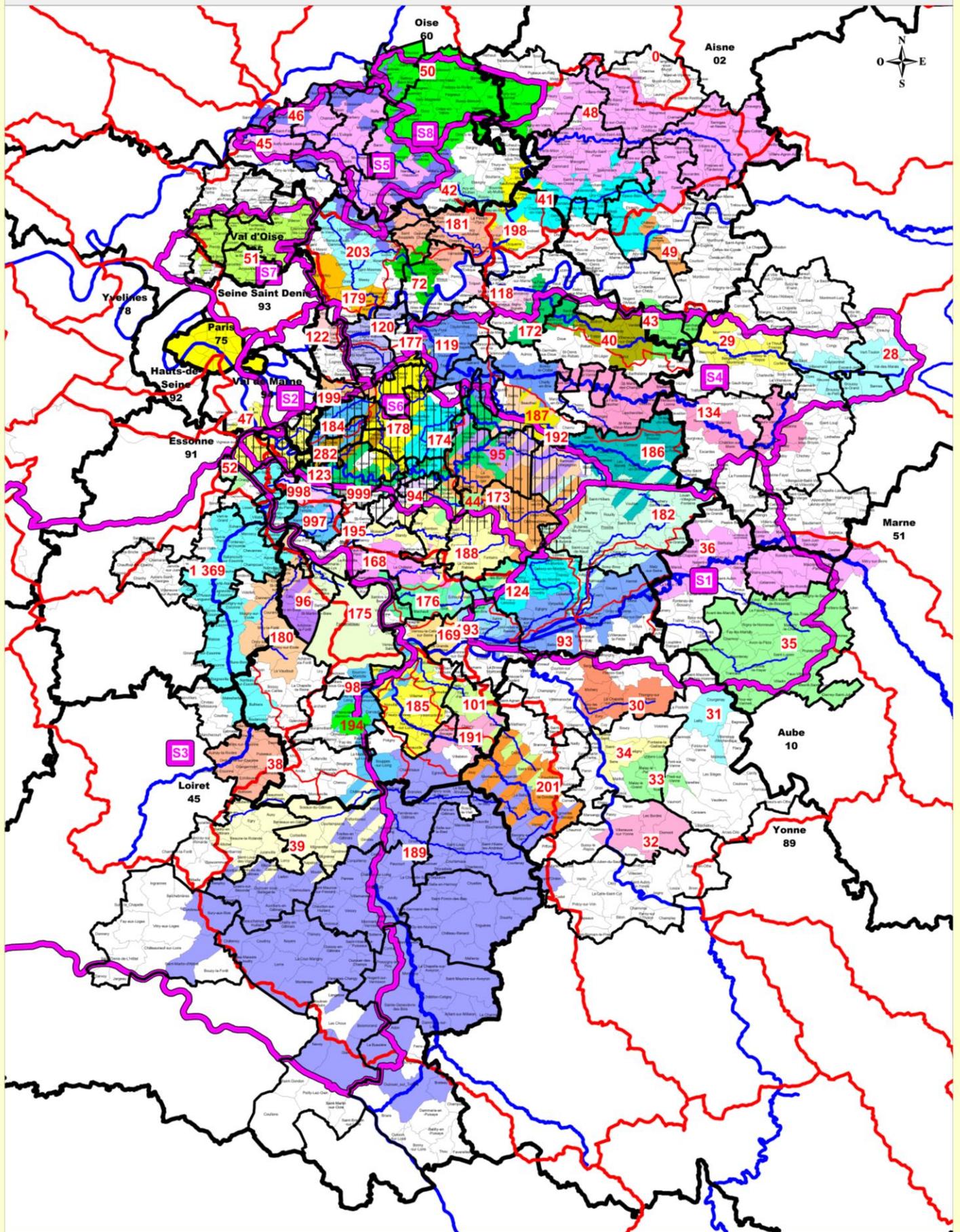
Collectivités Transport / Épuration (si différente de collecte)

 SI de la Brie pour le raccordement à Valenton	 SIA de Quincy, Condé, Mareuil	 SIACRE
 SIA de Coulommiers-Mouroux	 SIA Orvanne Saint-Mammès Veneux-les-Sablons	 SIAM
 SIA de Coutevroult, Crécy, Villiers-sur-Morin, Voulangis	 SIAAEP de Germigny - Varreddes	 SICTEUPTG
 CC Seine Ecole (2)	 SI de traitement des eaux usées Yèbles et Guignes-Rabutin (2)	 SIA de Champagne-sur-Seine Thomery (2)

Les maîtres d'ouvrage des stations d'épuration seine-et-marnaises



SYNDICATS DE RIVIERES - SITUATION ACTUELLE (01 décembre 2015)



Source des données : DDT 77 / DIR / MIR / HP
 Fond cartographique numérique : BD CARTO® © IGN
 Fichier : D700HP_D223HP_V20_A3_20150730_MIR_EPCI_GEMAPI_actuel_a_verifier.wor
 EPCI_Ass_77_20151014_SDCL_scenario5.od5

Conception - réalisation : DDT 77 / SUO / PTUNVNMV / Carto JPG

Folio : 1 / 2

Date : 01 Décembre 2015

Échelle : 1/680 000

Indice : V018

SYNDICATS DE RIVIERES - SITUATION ACTUELLE (01 décembre 2015)

EPCI GEMAPI

 28 AS des Propriétaires et des Cnes des Marais de Saint-Gond	(11)	 124 SIVU travaux et entretien bassin de l'Auxence	(14)
 29 SIVU pour l'aménagement hydraulique du Petit Morin	(6)	 134 SIVU de la Vallée du Haut Morin	(22)
 30 SIVU Vallées Oreuse et la Couée	(6)	 168 SIVU Ru de la Noue et Châtelet-en-Brie	(8)
 31 SIVU Vallée Alain	(3)	 169 SM des Rus du Val de Seine	(2)
 32 SIVU du Ru de Saint-Ange	(3)	 172 SIVU Aval Vallée du Petit Morin	(4)
 33 SIVU de la Basse Vanne	(5)	 173 SIVU du Ru d'Yvron	(14)
 34 SIVU du Ru de la Gaillarde	(5)	 174 SIVU aménagement Ru de Bréon	(6)
 35 CC de l'Orvin et de l'Ardusson	(25)	 175 SIVU aménagement du Ru de la Mare aux Évées	(6)
 36 SM Aval Vallée de la Seine (aval Méry-sur-Seine)	(25)	 176 SM aménagement du Ru de la Vallée Javot	(7)
 38 CC des Terres Puiseautines	(13)	 177 SM pour l'aménagement du ru de Lochy	(1)
 39 SIVU du bassin du Fusin	(27)	 178 SM aménagement et entretien Marsange	(10)
 40 SIVOM aménagement Vallée du Petit Morin (sauf berges)	(8)	 179 SIVU de la Reneuse et de la Basse Beuvronne	(5)
 41 SIVU gestion BV Clignon	(21)	 180 SIVU aménagement de la rivière Ecole	(12)
 42 Syndicat de la Gergogne	(5)	 181 SM aménagement et entretien Théroanne et affluents	(18)
 43 SIVU aménagement hydraulique et nettoyage Petit Morin	(6)	 182 SIVU aménagement entretien bassin Vouizie et Méances	(21)
 44 SIVOM de Mormant (ru d'Avon)	(1)	 184 SIVU aménagement et entretien des rus du bassin du Réveil	(4)
 45 Syndicat Interdépartemental SAGE Nonette, toutes compétence	(22)	 185 CC de Moret Seine et Loing	(6)
 46 Syndicat Interdépartemental SAGE Nonette, ruissellement BV	(26)	 186 SIVU aménagement entretien bassin amont Aubetin	(14)
 47 SYAGE compétence GEMAPI	(18)	 187 SIVU bassin aval de l'Aubetin	(2)
 48 SM pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont	(65)	 188 SIVU aménagement entretien bassin Ru d'Ancoeur	(17)
 49 SIVU aménagement Ru de Nesles	(3)	 189 SM de la Vallée du Loing	(104)
 50 SAGEBA	(30)	 191 S(M?) aménagement entretien Haut Lunain	(4)
 51 SM Aménagement hydraulique Vallées du Croult et Petit Rosn	(35)	 192 S(M?) aménagement et entretien du Ru de Beuvron et affluents	(2)
 52 Syndicat de l'Orge	(3)	 193 SM aménagement Ru de l'Etang	(3)
 72 SM du Ru de Rutel	(7)	 194 SIVU pour l'aménagement et l'entretien du Ru du Bignon	(2)
 93 SM d'aménagement de la Vallée de la Seine	(20)	 195 SIVU aménagement et entretien Ru du Jard	(2)
 94 SIVU aménagement Ru d'Avon	(4)	 198 SIVU gestion rivière Ourcq	(28)
 95 SIVU aménagement entretien Ru Visandre et Ru Réveillon	(4)	 199 SM du Morbras	(3)
 96 SIVU aménagement du Ru de Rebaix et affluents	(5)	 201 CC du Gatinais en Bourgogne	(3)
 98 SM d'aménagement et de gestion du Loing (77)	(14)	 203 SIVU de la Haute Beuvronne	(17)
 101 SM études et aménagement Vallée de l'Orvanne	(11)	 282 SIVU travaux et entretien de la Barbançonne	(3)
 118 SIVU des rus de Sept-Sorts à Trilport	(6)	 997 CA de Sénart	(5)
 119 SM aménagement bassin Grand Morin	(25)	 998 SYMSEVAS	(3)
 120 CA Marne et Gondaire	(18)	 999 SIVU du Ru des Hauldres	(2)
 122 CA Marne et Chantereine	(4)	 1369 SIARCE	(39)
 123 SIVU aménagement de la Vallée de l'Yerres	(12)		

-  S1 = Projet SAGE Bassée Vouizie
-  S2 = SAGE Marne Confluence
-  S3 = SAGE Nappe de la Beauce
-  S4 = SAGE Petit et Grand Morin
-  S5 = SAGE Nonette
-  S6 = SAGE Yerres
-  S7 = SAGE Croult Enghien Vieille Mer
-  S8 = SAGE Automne
-  Unités Hydrographiques
-  Sous Unités Hydrographiques

EPAGE

 SYAGE (80)



Source des données : DDT 77 / DIR / MIR / HP

Fond cartographique numérique : BD CARTO® © IGN

Fichier : D700HP_D223HP_V20_A3_20150730_MIR_EPCI_GEMAPI_actuel_a_verifier.wor
EPCI_Ass_77_20151014_SDCI_scenario5.odt

Conception - réalisation : DDT 77 / SUO / PTUNVNMV / Carto JPG

Folio : **2 / 2**

Date : 01 Décembre 2015

Échelle :

Indice : **V018**

SYNDICATS DE RIVIERE - SITUATION ACTUELLE (01 décembre 2015)

EPCI GEMAPI

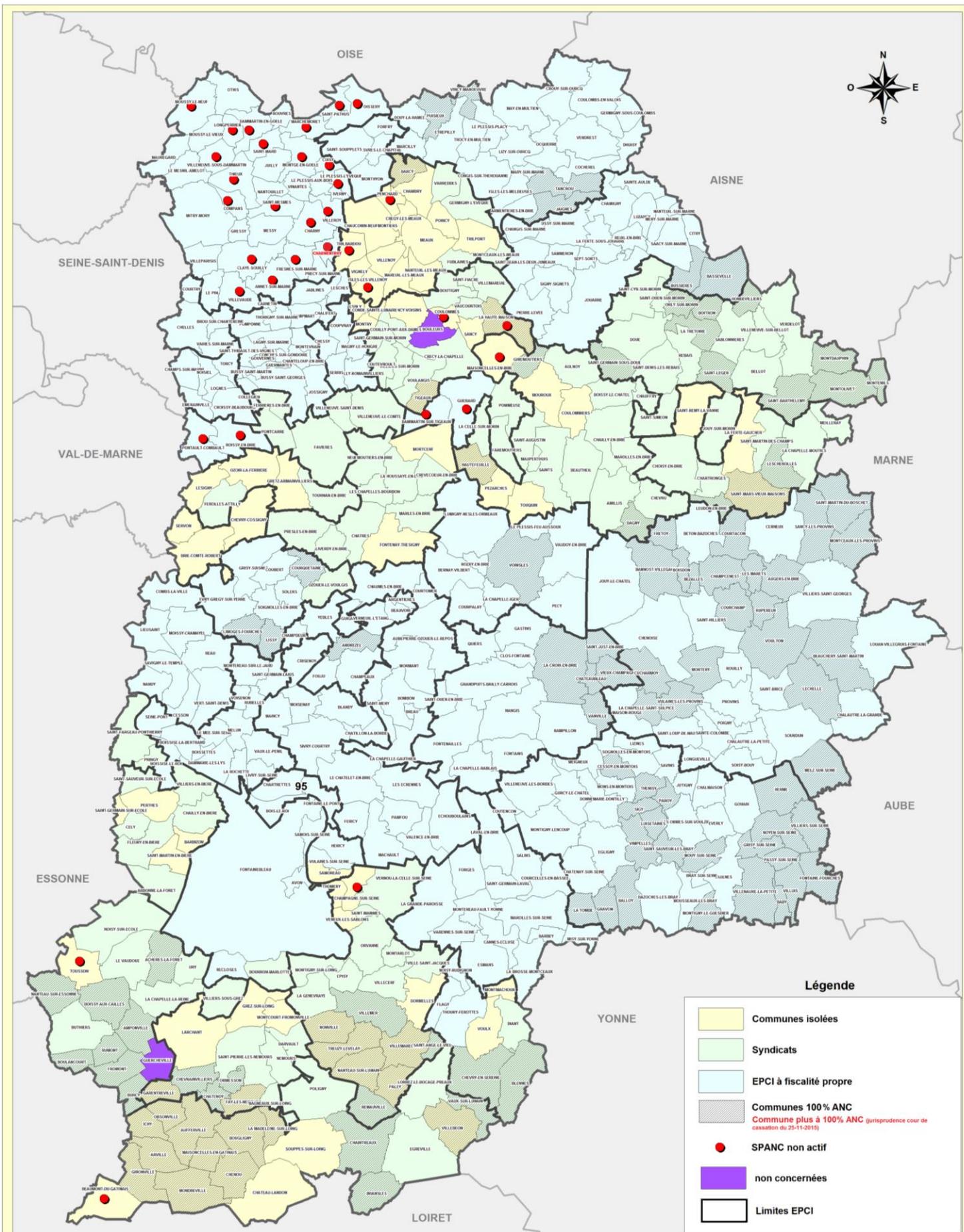
	28 AS des Propriétaires et des Cnes des Marais de Saint-Gond (11)		124 SIVU travaux et entretien bassin de l'Auxence (14)
	29 SIVU pour l'aménagement hydraulique du Petit Morin (6)		134 SIVU de la Vallée du Haut Morin (22)
	30 SIVU Vallées Oreuse et la Couée (6)		168 SIVU Ru de la Noue et Châtelet-en-Brie (8)
	31 SIVU Vallée Alain (3)		169 SM des Rus du Val de Seine (2)
	32 SIVU du Ru de Saint-Ange (3)		172 SIVU Aval Vallée du Petit Morin (4)
	33 SIVU de la Basse Vanne (5)		173 SIVU du Ru d'Yvron (18)
	34 SIVU du Ru de la Gaillarde (5)		174 SIVU aménagement Ru de Bréon (7)
	35 CC de l'Orvin et de l'Ardusson (25)		175 SIVU aménagement du Ru de la Mare aux Évées (6)
	36 SM Aval Vallée de la Seine (aval Méry-sur-Seine) (25)		176 SM aménagement du Ru de la Vallée Javot (10)
	38 CC des Terres Puiseautines (13)		177 SM pour l'aménagement du ru de Lochy (3)
	39 SIVU du bassin du Fusin (28)		178 SM aménagement et entretien Marsange (13)
	40 SIVOM aménagement Vallée du Petit Morin (sauf berges) (8)		179 SIVU de la Reneuse et de la Basse Beuvronne (5)
	41 SIVU gestion BV Clignon (22)		180 SIVU aménagement de la rivière École (13)
	42 Syndicat de la Gergogne (6)		181 SM aménagement et entretien Théroouanne et affluents (22)
	43 SIVU aménagement hydraulique et nettoyage Petit Morin (6)		182 SIVU aménagement entretien bassin Vouizie et Méances (31)
	44 SIVOM de Mormant (ru d'Avon) (3)		184 SIVU aménagement et entretien des rus du bassin du Réveil (5)
	45 Syndicat Interdépartemental SAGE Nonette, toutes compétence (22)		185 CC de Moret Seine et Loing (13)
	46 Syndicat Interdépartemental SAGE Nonette, ruissellement BV (30)		186 SIVU aménagement entretien bassin amont Aubetin (14)
	47 SYAGE compétence GEMAPI (18)		187 SIVU bassin aval de l'Aubetin (2)
	48 SM pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont (70)		188 SIVU aménagement entretien bassin Ru d'Ancoeur (19)
	49 SIVU aménagement Ru de Nesles (4)		189 SM de la Vallée du Loing (111)
	50 SAGEBA (39)		191 S(M?) aménagement entretien Haut Lunain (5)
	51 SM Aménagement hydraulique Vallées du Croult et Petit Rosn (45)		192 S(M?) aménagement et entretien du Ru de Beuvron et affluents (8)
	52 Syndicat de l'Orge (3)		193 SM aménagement Ru de l'Etang (6)
	72 SM du Ru de Rutel (8)		194 SIVU pour l'aménagement et l'entretien du Ru du Bignon (2)
	93 SM d'aménagement de la Vallée de la Seine (23)		195 SIVU aménagement et entretien Ru du Jard (2)
	94 SIVU aménagement Ru d'Avon (5)		198 SIVU gestion rivière Ourcq (29)
	95 SIVU aménagement entretien Ru Visandre et Ru Réveillon (6)		199 SM du Morbras (3)
	96 SIVU aménagement du Ru de Rebais et affluents (5)		201 CC du Gatinais en Bourgogne (13)
	98 SM d'aménagement et de gestion du Loing (77) (16)		203 SIVU de la Haute Beuvronne (17)
	101 SM études et aménagement Vallée de l'Orvanne (12)		282 SIVU travaux et entretien de la Barbançonne (5)
	118 SIVU des rus de Sept-Sorts à Trilport (6)		997 CA de Sénart (5)
	119 SM aménagement bassin Grand Morin (25)		998 SYMSEVAS (4)
	120 CA Marne et Gondoire (18)		999 SIVU du Ru des Hauldres (2)
	122 CA Marne et Chanteraine (4)		1369 SIARCE (41)
	123 SIVU aménagement de la Vallée de l'Yerres (18)		



	S1 = Projet SAGE Bassée Vouizie
	S2 = SAGE Marne Confluence
	S3 = SAGE Nappe de la Beauce
	S4 = SAGE Petit et Grand Morin
	S5 = SAGE Nonette
	S6 = SAGE Yerres
	S7 = SAGE Croult Enghien Vieille Mer
	S8 = SAGE Automne
	Unités Hydrographiques
	Sous Unités Hydrographiques

EPAGE

 SYAGE (80)



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Périmètre par service de compétence - Mission contrôle au 31/12/2015

Source des données : DDT77
 Fond cartographique numérique : BD Carto © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SIDCE/UACM - SEPR/PPE

Date : Avril 2016

Échelle : 1/320 000



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Périmètre par service de compétence, mission contrôle au 31/12/2015

NOMENCLATURE

Communes isolées			
Arville	La Ferté-Gaucher	Montry	Samoreau
Aufferville	Fontenay-Trésigny	Mortcerf	Sancy-les-Meaux
Barbizon	Garentreville	Mouroux	Servon
Barcy	Gironville	Nanteau-sur-Lunain	Souppes-sur-Loing
Bougligny	Gretz-Armainvilliers	Nanteuil-lès-Meaux	Thomery
Brie-Comte-Robert	Grez-sur-Loing	Nonville	Tigeaux
Chambry	Hautefeuille	Obsonville	Touquin
Château-Landon	Ichy	Ozoir-la-Ferrière	Treuzy-Levelay
Chauconin-Neufmontiers	Larchant	Paley	Trilport
Chenou	Lésigny	Perthes-en-Gâtinais	Veneux-les-Sablons
Chevry-Cossigny	La Madeleine-sur-Loing	Pézarches	Vignely
Condé-Sainte-Libiaire	Maisoncelles-en-Gâtinais	Poincy	Villebéon
Coulommiers	Mareuil-lès-Meaux	Quincy-Voisins	Villemaréchal
Crégy-lès-Meaux	Meaux	Saint-Germain-sur-École	Villenoy
Dormelles	Montcourt-Fromonville	Saint-Mars-Vieux-Maisons	Voulx
Esbly	Mondreville	Saint-Martin-en-Bière	
Faÿ-lès-Nemours	Montmachoux	Saint-Rémy-la-Vanne	

Syndicats

Parc naturel régional du Gâtinais

Achères-la-Forêt	Chailly-en-Bière	Nanteau-sur-Essonne	Ury
Amponville	Châtenoy	Ormesson	Villiers-en-Bière
Arbonne-la-Forêt	Chevrainvilliers	Pringy	Villiers-sous-Grez
Boissy-aux-Cailles	Fleury-en-Bière	Rumont	
Burcy	Fromont	Saint-Fargeau-Ponthierry	
Cély-en-Bière	La Chapelle-la-Reine	Saint-Sauveur-sur-École	

S.I. des boues du Val de Loing

Bourron-Marlotte	La Genevraye
------------------	--------------

S.I.A. de Couilly-Pont-aux-Dames, Saint-Germain-sur-Morin

Couilly-Pont-aux-Dames	Saint-Germain-sur-Morin
------------------------	-------------------------

S.I.A.A.E.P. de Germigny-Varreddes

Germigny-l'Évêque	Varreddes
-------------------	-----------

S.I.A.A.E.P. du Bocage

Biennes	Diant	Saint-Ange-le-Viel
Chevry-en-Sereine	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Vaux-sur-Lunain

S.I.A.E.P. de Nemours-Saint-Pierre

Bagneaux-sur-Loing	Nemours	Saint-Pierre-lès-Nemours
Darvault	Poligny	

S.I.A.E.P.A de la région de la Houssaye-en-Brie

Crèvecoeur-en-Brie	Les Chapelles-Bourbon
La Houssaye-en-Brie	Marles-en-Brie

S.I.A.V.E.S.E. de Milly-la-Forêt

Le Vaudoué	Noisy-sur-École
------------	-----------------

S.I.DASS de Moret Seine et Loing

Épisy	Orvanne	Villecerf
Montarlot	Saint-Mammès	Villemer
Montigny-sur-Loing	Vernou-la-Celle-sur-Seine	Ville-Saint-Jacques

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Périmètre par service de compétence, mission contrôle au 31/12/2015

NOMENCLATURE

S.I.V.O.M. du Plateau Sud du Bocage

Bransles	Chaintreaux	Égreville	Remauville
----------	-------------	-----------	------------

S.M.V.O.M. de Boutigny

Boutigny	Montceaux-lès-Meaux	Vaucourtois
Fublaines	Saint-Fiacre	Villemareuil

Syndicat d'assainissement de Coutrevroult, Crécy-la-Chapelle, Villiers-sur-Morin, Voulangis

Crécy-la-Chapelle	Villiers-sur-Morin	Voulangis
-------------------	--------------------	-----------

Syndicat d'assainissement du Nord-Est

Amillis	Choisy-en-Brie	Marolles-en-Brie	Saint-Cyr-sur-Morin
Aulnoy	Dagny	Mauperthuis	Saint-Denis-lès-Rebais
Beauthiel	Doze	Meilleray	Saint-Germain-sous-Doze
Bellot	Giremoutiers	Montdauphin	Saint-Léger
Boissy-le-Châtel	Hondevilliers	Montenils	Saint-Martin-des-Champs
Boitron	Jouy-sur-Morin	Montolivet	Saint-Ouen-sur-Morin
Chailly-en-Brie	La Chapelle-Moutils	Orly-sur-Morin	Saints
Chartronges	La Trétoire	Rebais	Saint-Siméon
Chauffry	Lescherolles	Sablonnières	Verdelot
Chevru	Leudon-en-Brie	Saint-Barthélemy	Villeneuve-sur-Bellot

Syndicat mixte Centre Brie pour l'A.N.C.

Châtres	Ferrières-en-Brie	Pontcarré	Villeneuve-Saint-Denis
Coutevroult	Liverdy-en-Brie	Presles-en-Brie	
Favières	Neufmoutiers-en-Brie	Tournan-en-Brie	
Férolles-Attilly	Ozouer-le-Voulgis	Villeneuve-le-Comte	

Syndicat mixte d'assainissement de Pommeuse et ses Environs

Faremoutiers	La Celle-sur-Morin	Pommeuse	Saint-Augustin
--------------	--------------------	----------	----------------

Syndicat mixte des eaux de la région de Buthiers

Boulancourt	Buthiers
-------------	----------

EPCI à fiscalité propre

C.A. de Marne et Gondoire

Bussy-Saint-Georges	Collégien	Jablins	Pomponne
Bussy-Saint-Martin	Conches-sur-Gondoire	Jossigny	Saint-Thibault-des-Vignes
Carnetin	Dampmart	Lagny-sur-Marne	Thorigny-sur-Marne
Chalifert	Gouvernes	Lesches	
Chanteloup-en-Brie	Germantès	Montévrain	

C.A. de Melun Val-de-Seine

Boissettes	La Rochette	Montereau-sur-le-Jard	Vaux-le-Pénil
Boissise-la-Bertrand	Le Mée-sur-Seine	Rubelles	Voisenon
Boissise-le-Roi	Livry-sur-Seine	Saint-Germain-Laxis	
Dammarié-les-Lys	Melun	Seine-Port	

C.A. de Sénart

Cesson	Lieusaint	Nandy	Savigny-le-Temple
Combs-la-Ville	Moissy-Cramayel	Réau	Vert-Saint-Denis

C.A. Marne et Chantereine

Brou-sur-Chantereine	Chelles	Courtry	Vaires-sur-Marne
----------------------	---------	---------	------------------

C.A. Marne-la-Vallée, Val-Maubuée

Champs-sur-Marne	Émerainville	Noisiel
Croissy-Beaubourg	Lognes	Torcy

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Périmètre par service de compétence, mission contrôle au 31/12/2015

NOMENCLATURE

C.C. Bassée-Montois

Baby	Fontaine-Fourches	Luisetaines	Savins
Balloy	Gouaix	Meigneux	Sigy
Bazoches-lès-Bray	Gravon	Mons-en-Montois	Sognolles-en-Montois
Bray-sur-Seine	Grisy-sur-Seine	Montigny-le-Guesdier	Thénisy
Cessey-en-Montois	Gurcy-le-Châtel	Montigny-Lencoup	Villenauxe-la-Petite
Chalmaison	Hermé	Mousseaux-lès-Bray	Villeneuve-les-Bordes
Châtenay-sur-Seine	Jaulnes	Mouy-sur-Seine	Villiers-sur-Seine
Coutençon	Jutigny	Noyen-sur-Seine	Villuis
Donnemarie-Dontilly	La Tombe	Paroy	Vimpelles
Égigny	Les Ormes-sur-Voulzie	Passy-sur-Seine	
Éverly	Lizines	Saint-Sauveur-lès-Bray	

C.C. de la Brie Centrale

Andrezel	Beauvoir	Champeaux	Verneuil-l'Étang
Argentières	Champdeuil	Fouju	Yèbles

C.C. de la Brie Nangissienne

Châteaubleau	Gastins	Nangis	Saint-Ouen-en-Brie
Clos-Fontaine	Grandpuits-Bailly-Carrois	Quiers	Vanvillé
Fontains	La Chapelle-Rablais	Rampillon	Vieux-Champagne
Fontenailles	La Croix-en-Brie	Saint-Just-en-Brie	

C.C. de l'Yerres à l'Ancoeur

Aubepierre-Ozouer-le-Repos	Chaumes-en-Brie	La Chapelle-Gauthier
Bombon	Courtomer	Mormant
Bréau	Guignes	Saint-Méry

C.C. des Deux Fleuves

Barbey	Forges	Marolles-sur-Seine	Salins
Cannes-Écluse	La Brosse-Montceaux	Misy-sur-Yonne	Varennes-sur-Seine
Courcelles-en-Bassée	La Grande-Paroisse	Montereau-Fault-Yonne	
Esmans	Laval-en-Brie	Saint-Germain-Laval	

C.C. des Monts de la Goële

Forfry	Gesvres-le-Chapitre	Monthyon	Saint-Souplets
--------	---------------------	----------	----------------

C.C. des Vallées et Châteaux

Blandy	Féricy	Maincy	Valence-en-Brie
Châtillon-la-Borde	Le Châtelet-en-Brie	Moisenay	
Crisenoy	Les Écrennes	Pamfou	
Échouboulains	Machault	Sivry-Courtry	

C.C. du Bocage-Gâtinais

Flagy	Noisy-Rudignon	Thoury-Férottes
-------	----------------	-----------------

C.C. du Pays de Fontainebleau

Avon	Fontainebleau	Recloses	Samois-sur-Seine
------	---------------	----------	------------------

C.C. du Pays de l'Ourcq

Armentières-en-Brie	Douy-la-Ramée	Lizy-sur-Ourcq	Tancrou
Cocherel	Étrépilly	Marcilly	Trocy-en-Multien
Congis-sur-Thérouanne	Germigny-sous-Coulombs	Mary-sur-Marne	Vendrest
Coulombs-en-Valois	Isles-les-Meldeuses	May-en-Multien	Vincy-Manoeuvre
Crouy-sur-Ourcq	Jaignes	Ocquerre	
Dhuisy	Le Plessis-Placy	Puisieux	

C.C. du Pays de Seine

Bois-le-Roi	Chartrettes	Fontaine-le-Port
-------------	-------------	------------------

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Périmètre par service de compétence, mission contrôle au 31/12/2015

NOMENCLATURE

C.C. du Pays Fertois

Bassevelles	Jouarre	Pierre-Levée	Sammeron
Bussièrès	La Ferté-sous-Jouarre	Reuil-en-Brie	Sept-Sorts
Chamigny	Luzancy	Saâcy-sur-Marne	Signy-Signets
Changis-sur-Marne	Méry-sur-Marne	Sainte-Aulde	Ussy-sur-Marne
Citry	Nanteuil-sur-Marne	Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux	

C.C. du Proinois

Augers-en-Brie	Chenoise	Louan-Villegruis-Fontaine	Sainte-Colombe
Bannost-Villegagnon	Courchamp	Maison-Rouge	Saint-Hilliers
Beauchery-Saint-Martin	Courtacon	Melz-sur-Seine	Saint-Loup-de-Naud
Beton-Bazoches	Cucharmoy	Montceaux-lès-Provins	Saint-Martin-du-Boschet
Bezalles	Frétoy	Mortery	Sancy-lès-Provins
Boisdon	Jouy-le-Châtel	Poigny	Soisy-Bouy
Cerneux	La Chapelle-Saint-Sulpice	Provins	Sourdun
Chalautre-la-Grande	Léchelle	Rouilly	Villiers-Saint-Georges
Chalautre-la-Petite	Les Marêts	Rupéroux	Voulton
Champcenest	Longueville	Saint-Brice	Vulaines-lès-Provins

C.C. entre Seine et Forêt

Héricy	Vulaines-sur-Seine
--------	--------------------

C.C. les Gués de l'Yerres

Coubert	Évry-Grégy-sur-Yerre	Limoges-Fourches	Soignolles-en-Brie
Courquetaine	Grisy-Suisnes	Lissy	Solers

C.C. les Plaines et Monts de France

Gressy	Le Pin	Mitry-Mory	Précy-sur-Marne
Iverny	Le Plessis-aux-Bois	Moussy-le-Vieux	Rouvres
Juilly	Mauregard	Nantouillet	Villeparisis
Le Mesnil-Amelot	Messy	Othis	Vinantes

C.C. les Sources de l'Yerres

Bernay-Vilbert	Le Plessis-Feu-Aussoux	Rozay-en-Brie
Courpalay	Lumigny-Nesles-Ormeaux	Vaudoy-en-Brie
La Chapelle-Iger	Pécy	Voinsles

S.A.N. du Val d'Europe

Bailly-Romainvilliers	Coupvray	Serris
Chessy	Magny-le-Hongre	

SPANC non actif (règlement de service non adopté par l'assemblée délibérante)

Beaumont-du-Gâtinais	La Haute-Maison	Penchard
Champagne-sur-Seine	Isles-lès-Villenoy	Tousson
Coulommes	Maisoncelles-en-Brie	Trilbardou

C.A. Brie Francilienne

Pontault-Combault	Roissy-en-Brie
-------------------	----------------

C.C. de la Brie des Moulins

Dammartin-sur-Tigeaux	Guérard
-----------------------	---------

C.C. les Plaines et Monts de France

Annet-sur-Marne	Dammartin-en-Goële	Oissery	Villeneuve-sous-Dammartin
Charmentray	Fresnes-sur-Marne	Le Plessis-l'Évêque	Villeroy
Charny	Longperrier	Saint-Mard	Villevaudé
Claye-Souilly	Marchémoret	Saint-Mesmes	
Compans	Montgé-en-Goële	Saint-Pathus	
Cuisy	Moussy-le-Neuf	Thieux	

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Périmètre par service de compétence, mission contrôle au 31/12/2015

NOMENCLATURE

Assainissement collectif sur l'intégralité du territoire communal

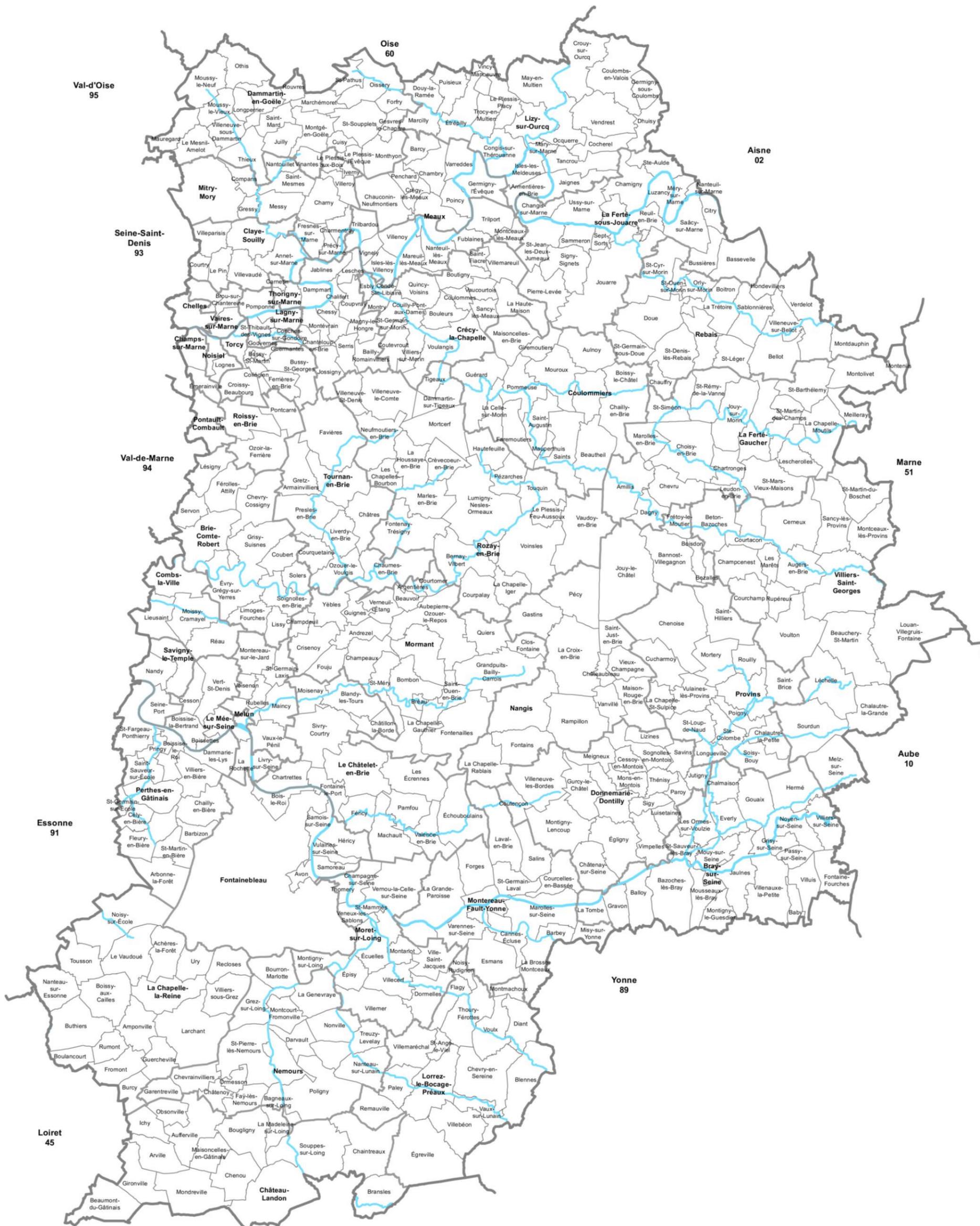
Bouleurs

Guercheville

ANNEXES

AAC : Aires d’Alimentation de Captages	MISEN : Mission Inter-Service de l’Eau et de la Nature
AC : Assainissement Collectif	MO : Maître d’Ouvrage
ACQ : Réseau de surveillance d’acquisition de données	N : Azote
AEP : Alimentation en Eau Potable	NQE : Norme de Qualité Environnementale
AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie	ONEMA : Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques
ANC : Assainissement Non Collectif	P : Phosphore
ARMAB : Aide Régionale pour le Maintien de l’Agriculture Biologique	PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
ARS : Agence régionale de santé	PCAE : Plan de Compétitivité et d’Adaptation des Exploitations agricoles
BAC : Bassin d’Alimentation de Captage (étude)	PDE : Plan Départemental de l’Eau
CA : Communauté d’Agglomération	PDM : Programme de Mesures (du SDAGE)
CB : Réseau complémentaire de bassin (nappe souterraine)	PVE : Plan Végétal Environnement
CC : Communauté de Communes	RCB : Réseau complémentaire de bassin (cours d’eau)
CD : Conseil départemental (de Seine et Marne)	RCO phyto : Réseau de contrôle opérationnel axé phytosanitaires (cours d’eau)
CO : Réseau de contrôle opérationnel (nappe souterraine)	RCO : Réseau de contrôle opérationnel (cours d’eau)
CR : Conseil régional (d’Ile de France)	RCS : Réseau de contrôle de surveillance (cours d’eau)
CS : Réseau de contrôle de surveillance (nappe souterraine)	RID : Réseau d’intérêt départemental (cours d’eau)
DCE : Directive Cadre sur l’Eau	RU : Restriction d’Usage
DDT : Direction départementale des territoires	SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
DERU : Directive Eaux Résiduaires Urbaines	SATESE : Service d’Animation Technique à l’Epuración et au Suivi des Eaux (du Département)
DIREN : Direction Régionale de l’Environnement	SEPAP : Service de l’Eau Potable et des Actions Préventives
DPR : Direction principale des Routes	SDA : Schéma Directeur d’Assainissement
DRIEE (IF) : Direction régionale et interdépartementale de l’Environnement et de l’Énergie en Île-de-France	SDAEP : Schéma Départemental d’Alimentation en Eau Potable
DUP : Déclaration d’Utilité Publique	SDAGE : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
EDATER : Equipe Départementale d’Assistance Technique à l’Entretien des Rivières (du Département)	SDASS : Schéma Départemental d’Assainissement
EH : Equivalents Habitants	SIAEP : Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable
ETP : Equivalents Temps Plein	SIASS : Syndicat Intercommunal d’Assainissement
IBD : Indice Biologique Diatomée	SPANC : Service Public d’Assainissement Non Collectif
IBGN : Indice Biologique Normalisé	STEP : Station d’Epuración (des eaux usées)
IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière	UDI : unité de distribution
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l’Environnement	ZPA : Zone prioritaire d’actions
ILP : Indice Linéaire de Perte	ZRE : Zone de Répartition des Eaux
IPR : Indice Poisson Rivière	
LEMA : Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques	
MAEC : Mesure Agri Environnementale et Climatique	

CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
 Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



©CG77 - 2011

